

RAPPORT ANNUEL 2008

CRÉDIT LYONNAIS



SOMMAIRE

| | |
|---|------------|
| RAPPORT DE GESTION | 5 |
| 1. Compte de résultat consolidé simplifié et commentaires | 8 |
| 2. Bilan consolidé simplifié | 12 |
| 3. Dividendes versés au cours des trois derniers exercices | 12 |
| 4. Prises de participation significatives dans des sociétés de droit français en 2008 | 12 |
| 5. Facteurs de risques | 12 |
| 6. Gestion du capital et ratios réglementaires | 35 |
| 7. Le Contrôle Interne | 36 |
| 8. Prévention du blanchiment et du financement du terrorisme | 37 |
| 9. Informations sur les mandataires sociaux | 38 |
| 10. Informations sociales et environnementales | 48 |
| 11. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice 2008 | 58 |
| COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2008 | 59 |
| 1. Cadre Général | 62 |
| 2. Compte de résultat | 65 |
| 3. Bilan actif | 66 |
| 4. Bilan passif | 67 |
| 5. Tableau de variation des capitaux propres | 68 |
| 6. Tableau des flux de trésorerie | 70 |
| 7. Notes annexes aux états financiers | 72 |
| 8. Rapport des Commissaires aux comptes sur les états consolidés | 141 |
| COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2008 | 145 |
| 1. Bilan et compte de résultat détaillés | 148 |
| 2. Hors-bilan au 31 décembre | 150 |
| 3. Résultats des cinq derniers exercices | 151 |
| 4. Tableau des filiales et des participations au 31/12/2008 | 152 |
| 5. Affectation du résultat social | 154 |
| 6. Principes comptables | 154 |
| 7. Notes annexes | 168 |
| 8. Rapport général des Commissaires aux Comptes | 186 |
| INFORMATIONS GÉNÉRALES | 191 |
| 1. Délégations en matière d'augmentation de capital | 194 |
| 2. Attestation du responsable | 196 |

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION

| | | |
|---------|--|----|
| 1. | COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ SIMPLIFIÉ ET COMMENTAIRES | 8 |
| 2. | BILAN CONSOLIDÉ SIMPLIFIÉ | 12 |
| 3. | DIVIDENDES VERSÉS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES | 12 |
| 4. | PRISES DE PARTICIPATION SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIÉTÉS DE DROIT FRANÇAIS EN 2008 | 12 |
| 5. | FACTEURS DE RISQUES | 12 |
| 5.1. | Risque de crédit | 13 |
| 5.1.1. | Objectifs et politique | 13 |
| 5.1.2. | Gestion du risque de crédit | 13 |
| 5.1.3. | Exposition | 18 |
| 5.1.4. | Le risque pays | 23 |
| 5.1.5. | Opérations à effet de levier (LBO) | 24 |
| 5.2. | Risque de marché | 24 |
| 5.2.1. | Objectifs et politique | 24 |
| 5.2.2. | Gestion du risque | 24 |
| 5.2.3. | Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché | 25 |
| 5.2.4. | Exposition au risque | 25 |
| 5.3. | Risque de gestion de bilan | 27 |
| 5.3.1. | Risque de liquidité et de financement | 27 |
| 5.3.2. | Risque de taux d'intérêt global | 29 |
| 5.3.3. | Politique de couverture | 30 |
| 5.4. | Risques opérationnels | 31 |
| 5.4.1. | Objectifs et politique | 32 |
| 5.4.2. | Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance | 32 |
| 5.4.3. | Méthodologie | 32 |
| 5.4.4. | Assurance et couverture des risques opérationnels | 33 |
| 5.5. | Risques juridiques | 33 |
| 6. | GESTION DU CAPITAL ET RATIOS RÉGLEMENTAIRES | 35 |
| 7. | LE CONTRÔLE INTERNE | 36 |
| 8. | PRÉVENTION DU BLANCHIMENT ET DU FINANCEMENT DU TERRORISME | 37 |
| 9. | INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX | 38 |
| 9.1. | Rémunération des mandataires sociaux | 38 |
| 9.1.1. | Conseil d'administration | 38 |
| 9.1.2. | Président, Directeur général et Directeur général délégué | 40 |
| 9.2. | Liste des mandats exercés par les mandataires sociaux | 45 |
| 9.3. | Opérations réalisées sur les titres de la société | 47 |
| 10. | INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES | 48 |
| 10.1. | Informations sociales | 48 |
| 10.1.1. | Effectif du Crédit Lyonnais | 48 |
| 10.1.2. | Organisation du travail | 50 |
| 10.1.3. | Rémunérations | 51 |
| 10.1.4. | Dialogue social | 52 |
| 10.1.5. | Hygiène et sécurité | 53 |
| 10.1.6. | Formation | 53 |
| 10.1.7. | Intégration des personnes handicapées | 54 |
| 10.1.8. | Œuvres sociales | 54 |
| 10.2. | Informations environnementales | 54 |
| 11. | ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2008 | 58 |

1. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ SIMPLIFIÉ ET COMMENTAIRES

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|------------------------------------|------------|------------|
| Produit net bancaire | 3 774 | 3 695 |
| Résultat brut d'exploitation | 1 052 | 277 |
| Résultat d'exploitation | 828 | 147 |
| Résultat net consolidé | 600 | 102 |
| Résultat net part du groupe | 547 | 49 |

Le résultat net consolidé 2008 du Crédit Lyonnais se répartit par secteur d'activité (en application des normes Crédit Agricole S.A.) comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | | | | TOTAL |
|--|---------------------|---------------------------------|---|--------------------------------------|--------------|
| | Banque de Proximité | Services Financiers Spécialisés | Gestion d'actifs, Assurances, Banque Privée | Gestion pour compte propre et divers | |
| Produit net bancaire | 3 771 | -7 | -70 | 80 | 3 774 |
| Charges d'exploitation | -2 533 | | | -189 | -2 722 |
| Résultat brut d'exploitation | 1 238 | -7 | -70 | -109 | 1 052 |
| Coût du risque | -200 | | | -24 | -224 |
| Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence | | | | | 0 |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | | | | 4 | 4 |
| Variation de valeur des écarts d'acquisition | | | | | 0 |
| Résultat avant impôt | 1 038 | -7 | -70 | -129 | 832 |
| Impôts sur les bénéfices | -311 | 2 | 21 | 56 | -232 |
| Gains ou pertes nets des activités arrêtées | | | | | 0 |
| Résultat net | 727 | -5 | -49 | -73 | 600 |
| Intérêts minoritaires | | | | 53 | 53 |
| Résultat net part du Groupe | 727 | -5 | -49 | -126 | 547 |
| Fonds Propres alloués | 3 123 | | | 311 | 3 434 |

Le résultat net consolidé 2007 du Crédit Lyonnais se répartit (en application des normes Crédit Agricole S.A.) comme suit :

| (en millions d'euros) | 31/12/2007 | | | | |
|--|---------------------|---------------------------------|---|--------------------------------------|--------------|
| | Banque de Proximité | Services Financiers Spécialisés | Gestion d'actifs, Assurances, Banque Privée | Gestion pour compte propre et divers | TOTAL |
| Produit net bancaire | 3 664 | -7 | -81 | 119 | 3 695 |
| Charges de fonctionnement | -2 706 | | -2 | -710 | -3 418 |
| Résultat brut d'exploitation | 958 | -7 | -83 | -591 | 277 |
| Coût du risque | -127 | | | -3 | -130 |
| Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence | | | | | 0 |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | | | | 25 | 25 |
| Variation de valeur des écarts d'acquisition | | | | | 0 |
| Résultat avant impôt | 831 | -7 | -83 | -569 | 172 |
| Impôts sur les bénéfices | -249 | 2 | 25 | 152 | -70 |
| Gains ou pertes nets des activités arrêtées | | | | | 0 |
| Résultat net | 582 | -5 | -58 | -417 | 102 |
| Intérêts minoritaires | | | | 53 | 53 |
| Résultat net part du Groupe | 582 | -5 | -58 | -470 | 49 |
| | | | | | |
| Fonds Propres alloués | 2 963 | | | 341 | 3 304 |

› Commentaires sur les résultats globaux du Crédit Lyonnais

Le Résultat net part du groupe (RNPG) s'établit à 547 M€, onze fois supérieur à celui de 2007 qui avait supporté 640 M€ de charges constituées au titre du plan de compétitivité. Ces dernières neutralisées, la progression du RNPG pourrait être évaluée à +9,4 %¹.

Elle s'explique par la conjonction de deux mouvements antagonistes :

- Une amélioration de plus de 14,7 % du RBE elle même sous-tendue par :
 - Une progression de 2,1 % du PNB, le dynamisme de la banque de proximité (+2,9 %) ayant largement absorbé le reflux des plus-values de cessions enregistrées sur le métier holding,
 - Une gestion toujours rigoureuse des frais généraux, en recul de 2 %.
- Une hausse de 72 % du coût du risque (-94 M€ dont -21 M€ pour compte propre compensée par un crédit d'impôt équivalent). Celle-ci se retrouve sur le secteur entreprises lequel avait bénéficié l'année précédente d'un niveau exceptionnel de reprises (charge nette 2007 de -16,8 M€).

› Commentaires sur les résultats de la Banque de Proximité

La Banque de proximité – réseau LCL capitalise sur la réorganisation menée à bien en 2007 et ses performances s'inscrivent dans les objectifs de développement du plan « crescendo 2 ».

L'année 2008 est ainsi placée sous le double signe de la conquête et de la fidélisation de la clientèle. Le nombre d'ouverture nette de comptes à vue de particuliers approche 110 000, en ligne avec les objectifs.

Au-delà de la mise en place de politiques commerciales spécifiques par métier, LCL a identifié des leviers prioritaires. La satisfaction des clients est au premier rang de ces priorités et LCL a entamé un nouveau programme de formation destiné à promouvoir l'excellence opérationnelle à tous les stades de la relation.

Les encours de **ressources de bilan et hors-bilan** accusent un repli de 3,4 % sur l'année, à 132,1 Md€. Cette baisse résulte de la crise qui affecte les marchés financiers et concerne les ressources de hors-bilan : -8,6 % et -32,7 % sur les seuls titres. Le réseau LCL se démarque, néanmoins, sur l'assurance-vie dont l'encours progresse de 1,9 % dans un marché en repli de 10 % environ.

La collecte de bilan poursuit sa progression : +3,7 % après 3 % l'année précédente. Elle est tirée par le succès du « livret cerise » et des opérations à taux boosté grâce auxquels les livrets s'inscrivent en hausse de plus de 18 %. En revanche, la baisse de l'épargne logement se poursuit. Pour leur part, les capitaux moyens sur les dépôts à vue des particuliers sont en hausse modérée.

L'**activité crédit** confirme le dynamisme de l'exercice précédent avec une progression de 8,8 %, pour atteindre 74 Md€, chiffre porté à 85 Md€ avec le hors-bilan du secteur entreprises (11 Md€) ; fin 2007, le hors-bilan d'entreprises s'élevait à 10,1 Md€ et portait le total des engagements à 78,1 Md€. L'activité est toujours portée par la forte hausse des concours aux entreprises et aux professionnels (+17,2 %). En liaison avec le ralentissement du marché immobilier survenu depuis l'été et la baisse consécutive de la demande, la progression des crédits à l'habitat revient de 11,5 % en 2007 à 5,5 % en 2008, leur encours dépasse désormais 41,7 Md€, contre 39,6 Md€ en 2007.

Conséquence de ce dynamisme commercial, le **produit net bancaire du réseau LCL** s'établit à 3 771 M€, en hausse de 2,9 %. La marge d'intérêts se consolide au bénéfice d'un contexte de taux favorable, de la structure des dépôts clientèle et de l'augmentation des volumes ainsi que des capitaux moyens à vue des particuliers.

En revanche, la crise financière impacte fortement les commissions qui reculent globalement de 4,4 %. Cette baisse atteint 23 % pour les commissions de gestion mobilière sous l'effet conjugué de la chute des volumes d'opérations et d'un effet d'assiette défavorable sur les droits de garde. La baisse de la production de crédits immobiliers et le plafonnement de certaines commissions de services ont également pesé sur les commissions de comptes et de services (+1,7 %).

Les **charges d'exploitation** demeurent contenues à 2 533 M€, soit +0,6 % hors éléments exceptionnels liés au plan de compétitivité et enregistrés en 2007 (189 M€). Les gains de productivité continuent d'être recherchés de façon systématique : les effectifs moyens ont ainsi baissé de 984 ETP (équivalents temps plein) et la facture informatique a été réduite de 6,5 % ; s'ajoutent les gains nés de la mise en commun de plateformes de production au niveau du groupe (CA Titres) et de l'optimisation en interne des processus.

Ces économies permettent à LCL de poursuivre la modernisation de son réseau (nouveaux espaces Banque Privée).

L'augmentation du produit net bancaire conjuguée à la bonne maîtrise des frais généraux se traduit par une amélioration significative du **coefficient d'exploitation** : 67,2 % contre 68,7 % fin 2007 hors charges liées au plan de compétitivité (69,5 % en tenant compte également du retraitement relatif à l'épargne logement Cf. rapport financier annuel 2007).

Le **résultat brut d'exploitation** s'élève à 1 238 M€ en hausse de 7,9 % sur 2007 retraité des charges liées au plan de compétitivité de 2007, augmentation portée à 11,3 % si l'on retire en outre des provisions sur l'épargne logement.

À 200 M€, le **coût du risque** enregistre une hausse de 58 %. Cette augmentation se retrouve sur le secteur entreprises ; elle n'est toutefois pas représentative d'une aggravation de la charge brute mais résulte de la baisse des reprises brutes par rapport à un exercice 2007 exceptionnel. Le coût du risque des particuliers et des professionnels reste stable.

Rapporté aux engagements pondérés (Cooke), le coût du risque s'établit au niveau de 2005 : 37 points de base.

En conséquence, le **résultat net** s'établit à 727 M€, en hausse de 24,9 % sur le résultat de 2007 et de 5,3 % après retraitement des charges liées au plan de compétitivité de 2007 et des provisions sur l'épargne logement.

› **Exposition aux affaires Lehman Brothers et Madoff**

Les activités de la Gestion financière n'ont pas été impactées directement par la faillite de la banque Lehman Brothers, n'ayant pas d'investissement en direct et n'étant pas contrepartie directe de cet établissement. La perte relative à l'affaire Madoff est estimée à 1,3 M€ au travers d'investissements dans deux fonds de fonds alternatifs logés dans le portefeuille de placement.

› **Perspectives 2009**

Il est désormais acquis que l'économie française sera en récession en 2009 au moins durant le premier semestre. Si la baisse de l'inflation peut stimuler les revenus réels ce sera au bénéfice de la consommation et non de l'épargne. Par ailleurs, le marché immobilier devrait rester très en deçà de son niveau 2008. L'environnement économique semble peu propice au développement de l'activité bancaire.

Dans ce contexte adverse, la recherche de la satisfaction des clients sera toujours plus au centre des préoccupations du réseau. L'excellence opérationnelle à tous les stades de la relation en sera un des vecteurs, à côté du concept d'agence sans papier. Ce concept doit notamment permettre de libérer du temps commercial et d'améliorer le partage de l'information et le délai de réponse aux clients. Sa généralisation à l'ensemble des métiers, clients et unités devrait être menée à bien en 2009.

LCL innovera également avec :

- Le « contrat de reconnaissance » dans lequel il s'engage à reconnaître la spécificité et les exigences de chaque client et à récompenser sa fidélité.
- Le concept novateur « LCL à la carte ». Dans ce concept, opérationnel dès le début de l'année, le client sélectionne les produits et services qui répondent à ses attentes en bénéficiant d'une tarification ajustée au plus près.

En matière de risques, LCL va capitaliser sur les indicateurs avancés de risque de contrepartie mis en place en 2008, et destinés à améliorer le pilotage du risque et anticiper les effets de la dégradation de la conjoncture.

Ce dispositif de surveillance rapprochée à tous les niveaux et par tous les acteurs, qui a permis à LCL de contenir le risque tout au long de l'année, doit lui permettre de continuer à accompagner les clients dans leurs besoins malgré une conjoncture économique défavorable.

2. BILAN CONSOLIDÉ SIMPLIFIÉ

| Actif | | <i>(en millions d'euros)</i> | Passif | |
|---------------|---------------|---|---------------|---------------|
| 31/12/2007 | 31/12/2008 | | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
| 16 441 | 17 799 | Opérations de trésorerie et interbancaires | 9 914 | 7 591 |
| 72 | 92 | Actifs financiers à la juste valeur par résultat | | |
| 1 018 | 391 | Instruments dérivés de couverture | 1 687 | 1 425 |
| 1 748 | 1 551 | Actifs financiers disponibles à la vente | | |
| 67 062 | 72 798 | Opérations avec la clientèle | 62 790 | 60 970 |
| | | Placement des entreprises d'assurances | | |
| 5 120 | 5 806 | Valeurs immobilisées et divers | | |
| | | Provisions techniques des entreprises d'assurances | | |
| | | Dettes représentées par un titre | 13 760 | 11 640 |
| | | Provisions et divers | 3 925 | 4 118 |
| | | Dettes subordonnées | 931 | 768 |
| | | Fonds propres | 5 430 | 4 949 |
| 91 461 | 98 437 | TOTAL | 98 437 | 91 461 |

› Total de bilan :

Au 31 décembre 2008 le total du bilan du groupe s'élève à 98 milliards d'euros contre 91 milliards d'euros au 31 décembre 2007, en hausse de 7,6 %, principalement dû au développement de l'activité commerciale.

› Les fonds propres :

Les fonds propres du groupe avant distribution (y compris intérêts minoritaires) s'établissent à 5,43 milliards d'euros, en hausse de 0,48 milliard d'euros.

3. DIVIDENDES VERSÉS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Un dividende de 1,72 euro a été servi au titre de l'exercice 2005. Un dividende de 1,27 euro a été servi au titre de l'exercice 2006. Enfin, un dividende de 0,13 euro a été servi au titre de l'exercice 2007. Ces dividendes étaient éligibles à la réfaction de base bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France et qui s'élevait à 40 % (Code Général des Impôts art. 158-3-2 °).

4. PRISES DE PARTICIPATION SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIÉTÉS DE DROIT FRANÇAIS EN 2008

Au cours de l'exercice 2008, le Crédit Lyonnais n'a pas acquis de société de droit français significative.

5. FACTEURS DE RISQUES

Les informations sur la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 font partie intégrante des comptes certifiés par les Commissaires aux comptes (à l'exception des informations mentionnées « non auditées »).

5.1. Risque de crédit

Le risque de crédit et de contrepartie traduit la possibilité de subir une perte si un emprunteur, un garant ou une contrepartie ne respecte pas son obligation de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute obligation financière.

Tous les types d'engagements sont concernés, y compris ceux concernant les opérations de marché.

5.1.1. Objectifs et politique

Au premier semestre 2008, la stratégie 2008/2010 des risques de contrepartie de LCL a été révisée par LCL et validée par le Comité des Risques du groupe Crédit Agricole en juillet 2008. Cette stratégie s'inscrit dans la continuité de la stratégie des risques 2006/2008, en intégrant les objectifs stratégiques du projet d'entreprise « Crescendo 2 », les évolutions de la conjoncture et la volonté de LCL de continuer à accompagner ses clients et à anticiper avec eux les difficultés éventuelles.

L'application de la stratégie des risques s'appuie sur des normes et des procédures, des outils de pilotage, des systèmes de notation, une politique de provisionnement et de couverture des risques et un dispositif de surveillance rapprochée.

Les normes et procédures

LCL a organisé un corps procédural concernant la maîtrise des risques qui rassemble les concepts, principes et règles à observer durant la vie d'un crédit, du processus de décision d'octroi au suivi courant, ainsi que le passage des provisions et les modalités de recouvrement. Il consigne la règle commune à l'ensemble de LCL.

Ces normes s'accompagnent de procédures d'application détaillant de manière plus précise le rôle et les responsabilités de chaque intervenant dans la préparation des divers comités, leur déroulement et le suivi de leurs décisions.

5.1.2. Gestion du risque de crédit

5.1.2.1. Principes généraux de prise de risque

L'organisation globale d'octroi de crédit se caractérise par :

Sur le marché entreprise :

Un processus d'octroi bien encadré reposant sur un système expert d'aide à la décision et sur des lignes métiers engagements indépendantes des lignes métiers commerciales, permettant un double regard objectif. Les délégations des Chargés d'Affaires Entreprises sont pilotées par le système expert et dépendent de la note de signature, du type de crédit sollicité et du montant d'engagement. Le réseau commercial ne dispose d'aucune délégation pour les opérations immobilières et les opérations à effet de levier.

Sur le marché des Particuliers et des Professionnels :

Sur le marché des Particuliers et des Professionnels, les décisions et les délégations sont pilotées par des systèmes experts pour les principaux produits (immobilier, crédit à la consommation et découvert). Les opérations qui sortent des délégations des conseillers sont décidées par la ligne métier Engagements. Les délégations dépendent du type de crédit, du montant sollicité et des engagements déjà en place. Une plateforme centralisée est chargée des décisions qui sortent de la délégation locale.

Au niveau de la politique d'octroi, le dispositif très centralisé rend aisé un infléchissement par modification des paramètres des systèmes experts et des consignes données aux plateformes centralisées de décision.

5.1.2.2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

› Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Tout comme le processus d'analyse et de prise de décision sur les crédits, les systèmes de notation interne sont séparés en fonction des deux grands types de clientèle de LCL, la banque de détail et les entreprises.

Banque de détail :

Le système de notation interne implanté depuis plusieurs années chez LCL a été utilisé pour la mise en oeuvre du dispositif issu de la réglementation Bâle II. Il s'appuie sur un ensemble de caractéristiques du client liées à la personne (physique ou morale) et sur des données historiques de son comportement bancaire. Il constitue toujours un élément de base de l'appréciation du risque au niveau individuel client comme au niveau plus global du portefeuille.

Suite à la validation du dispositif Bâle II Retail en méthode Notation Interne (IRB) par la Commission bancaire en décembre 2007, l'année 2008 a été consacrée à la résorption de la majorité des écarts non bloquants du rapport 2007 de la Commission bancaire (écarts de l'annexe 2), à l'optimisation des traitements informatiques nécessaires au calcul mensuel des notes Bâle II et au renforcement de l'usage opérationnel des indicateurs Bâle II pour le pilotage du risque, le provisionnement collectif et les systèmes d'aide à la décision d'octroi. L'avancement du dispositif a fait l'objet d'une mission de l'Inspection Générale au second semestre 2008.

Entreprises :

Pour le marché des Entreprises, le dispositif de notation Bâle II de LCL est très largement intégré dans le dispositif du groupe Crédit Agricole, qui garantit l'unicité de la note d'un client de plusieurs entités du groupe Crédit Agricole. LCL a ainsi mis en place progressivement, depuis fin 2006, l'outil de notation du Groupe (Anadefi) sur le marché des entreprises ; la re-notation de l'ensemble de sa clientèle selon la nouvelle méthodologie de niveau groupe a permis en 2008 un pilotage plus efficace du risque sur ce portefeuille Entreprises.

En vue d'obtenir la certification Bâle II du groupe Crédit Agricole en méthode Notation Interne Fondation (IRBF), le processus de notation Bâle II de LCL a ainsi fait l'objet :

- au premier trimestre, d'un audit de l'Inspection Générale Groupe. Ses recommandations, qui portaient essentiellement sur la qualité du système d'information lié à la notation, ont été mises en oeuvre,
- en octobre et novembre 2008, d'une inspection de la Commission bancaire, qui a également concerné Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales, et dont les conclusions définitives sont attendues au premier semestre 2009.

› Mesure du risque de crédit

LCL met en oeuvre des processus et dispositifs de quantification, de surveillance et de maîtrise de ses risques mesurables (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels) adaptés à ses activités, à ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne.

Les principales catégories de risques font l'objet d'un suivi particulier dans le cadre de comités spécifiques (Comité ALM, Comités des risques sensibles, Comités de suivi des Engagements sensibles au niveau local et national, Comité des opérations).

Ces dispositifs ont fait l'objet d'un renforcement dans le cadre de la démarche du groupe Crédit Agricole sur le ratio international de solvabilité « Bâle II ».

Pour chaque facteur de risque mentionné ci-dessus, LCL a défini de façon précise les limites et procédures lui permettant d'encadrer a priori, de mesurer et de maîtriser les risques sous forme d'un dispositif comportant notamment :

- des limites globales, formalisées sous la forme de stratégies risque, de règles de division des risques, d'engagements par filière, par facteur de risque de marché, etc. Ces limites, établies en référence aux fonds propres et/ou aux résultats du Crédit Lyonnais ont été validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant,
- des limites opérationnelles (contreparties/groupe de contreparties, tables, opérateurs) cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant.

LCL mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées par une évaluation régulière basée sur des « scénarios catastrophes », appliqués aux expositions réelles et aux limites.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

5.1.2.3. Dispositif de surveillance

La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen mensuel au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment). L'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques est mesurée trimestriellement par le Comité des Risques Sensibles.

Les anomalies identifiées, y compris les anomalies de classification comptable, ainsi que les cas de non-respect des limites globales ou des équilibres géographiques et sectoriels sont rapportés aux lignes métiers concernées au niveau du Comité de Direction générale.

Le dispositif de surveillance et de mesure des risques de contrepartie a été enrichi, dans le cadre des tableaux de bord de suivi des risques, par un suivi mensuel d'indicateurs de risques avancés, pour chaque marché (particuliers, professionnels, entreprises), afin d'identifier les signes de dégradation et prévenir ces risques.

› **Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées**

Pour surveiller le risque de concentration individuelle, LCL mesure la part relative dans les encours de la BDEF (Banque des Entreprises et des Flux) représentée par les dix principaux groupes et contreparties non bancaires sur lesquels LCL porte les engagements les plus importants.

Définition d'un groupe de contrepartie :

LCL applique la définition du groupe Crédit Agricole et du CRBF 93-05 : un groupe risque est un ensemble de tiers liés entre eux en vue de permettre la mesure de l'exposition totale aux risques de défaillance sur ce groupe du fait de celle de l'une ou plusieurs de ses entités.

Définition de la composition des engagements sur un tiers :

Tout type de produit/instrument/opération véhiculant un risque de contrepartie dans le cadre d'une opération initiée par une entité du groupe Crédit Agricole S.A. Il matérialise tout risque (bilan ou hors-bilan) que la banque a pris vis-à-vis d'une contrepartie à un instant donné.

La part d'engagement des dix plus grandes contreparties non bancaires (groupe et contrepartie) représente 9,92 % du total des engagements sur le marché entreprise (contre 7,74 % en 2007).

Chaque mois est communiqué à la direction générale l'ensemble des relations du périmètre de la clientèle Entreprises dont les engagements sont supérieurs à 50 M€. Cette liste est composée de groupes et de contreparties indépendantes.

› **Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel**

LCL a mis en place un dispositif pour assurer la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi permanent du fonctionnement des comptes, des dépassements de limites et de leur régularisation, par une revue périodique, à tout le moins trimestrielle, des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les « affaires sensibles », et par une révision au moins annuelle de tous les autres. Au second semestre, LCL a notamment effectué des revues de filières avec examen individuel des dossiers les plus importants sur des secteurs identifiés comme susceptibles d'une dégradation rapide.

› **Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance**

La gestion du défaut :

Une procédure interne d'octobre 2007 décline les dispositions du groupe Crédit Agricole à appliquer en matière de gestion du défaut.

Le système de déclassement en créances douteuses est totalement automatisé afin d'assurer un strict respect de la réglementation. LCL a fait le choix d'une identité entre les notions de créances douteuses et de clients notés en défaut.

Processus de suivi des contreparties défaillantes :

Quand une contrepartie est classée défaillante ou sous surveillance, elle fait l'objet d'un suivi spécifique au travers des comités des engagements sensibles et est le plus souvent gérée par des services spécialisés dans le recouvrement.

› **Processus de suivi des risques sur base consolidée**

Au niveau local :

Les Comités Régionaux des Risques et de Suivi des Engagements Sensibles, mis en place début 2005 au sein des Directions Régionales Entreprises, suivent localement les dossiers sensibles, et peuvent proposer un provisionnement pour les dossiers entrant dans le cadre de leurs délégations de crédit et dont le risque se dégrade.

De manière parallèle, des Comités des Engagements Sensibles locaux sont en place sur le marché des Particuliers et des Professionnels pour compléter le dispositif central de LCL.

Au niveau central :

Le Comité des Engagements Sensibles « Entreprises », auquel participent les Responsables de la Direction des Engagements et du Recouvrement et de la Direction du Marché des Entreprises, décide dans le cadre de ses délégations, des dotations et reprises de provisions sur les dossiers présentés au Comité, sur ses propositions ou sur celles des Comités Régionaux des Risques et de Suivi des Engagements Sensibles.

De manière parallèle, le secteur Conseil et Négociations Particuliers/Professionnels, qui assure le pilotage et le suivi des dossiers sensibles les plus importants, décide ou propose, selon le niveau de délégation, les mouvements de provisions relatifs à ces dossiers.

Enfin au niveau central, le Comité des Risques Sensibles, présidé par le Directeur Général du Crédit Lyonnais, et auquel participent les membres du comité exécutif et les responsables des directions concernées, se réunit trimestriellement avant la date de clôture des comptes pour examiner la situation des risques, leur niveau de couverture par des provisions et prendre toute décision nécessaire. Participent également le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques ainsi qu'un représentant de la Direction des Risques du groupe Crédit Agricole.

› **Impacts de stress scenarii**

L'organisation des exercices de simulation de crise est pilotée par Crédit Agricole S.A. via la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe. Deux campagnes de stress tests ont été menées en 2008 sur la base d'hypothèses de crises économique et financière allant s'aggravant ; les résultats de ces tests ont été débattus au niveau de la Direction générale, en particulier dans le cadre de l'élaboration de la stratégie des risques 2008/2010.

5.1.2.4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

› **Garanties reçues et sûretés**

La politique de crédit, les normes et procédures de LCL définissent les principes et les règles de prise de garanties à l'octroi de crédit. Les plateformes de décision crédit, le dispositif de contrôle et les outils informatiques permettent de veiller à l'application de cette politique.

Les garanties valorisées sont intégrées dans le dispositif Bâle II de LCL pour le calcul des emplois pondérés. Une garantie est considérée comme éligible au sens de l'arrêté du 20 février 2007, si elle est reçue, conforme et répond à un certain nombre de critères qui garantissent sa qualité.

À fin 2008, les principales garanties dont bénéficient nos engagements prêts immobiliers sur le marché des particuliers et professionnels sont Crédit Logement ou CAMCA (61 %) et hypothèque de premier ou second rang (28 %).

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

› **Utilisation des dérivés de crédit**

LCL n'utilise pas les dérivés de crédit.

5.1.3. Exposition

5.1.3.1. Exposition maximale

Tableau d'exposition maximale repris de la note annexe 3.1 des comptes consolidés (partie 2 du présent rapport)

Exposition maximum au risque de crédit

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|----------------|----------------|
| Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte) | 92 | 72 |
| Instruments dérivés de couverture | 391 | 1 018 |
| Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable) | 983 | 1 264 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 16 121 | 14 771 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 72 798 | 67 062 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 0 | 0 |
| EXPOSITION DES ENGAGEMENTS DE BILAN (nets de dépréciations) | 90 385 | 84 187 |
| Engagements de financement donnés | 10 764 | 11 241 |
| Engagements de garantie financière donnés | 8 492 | 12 090 |
| Provisions – engagements par signature | 93 | 129 |
| EXPOSITION DES ENGAGEMENTS HORS-BILAN (nets de provisions) | 19 349 | 23 460 |
| TOTAL EXPOSITION NETTE | 109 734 | 107 647 |

Le tableau chiffré ci-dessus présente en vision comptable la totalité des expositions LCL après dépréciations (provisions).

Les éléments détaillés dans les paragraphes ci-après concernent uniquement les engagements clientèles avant dépréciations sur le périmètre de la Banque de Proximité, hors les engagements traités en Bâle II standard.

5.1.3.2. Concentration

› Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

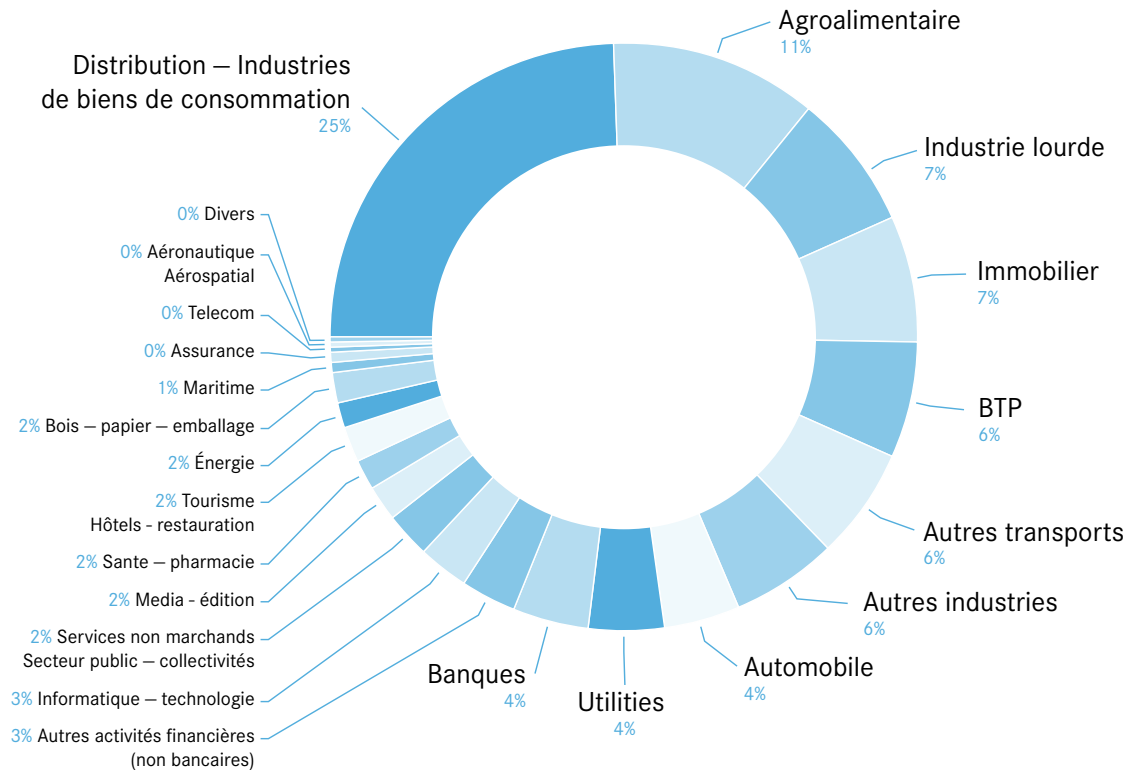
Répartition des engagements

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---|--------------|--------------|
| Particuliers et Professionnels | 72 % | 74 % |
| Crédits habitat | 50 % | 50 % |
| Crédits à la consommation | 8 % | 8 % |
| Prêts aux professionnels | 10 % | 10 % |
| Découverts, crédits de trésorerie et autres engagements | 4 % | 6 % |
| Entreprises | 28 % | 26 % |
| TOTAL | 100 % | 100 % |

Données auditées.

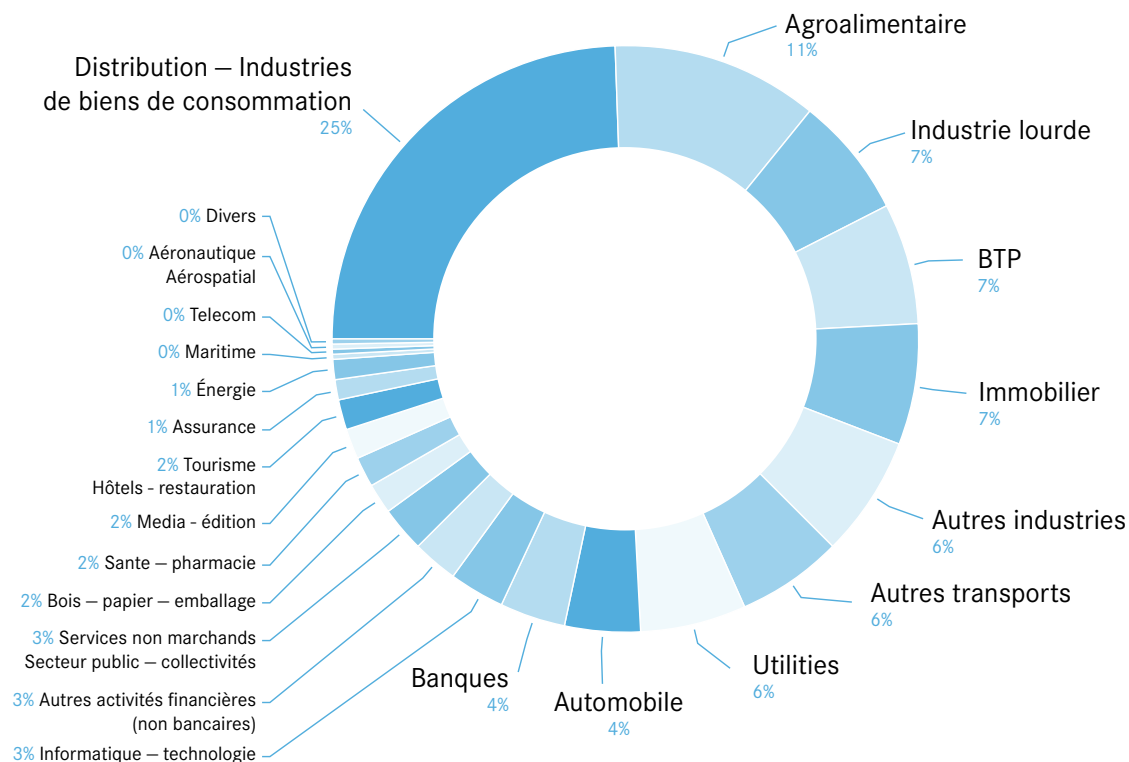
Les engagements du marché des entreprises représentent 28 % des engagements de la Banque de Proximité de LCL au 31/12/2008 se répartissant comme suit.

Ventilation des engagements commerciaux au 31/12/2008 du portefeuille Entreprises, par filière économique



En 2007, le marché entreprise représentait 26 % des engagements de la Banque de Proximité du Crédit Lyonnais se répartissant comme suit :

Ventilation des engagements commerciaux au 31/12/2007 du portefeuille Entreprises, par filière économique



› **Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique**

Les données chiffrées sont reprises dans la note annexe 3.1. des comptes consolidés (partie 2 du présent rapport).

Chaque mois est communiqué à la direction générale l'ensemble des relations du périmètre BDEF dont les engagements sont supérieurs à 50 M€. Cette liste est composée de groupes et de contreparties indépendantes.

5.1.3.3. Qualité des encours

» Analyse des prêts et créances par catégorie

Tableaux repris de la note annexe 3.1 des comptes consolidés (partie 2 du présent rapport)

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | | | | | TOTAL |
|---|---------------|----------------------|-----------------------------------|--------------------------------|---|---------------|
| | Encours bruts | dont Encours douteux | dépréciations sur encours douteux | dont Encours douteux compromis | dépréciations sur encours douteux compromis | |
| Administrations centrales | 419 | | | | | 419 |
| Établissements de crédit | 16 094 | 4 | 4 | | | 16 090 |
| Institutions non établissements de crédit | 91 | | | | | 91 |
| Grandes entreprises | 16 310 | 464 | 149 | 519 | 358 | 15 803 |
| Clientèle de détail | 57 374 | 667 | 216 | 737 | 509 | 56 649 |
| Total (*) | 90 288 | 1 135 | 369 | 1 256 | 867 | 89 052 |
| Créances rattachées nettes | | | | | | 362 |
| Dépréciations sur base collective | | | | | | -495 |
| Valeurs nettes au bilan | | | | | | 88 919 |

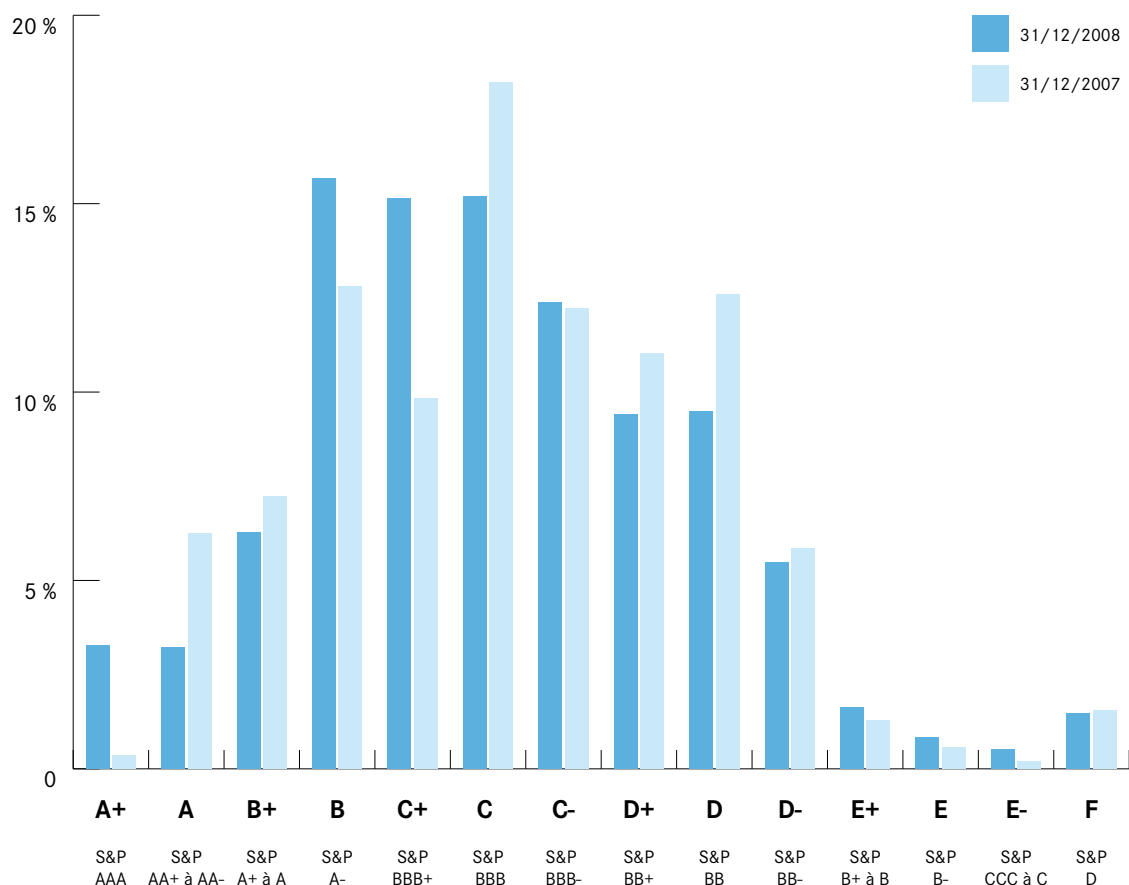
(*) Dont encours clientèle sains restructurés pour 301 M€.

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2007 | | | | | TOTAL |
|---|---------------|----------------------|-----------------------------------|--------------------------------|---|---------------|
| | Encours bruts | dont Encours douteux | dépréciations sur encours douteux | dont Encours douteux compromis | dépréciations sur encours douteux compromis | |
| Administrations centrales | 359 | | | | | 359 |
| Établissements de crédit | 14 744 | 8 | 6 | | | 14 738 |
| Institutions non établissements de crédit | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Grandes entreprises | 13 295 | 389 | 110 | 586 | 445 | 12 740 |
| Clientèle de détail | 54 988 | 618 | 166 | 859 | 635 | 54 187 |
| Total (*) | 83 386 | 1 015 | 282 | 1 445 | 1 080 | 82 024 |
| Créances rattachées nettes | | | | | | 287 |
| Dépréciations sur base collective | | | | | | -478 |
| Valeurs nettes au bilan | | | | | | 81 833 |

(*) Dont encours clientèle sains restructurés pour 302 M€.

› Analyse des encours par notation interne

Évolution du portefeuille entreprises sain de LCL



Marché des Entreprises :

La notation Bâle II du portefeuille sain (hors Défaut) montre une amélioration sensible de la qualité de celui-ci en un an. La progression significative de la part des engagements les mieux notés (Investment Grade de A+ à C) traduit la baisse du risque latent porté par LCL sur ce portefeuille. Toutefois la part des Tiers Sensibles (à partir de E+), augmente légèrement reflétant la dégradation de la conjoncture économique.

Marché des Particuliers et Professionnels :

Sur l'ensemble de la Banque et Assurance de Proximité, la notation Bâle II du portefeuille sain (hors Défaut) montre une répartition stable des engagements dans le temps.

Répartition des engagements hors défaut

| Source Bâle II Retail | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|-----------------------|--------------|--------------|
| Investment grade | 75 % | 75 % |
| Non investment grade | 18 % | 18 % |
| Sensibles | 7 % | 7 % |
| TOTAL | 100 % | 100 % |

Données auditées.

Pour établir ces répartitions, LCL se base sur son dispositif de notation interne utilisé pour la méthode IRB. Ainsi la catégorie Investment Grande regroupe les notations de 1 à 5, la catégorie Non Investment Grade regroupe les notations de 6 à 7 et la catégorie Sensible les notations de 8 à 10.

5.1.3.4. Dépréciation et couverture du risque**› Politique de dépréciation et couverture des risques**

Le dispositif de couverture des risques de LCL comprend des provisions sur les clients en Défaut et les encours sensibles ainsi que des provisions sectorielles. Le dispositif de couverture de LCL couvre de façon exhaustive l'ensemble des encours en défaut ou sensibles en s'articulant sur des provisions individualisées pour les encours les plus importants et pour le solde sur un dispositif de provisionnement statistique basé sur les pertes constatées historiquement. Le taux de couverture des créances douteuses par des provisions est de 73,5 % à fin 2008. La légère diminution du taux de couverture constatée sur un an (-2.6 %) provient de l'impact des actions menées sur le portefeuille contentieux (cession de créances et passages à pertes de créances provisionnées à 100 %) et de l'amélioration des méthodes d'estimation des pertes en cas de défaut sur le dispositif Bâle II qui ont un impact sur la détermination des provisions collectives.

› Encours d'actifs financiers dépréciés

Les données chiffrées sont présentées dans la note annexe 3.1 des comptes consolidés (partie 2 du présent rapport).

5.1.3.5. Coût du risque

Le coût du risque de la Banque de Proximité s'élève à 199,9 M€ en 2008 (contre 126,5 M€ en 2007), avec un taux du coût du risque (représentant la charge nette annuelle sur le risque de contreparties, rapportée aux engagements totaux) de 0,22 % (contre 0,16 % en 2007) après une année 2007 caractérisée par d'importantes reprises de provision sur le marché des entreprises.

Le coût du risque sur le marché des particuliers et des professionnels est resté relativement stable en 2008 à 146,5 M€ (contre 143,4 M€ en 2007). Le coût du risque sur le marché des entreprises s'élève à 53,3 M€ en 2008 alors que 2007 était en situation de reprises nettes (-16,8 M€).

5.1.4. Le risque pays

Même s'il n'est pas dans la politique de LCL de prendre des risques pays, il peut être amené à accompagner ses clients sous forme de garanties internationales. À ce titre il s'appuie sur le savoir-faire de Calyon et le risque pays fait l'objet d'un dispositif de suivi et d'une surveillance coordonnés au niveau du groupe Crédit Agricole. À ce jour la provision pour risques pays s'élève à 2 M€.

5.1.5. Opérations à effet de levier (LBO)

Pour accompagner sa clientèle de petites et moyennes entreprises dans leurs opérations de cessions/transmissions d'entreprises, LCL a une activité de financements à effet de levier. Ces opérations, menées par une équipe de spécialistes reconnus, concernent des opérations généralement de petites tailles (une dizaine de millions d'euros en moyenne) dans le cadre d'une politique de risques et de délégations très encadrée. La production 2008 s'est ralentie et est inférieure à celle de 2007, du fait de la diminution de la taille des transactions et d'une sélectivité accrue. En 2008, LCL a mis en place 67 dossiers de LBO pour un montant total de 674 millions d'euros, au 31/12/2008 l'encours des LBO représente 1 907,45 M€. Les dossiers LBO font l'objet d'une revue de filière périodique et de contrôles de 2ème degré spécifiques.

5.2. Risque de marché

Les données chiffrées, en application de la norme IFRS 7, sont précisées dans les notes annexes aux comptes consolidés (note 3.2).

5.2.1. Objectifs et politique

Les activités de marché du groupe Crédit Lyonnais comprennent :

- la trésorerie euro et devises des opérations clientèles liées au métier de Banque de Proximité,
- un portefeuille de placement en titres à revenus variables composé marginalement d'actions et principalement de parts d'OPCVM en actions, en actifs alternatifs et actifs indexés sur le marché monétaire. L'objectif de gestion est une rémunération supérieure en moyenne au marché monétaire,
- les activités de gestion active du bilan dont la gestion et le contrôle des risques sont délégués à Crédit Agricole S.A. mais dont le risque et les résultats reviennent au Crédit Lyonnais. Cette activité spécifique est traitée dans le paragraphe ci-après « risques de marché issus de la gestion active du bilan ».

Le dispositif couvre les risques de marché qui se définissent comme les pertes potentielles liées aux variations des paramètres de marché : taux d'intérêt et cours de change, cours d'actions ou d'OPCVM etc.

Les activités sur dérivés de taux et de change spot réalisées avec la clientèle font l'objet d'une couverture systématique avec CALYON. Aucun risque de marché issu de ce type d'activité n'est conservé chez LCL.

5.2.2. Gestion du risque

Le dispositif local et le dispositif central

Au niveau Central, le secteur Risques Financiers de la Direction du Pilotage des Risques Groupe de Crédit Agricole S.A. (CA Sa PRG RF) assure une surveillance de l'ensemble des activités de marché du groupe.

Au niveau de LCL, le secteur Risques Financiers de la Direction du Contrôle Permanent et Risques assure le contrôle des activités de marché de l'établissement en dehors de la gestion active du bilan dont la gestion et le contrôle ont été délégués par convention à CA Sa PRG RF.

Le dispositif de surveillance et les comités de suivi

Les objectifs en matière d'intervention sur les marchés sont définis chez LCL par :

- le comité ALM et Trésorerie,
- le comité de Placement.

Le calcul opérationnel des résultats et des risques sur le périmètre de la Trésorerie est réalisé quotidiennement par l'équipe de suivi d'activité de CALYON pour le compte du Crédit Lyonnais.

Les calculs opérationnels sur le portefeuille de placement sont réalisés mensuellement par la cellule Risques Financiers de la Direction des Contrôles Permanents et Risques de LCL.

La cellule Risques Financiers de la Direction du Contrôle Permanent et Risques de LCL assure le suivi quotidien de l'ensemble des limites et reporte leurs éventuels franchissements aux niveaux hiérarchiques appropriés. Les dépassements significatifs ainsi que les variations significatives de résultats sont portés à la connaissance des différents comités. Une note de procédure concernant les risques financiers a été rédigée et officialisée.

5.2.3. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

La « Value at Risk » (VaR)

La mesure en VaR constitue un élément important du dispositif de mesure des risques mais ne constitue plus une limite de suivi.

La limite en VaR de la trésorerie a été transformée en simple indicateur de risque par décision du Comité des Risques Crédit Agricole S.A. de juillet 2008. En effet, avec la crise financière les spreads EONIA/EURIBOR 3 mois se sont fortement tendus (6bp en moyenne avant août 2007 vs environ 150bp après) générant une très forte augmentation de la VaR de la trésorerie de LCL. Cette évolution de la VaR traduit un dérèglement des marchés plutôt qu'un profil de risque plus élevé car il s'agit d'une activité classique de couverture des flux de la banque.

Concernant le portefeuille de LCL, la VaR représente l'évaluation de la perte potentielle que celui-ci pourrait subir en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, pour un horizon de temps donné et pour un intervalle de confiance de 99 %, en s'appuyant sur un an, au moins, d'historique de données.

Les autres indicateurs

La mesure en VaR est associée à une batterie d'indicateurs complémentaires ou explicatifs, dont certains font l'objet de limites (devises et produits autorisés, échéances maximales, sensibilités).

Le calcul de la VaR est complété par des stress scénarii.

5.2.4. Exposition au risque

Depuis avril 2008, la position de change de LCL est adossée systématiquement en back to back avec CALYON de manière à supprimer tout risque de change de la position spot de la banque. Cela explique la disparition de la VaR sur cette activité.

Les limites exprimées en gap de taux et en sensibilité ont été respectées tout au long de l'année.

Des swaps de couverture (swap de base) ont été réalisés pour se couvrir des variations de spread.

Plusieurs actions ont été menées par la Direction Financière pour protéger le portefeuille de placement d'une baisse des marchés actions. Des désengagements sur les actifs à risque (alternatifs et monétaire dynamique en particulier) ont été réalisés tout au long de l'année au profit d'actifs moné-

taires sans risque de marché. Des tunnels, mis en place sur plusieurs lignes d'actions détenues en direct, ont permis de figer un montant de plus-values sur ces titres pour l'année 2008. Des produits structurés (avec garantie en capital) permettent de minimiser le risque actions en cas de baisse tout en profitant du potentiel de hausse lorsque les marchés seront mieux orientés. La gestion défensive du portefeuille de placements a permis de limiter l'ampleur de la performance négative en 2008 (-9 % sur l'année) dans un contexte de marché très difficile.

Pour chacune des activités de marché, des limites sont déterminées chaque année. Des limites en valeur de marché globale (et non en VaR) et par classe d'actifs ont été mises en place sur le portefeuille de placement. Ces limites en valeur de marché se déclinent comme suit :

Limites et encours par classe d'actifs au 31 décembre 2008

| <i>(en millions d'euros)</i> | Actions | Alternatifs | Trésorerie dynamique | Monétaire | Global |
|------------------------------|---------|-------------|----------------------|-----------|--------|
| Limites | 540 | 300 | 1200 | 1200 | 1200 |
| Encours | 148 | 80 | 10 | 296 | 533 |

Limites et encours par classe d'actifs au 31 décembre 2007

| <i>(en millions d'euros)</i> | Actions | Alternatifs | Trésorerie dynamique | Monétaire | Global |
|------------------------------|---------|-------------|----------------------|-----------|--------|
| Limites | 540 | 300 | 1200 | 1200 | 1200 |
| Encours | 345 | 255 | 280 | 0 | 880 |

› Risques de marché issus de la gestion active du bilan

LCL a délégué la Gestion Active d'un ensemble diversifié d'activités de marché à Crédit Agricole S.A. La gestion de ce portefeuille est assurée par la direction financière de Crédit Agricole (CAsa FIN). Le dispositif de contrôle des risques et de contrôle permanent est délégué à la direction des risques de Crédit Agricole S.A. (CAsa PRG). Les aspects prudentiels sont également traités par Crédit Agricole S.A. Le reporting à LCL est assuré au travers du Comité ALM de LCL.

› Risque de taux

Les données chiffrées, en application de la norme IFRS 7, sont précisées dans les notes annexes aux comptes consolidés (note 3.2).

L'activité de taux chez LCL consiste en la couverture des opérations de banque liées au métier de banque de proximité. Le niveau de risque de la trésorerie, bien qu'en augmentation du fait de l'accroissement des spreads, reste faible.

› Risque de change

Les données chiffrées, en application de la norme IFRS 7, sont précisées dans les notes annexes aux comptes consolidés (note 3.2).

Le risque de change est géré selon les règles suivantes :

- les opérations de change avec la clientèle sont systématiquement adossées auprès de Crédit Agricole S.A. depuis le mois de mars 2008,
- les résultats en devises sont cédés contre euros mensuellement à Crédit Agricole S.A. Les montants en risques sont relativement faibles car ils ne sont constitués que des marges sur les opérations commerciales.

› Risque de prix

Les données chiffrées, en application de la norme IFRS 7, sont précisées dans les notes annexes aux comptes consolidés (note 3.2).

Cette rubrique concernant le portefeuille de placement est traitée au travers des paragraphes ci-dessus (5.2).

5.3. Risque de gestion de bilan

5.3.1. Risque de liquidité et de financement

Les données chiffrées, en application de la norme IFRS 7, sont précisées dans les notes annexes aux comptes consolidés (note 3.3).

La Trésorerie a pour mission d'assurer la gestion du risque de liquidité de la Banque dans les conditions optimales. Il s'agit en particulier :

- de gérer la liquidité,
- de veiller à la bonne adéquation, en montant et en durée, des emplois et des ressources,
- d'assurer le respect des contraintes de liquidité réglementaires,
- d'envisager des scénarii de crise de liquidité et de définir un plan de continuité.

5.3.1.1. Objectif et politique

Le Crédit Lyonnais en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité modifié par les règlements n° 90-02 du 23 février 1990, n° 90-04 du 23 février 1990, n° 92-06 du 17 juillet 1992, n° 94-03 du 8 décembre 1994, n° 96-10 du 24 mai 1996, n° 98-03, n° 98-08 du 7 décembre 1998, n° 2000-03 du 6 septembre 2000 et n° 2000-10 de décembre 2000,
- l'instruction de la Commission Bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité modifiée par l'instruction n° 93-01 du 29 janvier 1993 et n° 2000-11 du 4 décembre 2000,
- l'instruction de la Commission Bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

La gestion du coefficient réglementaire de liquidité s'appuie sur un « niveau cible ». Il ne s'agit pas d'une limite mais d'un objectif au-delà du minimum réglementaire, qui permet d'assurer au Crédit Lyonnais le respect du coefficient réglementaire.

Pour le coefficient à 1 mois, le niveau cible d'excédent de liquidité est de 1 600 M€ supérieur à l'exigence réglementaire.

5.3.1.2. Gestion du risque

Pour la gestion du risque de liquidité, la Trésorerie s'appuie sur des notes de procédures validées par le Comité ALM et de Trésorerie.

Suite aux travaux menés par la Direction Financière de Crédit Agricole S.A., un système de limite de l'endettement à court terme a été défini par le Comité ALM de LCL de décembre 2008.

Son niveau doit être validé par les instances de Crédit Agricole S.A.

Conformément aux règles du groupe Crédit Agricole S.A., LCL ne recourt que marginalement au marché pour son refinancement. LCL est autorisé à mobiliser ses prêts habitat auprès de la CRH

(Caisse de Refinancement de l'Habitat) et participe au projet groupe sur la mise en place d'autres modes de financement. Crédit Agricole S.A. est son prêteur en dernier ressort.

Au cours de l'année 2008, le profil de liquidité de LCL s'est modifié sous l'effet d'une activité commerciale dynamique en particulier sur le crédit à l'habitat et le crédit d'équipement et du phénomène de décollecte sur l'épargne logement liée aux modifications fiscales. LCL est ainsi devenu légèrement déficitaire en liquidité : - 1 900 M€ fin 2008 contre +700 M€ fin 2007, chiffre retraité des émissions de certificats de dépôts levés auprès des investisseurs fin 2007 pour 900 M€ (pour mémoire +1 600 M€ publié dans le rapport annuel de 2007).

Au 31 décembre 2008, la principale source de financement résulte de la collecte auprès de la clientèle. Il faut y ajouter :

- les refinancements longs auprès de la CRH,
- les emprunts obligataires,
- les emprunts auprès de Crédit Agricole S.A.,
- les TCN levés auprès des investisseurs.

5.3.1.3. Méthodologie

La transformation à court terme est mesurée comme l'écart, à l'intérieur d'une même bande de maturité, entre emplois et ressources de trésorerie, indépendamment de toute convention d'écoulement.

La Trésorerie suit tout particulièrement l'évolution du décalage à 1 mois et gère le coefficient réglementaire à 1 mois.

La production du coefficient de liquidité à 1 mois fait l'objet d'un suivi par le Contrôle Permanent et Risques. Ce coefficient est inclus dans les éléments de risques du tableau de bord du Contrôle Permanent diffusé à la Direction Générale de LCL et à la Direction Risques Groupe de Crédit Agricole S.A.

La transformation à moyen/long terme est mesurée à partir du bilan de la Banque, les éléments étant classés par durée restant à courir, après application de conventions d'écoulement cohérentes avec celles utilisées dans le cadre de la gestion du risque de taux.

Cette transformation est analysée sur la base de 23 bandes de maturité selon un échéancement conforme à celui utilisé par Crédit Agricole S.A.

Pour son usage, la Trésorerie conçoit différents scénarii de hausse des besoins de liquidité de LCL. Elle analyse l'adéquation entre les besoins potentiels et les moyens dont dispose LCL pour y faire face. Elle définit les actions à mener en cas de crise de liquidité.

Ces scénarii incluent différents types d'événements conduisant à une hausse des emplois ou une baisse des ressources ainsi qu'un scénario catastrophe où toutes les hypothèses d'augmentation du besoin sont cumulées.

5.3.1.4. Impacts de la crise financière sur la gestion du risque de liquidité

La crise de liquidité, apparue en août 2007, s'est traduite par une augmentation des spreads de liquidité, qui s'est fortement accentuée en 2008 (moyenne spread Euribor 3 mois/OIS 3 mois : 88,6 bp en 2008, contre 29,1 bp en 2007). Cela a eu pour effet d'accroître significativement les coûts relatifs à la gestion du coefficient de liquidité durant l'exercice 2008.

5.3.1.5. Exposition

Au cours de l'année 2008, le coefficient réglementaire de liquidité à 1 mois a été respecté, avec un coefficient moyen de 113 % (contre un coefficient moyen de 119 % en 2007).

Au 31 décembre 2008, le coefficient réglementaire de liquidité à 1 mois s'établit à 120,7 % (contre 120 % au 31 décembre 2007).

5.3.2. Risque de taux d'intérêt global

5.3.2.1. Objectifs et politiques

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à protéger la valeur patrimoniale de LCL et de ses filiales, ainsi qu'à optimiser la marge d'intérêt.

La valeur patrimoniale et la marge d'intérêt évoluent du fait de la sensibilité à la variation des taux d'intérêt de la valeur actuelle nette et des flux de trésorerie des instruments financiers composant le bilan et le hors-bilan.

L'exposition de LCL provient essentiellement de son activité de Banque de détail.

5.3.2.2. Méthodologie

La mesure du risque de taux s'appuie principalement sur la mise en place des Gaps de taux. Cette méthodologie consiste à projeter dans le futur les encours à taux connu en fonction de leurs caractéristiques contractuelles (date de maturité, profil d'amortissement). Toutefois, il est nécessaire de modéliser le comportement futur de certains encours lorsque :

- le profil d'échéancement n'est pas connu (produits non échéancés tels que les dépôts à vue, les livrets ou les fonds propres),
- des options implicites vendues à la clientèle sont incorporées (remboursements anticipés sur crédits, épargne logement...).

Ces modèles sont aujourd'hui essentiellement basés sur l'analyse statistique du comportement passé de la clientèle. Par exemple, pour les dépôts à vue créditeurs non rémunérés, la recherche de la part stable et de la variation mensuelle négative pour un intervalle de confiance de 99 % permet de définir le profil et la maturité de l'écoulement. Les hypothèses de remboursements anticipés sont quant à elles fixées suite à l'analyse du taux de remboursement anticipé en fonction de l'écart entre le taux client et le taux de marché ou encore à la mise en évidence du taux de remboursement anticipé structurel à partir des types de crédit à taux bas (CEL, prêt 0 %) ou encore à l'évolution du taux de remboursement anticipé par génération de production. Ces modèles et ces hypothèses doivent faire l'objet d'une révision annuelle.

En ce qui concerne les options conclues avec la clientèle, notamment les caps inclus dans les crédits cappés, le groupe recommande leur couverture par des options de mêmes caractéristiques. Les positions résiduelles sont prises dans les gaps en équivalent delta.

La mesure du risque de taux d'intérêt global est effectuée mensuellement pour les plus grandes entités. Cette mesure est confrontée à des limites définies sous la forme de montants maximum d'exposition moyenne pour chaque futur intervalle de temps (mensuel pour les deux premières années, annuel après).

5.3.2.3. Gestion du risque

Le risque de taux d'intérêt global de LCL a été délégué à Crédit Agricole S.A., qui le gère dans le respect des limites et selon les orientations de gestion décidées par le Comité Actif-Passif de LCL.

L'exposition au risque de taux d'intérêt global est présentée régulièrement au Comité Actif-Passif de LCL qui décide des orientations de gestion.

Celui-ci est présidé par le Directeur Général du Crédit Lyonnais et inclut, outre des membres du Comité Exécutif du Crédit Lyonnais ou leurs délégués, des représentants de Crédit Agricole S.A. « Gestion Financière » et « Risques du Groupe ».

5.3.2.4. Exposition

Les gaps de taux de LCL sont ventilés selon l'entité qui le gère (Crédit Agricole S.A., Trésorerie, filiales) et par devise. Ils mesurent l'excédent (signe positif) ou le déficit (signe négatif) de ressources à taux fixe.

Exposition du gap synthétique consolidé en EURO au 31/12/2008

| (en millions d'euros) | 0 - 1 an | 1 - 5 ans | 5 - 10 ans |
|-----------------------|----------|-----------|------------|
| Gap synthétique | -4 750 | -1 510 | -924 |

Données auditées

Au 31 décembre 2008 :

La sensibilité du PNB sur la première année à un mouvement de taux de 2 % représente environ 2,5 % du PNB.

La sensibilité de la valeur actuelle nette à un mouvement de taux de 2 % représente environ 5,5 % des fonds propres prudentiels.

L'exposition du RTIG aux autres devises est très faible au 31 décembre 2008.

5.3.3. Politique de couverture

Les données chiffrées, en application de la norme IFRS 7, sont précisées dans les notes annexes aux comptes consolidés (note 3.4).

La gestion du risque de taux global s'effectue selon deux modalités différentes :

- Les opérations de montant important et ayant des caractéristiques d'opérations de marché sont systématiquement adossées auprès de la Trésorerie.
- Les autres opérations (montant unitaire faible, échéancier incertain, taux non corrélé aux taux de marché par exemple), font l'objet d'une gestion sous la responsabilité du Comité ALM et Trésorerie. Depuis la centralisation de la Gestion Actif – Passif au Crédit Agricole S.A. au cours du 1er semestre 2007, le schéma financier est le suivant :
 - les postes de bilan sans échéance contractuelle (essentiellement les dépôts à vue et l'épargne réglementaire) sont adossés à Crédit Agricole S.A. au travers de swaps et de prêts/emprunts miroirs : il n'y a donc plus de risque de taux sur ces postes,
 - les postes de bilan avec une échéance contractuelle, essentiellement les actifs, créent une position de taux contenue à l'intérieur des limites fixées par Crédit Lyonnais.

La Gestion Actif – Passif est responsable de ce dispositif qui vise à maîtriser les risques financiers.

L'organisation et la méthodologie afférentes à la gestion du risque de taux sont déterminées par le Comité ALM et Trésorerie sur proposition de la Gestion Actif – Passif.

Chaque produit est pris en compte dans l'analyse du risque de taux selon des règles d'échéancement conventionnelles qui traduisent son comportement économique.

La Gestion Actif – Passif mesure les impasses de taux du Crédit Lyonnais et les couvre mensuellement en application des décisions du Comité ALM et Trésorerie qui décide du programme de couverture proposé et mis en œuvre par Crédit Agricole S.A. Initié courant 2007, ce processus de gestion centralisée chez Crédit Agricole S.A. fait l'objet de travaux d'amélioration et de fiabilisation.

Les filiales du Crédit Lyonnais mesurent et gèrent leurs impasses dans un objectif de couverture.

Les swaps et prêts/emprunts miroirs qui adossent les passifs du Crédit Lyonnais doivent eux-mêmes faire l'objet d'une couverture via des swaps comptabilisés dans les livres de Crédit Agricole S.A. et conclus par la Gestion Actif – Passif.

Dans le cadre de limites strictes, le compartiment RTIG (Risque de Taux d'Intérêt Global) de la gestion active vise à optimiser le coût de ces couvertures :

- le plus souvent en retardant – marginalement – la date de mise en place de ces couvertures, si la Gestion Actif – Passif anticipe une évolution favorable des taux.
- Mais en modulant de façon marginale également la durée de ces couvertures.

Le Gap de gestion active désigne ainsi l'écart entre :

- les opérations qui auraient dû être conclues pour adosser parfaitement les swaps et prêts/emprunts miroirs,
- et les opérations qui ont effectivement été mises en place (et qui peuvent ne pas adosser parfaitement les swaps et prêts/emprunts miroirs).

En ce sens – et puisque le Crédit Lyonnais bénéficie de la performance et supporte le risque né de la gestion active – les swaps et prêts/emprunts miroirs, augmentés du Gap de gestion active, constituent un adossement non exact des passifs du Crédit Lyonnais. Dans le but d'en limiter l'impact, des limites strictes encadrent le montant du Gap de gestion active.

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent d'une part, la couverture des actifs non adossés auprès de la Trésorerie nets de la position du Haut de Bilan par des swaps emprunteurs de taux fixe, et d'autre part, la couverture des passifs et actifs non échancés hors Haut de Bilan par des swaps miroirs.

Comme le Crédit Agricole S.A., le Crédit Lyonnais a retenu la position de documenter ces dérivés de couverture dans le cadre de relations de couverture de juste valeur.

Le portefeuille de swaps emprunteurs de taux fixe vient en couverture des actifs à taux fixe et de la position Taux fixe de la Gestion active si celle-ci est excédentaire en emplois.

Le portefeuille de swap miroirs vient en couverture des actifs et passifs non échancés.

La démonstration de la mesure d'efficacité de la relation de couverture s'effectue sur la base d'échéanciers en encours moyens (mensuels sur l'année civile en cours et l'année civile suivante, annuels ensuite). Elle s'effectue trimestriellement. La relation de couverture est définie comme efficace si sur chaque plage de maturité, le ratio de couverture (encours moyen d'instruments de couverture/encours moyen d'instruments couverts) est inférieur à 100 %.

5.4. Risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels commun à l'ensemble du groupe Crédit Agricole S.A. comprend les composantes suivantes :

- **organisation de la fonction gestion des risques opérationnels** : supervision du dispositif par la Direction Générale (via le Comité Trimestriel des Risques Opérationnels) et pilotage opérationnel par la Direction des Contrôles Permanents et des Risques,
- **identification et évaluation qualitative des risques** à travers des cartographies par processus, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- **collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes** pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant l'historisation, la mesure et le suivi du coût du risque,
- **calcul et allocation des fonds propres économiques** au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau filiale,
- **production périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau filiale.**

5.4.1. Objectifs et politique

Les éléments constitutifs d'une politique générale au titre du risque opérationnel ont été intégrés dans la stratégie des risques 2007/2008 de LCL. Ce document reprend pour les principaux domaines de pertes le profil de risque et les actions prioritaires adaptées aux évolutions du dispositif Risques Opérationnels, au regard des orientations commerciales retenues.

Dans le cadre de la stratégie des risques opérationnels 2007/2008 des limites ont été définies et validées par la Direction Générale et notamment le ratio coût RO/PNB à 1,30 %.

Par ailleurs un système de gestion des alertes averti Crédit Agricole S.A. pour tout incident ayant un impact financier supérieur à 150 K€ ou pour tout incident sérieux ayant un impact d'image ou réglementaire.

5.4.2. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

Le dispositif de suivi des risques opérationnels s'appuie notamment sur les concepts déployés dans le cadre de la réforme Bâle II et du passage en méthode Avancés dits A.M.A. Il se compose notamment :

- d'un dispositif de collecte des pertes opérationnelles,
- d'une cartographie annuelle des risques opérationnels de tous les processus de LCL,
- d'établissement annuel de scénarii de stress exceptionnels,
- de tableaux de bord et de comités de risques opérationnels trimestriels.

Le dispositif de collecte des pertes opérationnelles repose principalement sur des données issues de la comptabilité pour en assurer la complétude.

Au 31 décembre 2008, le coût net du risque opérationnel (pertes + dotations aux provisions - reprises - récupérations) s'élève à 39,7 M€ en date de détection de l'incident, soit 1,05 % du produit net bancaire.

Le coût du risque opérationnel de l'année 2008 est globalement conforme à l'objectif stratégique (1,05 % du PNB) et inférieur à la limite stratégique (1,3 % du PNB) fixés dans le cadre de la Stratégie des Risques 2007-2008.

5.4.3. Méthodologie

En décembre 2007, le Crédit Lyonnais a reçu l'autorisation de la Commission bancaire d'utiliser l'approche de mesure avancée du risque opérationnel à partir du 1er janvier 2008, et s'est engagé à

mettre en œuvre un plan d'amélioration du dispositif. L'avancement de ce plan d'action a fait l'objet d'une mission de l'Inspection Générale au second semestre 2008.

5.4.4. Assurance et couverture des risques opérationnels

Le Crédit Lyonnais délègue à Crédit Agricole S.A. sa gestion de l'assurance et de la couverture des risques opérationnels.

La couverture des risques opérationnels du groupe Crédit Agricole S.A. par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat. Pour les risques de forte intensité, des polices Groupe sont souscrites par Crédit Agricole S.A. auprès des grands acteurs du marché de l'assurance ; elles permettent d'harmoniser la politique de transfert des risques relatifs aux biens et aux personnes et la mise en place de politiques d'assurances différenciées selon les métiers en matière de responsabilité civile professionnelle et de fraude. Par ailleurs, les filiales des métiers gèrent par elles-mêmes les risques de moindre intensité.

En France, les assurances de dommages aux biens d'exploitation (immobilier et informatique) incorporent la couverture des recours des tiers pour les immeubles les plus exposés à ce risque ; elles sont complétées de lignes de garanties particulières pour la responsabilité civile exploitation.

Les polices Pertes d'Exploitation, Fraude et Tous Risques Valeurs ont été mises en place par Crédit Agricole S.A. pour son Groupe. De même, les polices responsabilité civile professionnelle du Groupe et responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux ont été renouvelées.

Les polices « éligibles Bâle II » sont ensuite utilisées au titre de la réduction (dans la limite des 20 % autorisée) de l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel.

Les risques de fréquence et de faible intensité qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes sont conservés sous forme de franchise ou mutualisés au sein du groupe Crédit Agricole S.A. par la captive de réassurance du Groupe dont l'intervention cumulée n'excède pas 6 % des garanties ci-dessus.

5.5. Risques juridiques

Au 31 décembre 2008, il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine du Crédit Lyonnais.

Les risques juridiques susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine du Crédit Lyonnais ont fait l'objet de provisions tenant compte des informations dont dispose la Direction Générale.

Les principales procédures judiciaires en cours qui ont été engagées à l'encontre du Crédit Lyonnais, sont les suivantes :

BERNARD TAPIE FINANCE (BTF)

Dans le cadre de la procédure de liquidation judiciaire de la société « Bernard Tapie Finance » (BTF) qui détenait indirectement Adidas, le Crédit Lyonnais fait l'objet, avec le CDR, qui est son garant, de deux procédures civiles :

- la première, initiée par les mandataires liquidateurs, sur la base d'une part, du soutien artificiel et d'autre part, du préjudice qui résulterait des conditions de vente de la société Adidas,
- la seconde, initiée par le mandataire ad hoc de la société BTF pour faute dans l'exécution du mandat de vente de la société Adidas.

Par suite de la clôture de l'instruction pénale qui était en cours, la Cour d'Appel de Paris, saisie de la seule affaire Adidas, a condamné le 30 septembre 2005 CDR et le Crédit Lyonnais à payer aux

mandataires liquidateurs la somme de 135 M d'euros. CDR et le Crédit Lyonnais ont formé un pourvoi contre cette décision respectivement en date du 30 janvier et du 03 février 2006.

Le 9 octobre 2006, la Cour de Cassation a rendu un arrêt favorable aux demandes du Crédit Lyonnais et du CDR : cet arrêt casse l'arrêt du 30 septembre 2005 et l'affaire est renvoyée devant la Cour de Paris autrement composée.

Un arbitrage a été accepté par les liquidateurs du Groupe TAPIE et le CDR et la sentence a été rendue le 7 juillet 2008.

GROUPE IFI DAPTA MALLINJOURD

Le CDR et le Crédit Lyonnais ont été assignés conjointement, le 30 mai 2005, devant le Tribunal de commerce de Thiers par le Commissaire à l'exécution du plan des sociétés du Groupe Ifi Dapta Mallinjoud.

Il est reproché au CDR et au Crédit Lyonnais d'avoir commis diverses fautes à l'occasion du montage et du financement de l'opération d'acquisition du pôle meuble (ex CIA) du Groupe Pinault par le Groupe IFI.

La Cour d'Appel de Riom, par arrêt du 12 juillet 2006, a renvoyé l'affaire devant le Tribunal de Commerce de Paris.

Par décision du 24 septembre 2007 le Tribunal de Commerce de Paris a :

- condamné le CDR à 2,9 M€ pour perception indue d'intérêt,
- condamné Crédit Lyonnais à 5 M€ pour soutien abusif,
- condamné Crédit Lyonnais et CDR à 50 000 € au titre de l'article 700.

Le Tribunal n'a pas ordonné l'exécution provisoire.

Le Commissaire à l'exécution du plan a fait appel de la décision le 28 décembre 2007 et la procédure est en cours devant la Cour de Paris.

STRAUSS/WOLF/FAUDEM

Des citoyens Américains (et des membres de leurs familles), victimes d'attentats attribués au Hamas commis en Israël entre 2001 et 2004, ont assigné la National Westminster Bank et le Crédit Lyonnais devant un Tribunal New Yorkais.

Ils soutiennent que ces banques seraient complices des terroristes car elles détenaient chacune un compte ouvert – en 1990 pour le Crédit Lyonnais – par une association charitable d'aide aux Palestiniens, compte par lequel des fonds auraient été virés à des entités Palestiniennes accusées, selon les demandeurs, de financer le Hamas.

Les demandeurs, qui n'ont pas chiffré leur préjudice, réclament l'indemnisation de leurs « blessures, angoisses et douleurs émotionnelles ».

En l'état du dossier et de la procédure, les demandeurs n'ont ni rapporté la preuve que l'association était effectivement liée aux terroristes, ni que le Crédit Lyonnais savait que son client pouvait être impliqué – si ceci était démontré – dans le financement du terrorisme. Le Tribunal a pourtant exigé cette démonstration de la part des demandeurs pour qu'ils puissent espérer obtenir gain de cause.

Le Crédit Lyonnais conteste donc vigoureusement les allégations des demandeurs.

La procédure est toujours au stade de la « discovery » (communications de pièces, demandes et réponses écrites des parties, dépositions des témoins).

6. GESTION DU CAPITAL ET RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droits français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomerats financiers », le Crédit Lyonnais est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du Crédit Lyonnais est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, le Crédit Lyonnais a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a défini jusqu'à fin 2009 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31/12/2007 ;
- 90 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2008 ;
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2009.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100 % du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 approche Bâle 2 (2) | 31/12/2007 Pro forma approche Bâle 2 (2) | 31/12/2007 Publié approche RSE (2) |
|--|-----------------------------------|--|--|
| Fonds propres de base (Tier 1) | 4 268 | 4 149 | 4 493 |
| Fonds propres complémentaires (Tier 2) | 786 | 910 | 1 005 |
| Fonds propres surcomplémentaires (Tier 3) | 0 | 0 | 0 |
| Déductions (1) | N/A | N/A | -585 |
| Total des fonds propres prudentiels | 5 054 | 5 059 | 4 914 |

Données non auditées

(1) Désormais directement imputés sur les montants du tier 1 et du tier 2.

(2) Le ratio réglementaire de référence à partir du 1er janvier 2008 est Bâle 2 et non plus la CAD RSE.

En application de la réglementation, le Crédit Lyonnais doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4 % et un ratio de solvabilité de 8 %.

Au 31/12/08, comme au 31/12/07, le Crédit Lyonnais répond à ces exigences réglementaires.

7. LE CONTRÔLE INTERNE

Le **Contrôle Interne** est mis en œuvre par l'ensemble des dispositifs visant à maîtriser des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Il recouvre :

- l'encadrement, la mesure et la surveillance des risques de contrepartie, de marché, de taux d'intérêt global, de liquidité structurelle et des risques opérationnels,
- le contrôle de l'élaboration de l'information comptable et financière,
- le contrôle de la sécurité des systèmes d'information, des biens et des personnes et du déploiement et de l'entretien des plans de continuité des activités,
- le contrôle des prestations de services essentielles externalisées (PSEE),
- la prévention et le contrôle du risque de non-conformité à l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires, le contrôle des services d'investissement au sens de la réglementation de l'AMF et la protection des données personnelles,
- la lutte contre la fraude externe, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme,
- la mise en œuvre programmée de missions d'Inspection Générale, organe de contrôle périodique de 3ème degré.

L'exercice 2007 avait été marqué par l'adaptation de l'architecture et des activités de **Contrôle Permanent et Risques** à la réorganisation du réseau de proximité et la centralisation des activités de Sécurité Financière.

Parallèlement, des avancées significatives avaient été réalisées dans le cadre du **projet Bâle II** (validation par la Commission bancaire des dispositifs Retail et Risques Opérationnels) et la **sécurisation du site de production informatique**.

Enfin, plusieurs chantiers avaient été initiés pour adapter et renforcer le dispositif de contrôle interne : le déploiement des **outils du Contrôle Permanent** (COPERNIC pour l'exécution et la traçabilité des contrôles permanents, tableaux de bord de synthèse Contrôle Permanent et Risques), la mise en place **du dispositif de contrôle de l'activité de Gestion ALM déléguée**, la **mise en place de la Directive MIF (Marchés d'Instruments Financiers)**, la poursuite des travaux de mise en conformité des PSEE. Par ailleurs un plan Sécurité Financière de **Lutte Anti-Blanchiment** avait été mis en place.

Ces travaux ont été prolongés en 2008 par :

- les travaux visant à la validation par la Commission bancaire du **dispositif Bâle II Corporate** ; ainsi que la poursuite des travaux liés aux annexes IRBA et AMA,
- l'actualisation en juillet 2008 de la **Stratégie Risques de contrepartie 2008/2010** (la partie Risque de Taux d'Intérêt Global et Gestion Active a été validée début 2009),
- l'achèvement du **déploiement de COPERNIC** sur l'ensemble du périmètre de LCL et la mise en œuvre par LCL des contrôles de second degré de niveau groupe Crédit Agricole (contrôles 2.2.c),
- les travaux d'optimisation des contrôles sur le réseau Particuliers/Professionnels et le lancement de la réflexion sur le plan de compétitivité 2008/2010 de la direction Contrôle Permanent et Risques,
- les **tests de mise en œuvre des Plans de Continuité d'Activité** (en particulier plan de secours informatique),
- le **chantier FAR** (outil de gestion et suivi des Fiches Avis Risques et des Fiches Alertes Dysfonctionnements),
- la **fiabilisation et l'enrichissement** continu des données risques et de leur analyse : réalisation de scénarii de stress du portefeuille de crédit et **analyse des impacts en coût du risque et en emplois pondérés**, ajout **d'indicateurs avancés** dans les tableaux de bord, réalisation d'analyses ponctuelles sur les risques (prêts immobiliers, crédits à la consommation, LBO notamment),

améliorations des **rapprochements comptabilité risques** en l'exécution des recommandations du rapport « Lachand » de la Commission bancaire,

- le **renforcement du pilotage des risques de non-conformité** : poursuite du plan d'action Sécurité Financière, (chantier « Connais Ton Client ») et poursuite de l'implémentation des scénarii dans l'outil de monitoring des comptes « NORKOM » ; lancement de l'« **Esprit Conformité** » et déploiement au cours de l'année 2009 de « relais Conformité » au sein de la ligne managériale commerciale de la BAP (Banque et Assurances de Proximité) et de la Banque Privée ; adaptation des systèmes de rémunération variable des commerciaux en conformité aux dispositions légales et réglementaires ; poursuite du plan d'action de mise en Conformité de notre dispositif de protection des données personnelles et réorganisation de notre portefeuille de déclarations des traitements auprès de la CNIL,
- l'actualisation du plan pluriannuel d'audit par l'**Inspection Générale de LCL**, après mise à jour de la cartographie des risques, couvrant l'ensemble des activités et des unités opérationnelles de la banque relevant de son périmètre de contrôle,
- une action volontariste de **recrutement à l'Inspection Générale** pour assurer la mise en œuvre du plan pluriannuel d'audit,
- l'intégration au plan d'audit annuel de l'Inspection Générale de missions semestrielles dédiées au contrôle de la mise en œuvre des recommandations émises sur le périmètre d'audit,
- la mise en place au sein de l'Inspection Générale LCL de « MyAudit », nouvel outil commun à la Ligne métier Audit Inspection du groupe Crédit Agricole pour le suivi des recommandations.

L'ensemble de ces travaux fait l'objet d'un suivi rapproché par la Direction Générale.

8. PRÉVENTION DU BLANCHIMENT ET DU FINANCEMENT DU TERRORISME

La Sécurité Financière du Crédit Lyonnais s'inscrit dans les principes et modalités d'organisation de la ligne métier Conformité au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

Sa mission recouvre la maîtrise et la gestion des risques liés au blanchiment, aux embargos, au financement du terrorisme et aux mesures de gel des avoirs. Elle comprend également, depuis la réorganisation de la ligne métier Contrôle Permanent, la gestion des risques de fraude externe.

Le pôle opérationnel « blanchiment » a traité au cours de l'année écoulée, tous marchés confondus (particuliers, professionnels, banque privée et entreprises), 8 680 dossiers pour les unités de LCL (y compris les dossiers embargo et les dossiers de mise à disposition espèces aux guichets LCL). Il s'agit de dossiers relevant de la prévention du blanchiment, tant pour les enquêtes préventives (« due diligence ») lors de l'entrée en relations ou d'opérations complexes, que pour les dossiers d'anomalies ou de soupçons liés à des fonctionnements de comptes ou à des opérations particulières.

En matière de Lutte Anti-Blanchiment, l'année 2008 aura été marquée pour LCL par la montée en puissance de l'outil de profilage et de monitoring des comptes de la société Norkom. En fin d'année ce sont ainsi neuf scénarii qui sont en production auxquels il convient d'ajouter dix scénarii à titre de tests. Les alertes issues de ces scénarii sont toutes traitées par le Pôle Blanchiment « Particuliers-Professionnels » de la Sécurité Financière, en liaison avec le réseau LCL.

Le pôle opérationnel « fraude externe » a, quant à lui, traité 3 188 dossiers, transmis par le réseau, représentant une perte nette pour l'établissement de 2 788 k€ à laquelle il convient d'ajouter 5 791 K€ en suspens. Pour être complet, il convient de préciser que l'efficacité du système et la réactivité du réseau ont permis de déjouer des fraudes pour 9 664 K€ et de récupérer des fonds issus de fraudes pour 10 954 K€.

Le plan d'action formation s'est poursuivi en 2008. Les nouveaux embauchés reçoivent une formation préalable à la prise de poste incluant notamment un module consacré à la Lutte Anti-Blanchiment.

Les contrôles de chèques effectués conformément aux prescriptions du règlement du Comité de la Réglementation Bancaire Française (CRBF 2002-01) ont porté sur 2 871 174 chèques dont 44 545 (1,55 %) ont été envoyés aux réseaux commerciaux pour examen au titre de la prévention du blanchiment, contribuant ainsi à une meilleure connaissance des opérations clients et favorisant la détection de la fraude. Par ailleurs, au cours du second semestre, un dispositif de contrôle des chèques a été étendu aux prestataires qui doivent dorénavant contrôler tous les chèques d'un montant supérieur à 150 000 euros et 1 % de l'ensemble des chèques.

En matière de lutte contre le financement du terrorisme et de gestion des embargos, l'outil syntaxique appliqué aux flux internationaux entrants et sortants a permis de filtrer l'intégralité des flux de LCL transitant par la plate forme du CEDICAM. Par ailleurs, les mises à jour des listes de gel des avoirs provenant tant de l'Union Européenne que du Gouvernement français ont été diffusées à toutes les unités de l'Établissement à des fins de vérification.

9. INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

9.1. Rémunération des mandataires sociaux

La politique de rémunération des mandataires sociaux du Crédit Lyonnais s'inscrit dans le cadre des recommandations AFEP/MEDEF publiées le 6 octobre 2008.

L'ensemble des données ci-après est établi en application de ces recommandations ainsi que la recommandation de l'AMF publiée le 22 décembre 2008.

9.1.1. Conseil d'administration

Sur la base d'une enveloppe globale de 350 K€ fixée par l'Assemblée générale du 15 mai 2006 et qui reste valable jusqu'à nouvel ordre, les membres du Conseil d'administration ont perçu 224 K€ de jetons de présence au titre de l'exercice 2008, après déduction fiscale pour les administrateurs résidant hors de France.

Jetons de présence et autres rémunérations versés aux administrateurs (montants en euros)

| Administrateurs | Crédit Lyonnais | | Crédit Agricole S.A. | |
|-----------------------------|-----------------|----------------|----------------------|----------------|
| | 2007 (1) | 2008 | 2007 | 2008 |
| Gérard Bréchet | 6 000 | 8 000 | | |
| Pascal Célérier * | 19 000 | 20 000 | | |
| Yves Chevillotte * | 19 000 | 20 000 | | |
| Jean-Paul Chifflet | 8 000 | 10 000 | 41 550 | 52 250 |
| Marc Deschamps | 10 000 | 10 000 | | |
| Noël Dupuy | 10 000 | 10 000 | 46 650 | 59 400 |
| Dominique Lefebvre | 10 000 | 10 000 | 16 200 | 36 300 |
| Jacques Lenormand | 6 000 | 10 000 | | |
| Marc Litzler | 2 000 | 2 000 | | |
| Bernard Mary | | 2 000 | | 42 900 |
| Nathalie Mourlon | | 6 000 | | |
| Arlette Murie-Salvo | 8 000 | 2 000 | | |
| Jean-Pierre Pargade | 2 000 | 10 000 | 34 500 | 19 800 |
| Georges Pauget | 10 000 | 10 000 | | |
| Marc Pouzet* | 19 000 | 20 000 | | |
| Michel Rallet | | 4 000 | | |
| Jean-Marie Sander | 10 000 | 10 000 | 47 850 | 60 500 |
| Eric Vandamme | | 6 000 | | |
| | | | | |
| Indépendants | | | | |
| Diethart Breipohl (Allianz) | 4 500 | 6 000 | | |
| | | | | |
| Salariés élus | | | | |
| Jean-Marie Bancarel | 10 000 | 10 000 | | |
| Claire Bacque | 4 000 | 8 000 | | |
| | | | | |
| Censeur | | | | |
| Henri Moulard* | 25 000 | 30 000 | 40 000 | 45 500 |
| TOTAL | 182 500 | 224 000 | 226 750 | 316 650 |

(*) Également membre du Comité des Risques et Comptes.

(1) Ne sont pas repris les jetons de présence versés aux administrateurs ayant démissionné depuis fin 2007. Pour rappel, les membres du Conseil d'administration avaient perçu 214,5 K€ de jetons de présence au titre de l'exercice 2007.

9.1.2. Président, Directeur général et Directeur général délégué

Synthèse des rémunérations et des options/actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux

| (En euros) | Georges Pauget <i>Président du conseil d'administration de LCL</i> | | Christian Duvillet <i>Directeur Général de LCL</i> | | Mohammed Agoumi <i>Directeur Général Délégué de LCL (2)</i> | |
|--|---|------------------|---|----------------|--|----------------|
| | 2007 | 2008 | 2007 | 2008 | 2007 | 2008 |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice (1) (Cf. infra : information détaillée) | 2 111 154 | 1 186 711 | 802 680 | 874 064 | 585 452 | 101 390 |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (Cf. infra : information détaillée) | | 0 | | 0 | | 0 |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (Cf. infra : information détaillée) | | 0 | | 0 | | 0 |
| TOTAL | 2 111 154 | 1 186 711 | 802 680 | 874 064 | 585 452 | 101 390 |

(1) Les rémunérations présentées dans ce tableau, sont celles dues au titre de l'année indiquée. Les tableaux détaillés ci-après distinguent les rémunérations dues au titre d'une année et les rémunérations perçues au cours de l'année.

(2) M. Agoumi a cessé ses fonctions de Directeur Général Délégué de LCL le 2 avril 2008.

Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux (montants en euros)

| Georges Pauget <i>Président du conseil d'administration</i> | 2007 | | 2008 | |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | Dû (2) | Versé (3) | Dû (2) | Versé (3) |
| Rémunération fixe (1) | 920 000 | 920 000 | 920 000 | 920 000 |
| Rémunération variable (1) | 607 200 | 957 100 | 0 | 607 200 |
| Rémunération exceptionnelle | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Jetons de présence | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 |
| Avantages en nature | 573 954 | 573 954 | 256 711 | 256 711 |
| TOTAL | 2 111 154 | 2 461 054 | 1 186 711 | 1 793 911 |

(1) Brute avant impôt.

(2) Rémunérations attribuées (par les sociétés contrôlantes et contrôlées du Crédit Lyonnais) au dirigeant mandataire social au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement.

(3) Intégralité des rémunérations versées (par les sociétés contrôlantes et contrôlées du Crédit Lyonnais) au dirigeant mandataire social au cours de l'exercice.

M. Georges Pauget a perçu en 2008 une rémunération fixe de 920 000 euros, correspondant essentiellement à ses fonctions de Directeur général de Crédit Agricole S.A., **son mandat de Président du conseil d'administration du Crédit Lyonnais n'étant pas rémunéré, hormis les jetons de présence perçus. Sa rémunération variable au titre de l'exercice 2008 est égale à 0.**

Sa rémunération variable, due au titre de l'année 2007 et perçue en 2008 a été arrêtée par le conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 4 mars 2008 sur la base de principes exposés dans le rapport du Président de Crédit Agricole S.A.

M. Georges Pauget ayant proposé au conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 20 janvier 2009 de renoncer à sa rémunération variable au titre de l'année 2008, aucun versement ne sera effectué à ce titre en 2009. Cette décision a été approuvée, sur proposition du comité des rémunérations, par le conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. réuni le 3 mars 2009.

Les avantages en nature concernent essentiellement le financement du départ à la retraite.

| Christian Duillet <i>Directeur Général</i> | 2007 | | 2008 | |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | Dû (2) | Versé (3) | Dû (2) | Versé (3) |
| Rémunération fixe (1) | 400 000 | 400 000 | 426 000 | 410 000 |
| Rémunération variable (1) | 200 000 | 279 200 | 230 000 | 200 000 |
| Rémunération exceptionnelle | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Jetons de présence | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Avantages en nature | 202 680 | 202 680 | 218 064 | 218 064 |
| TOTAL | 802 680 | 881 880 | 874 064 | 828 064 |

(1) Brute avant impôt.

(2) Rémunérations attribuées (par les sociétés contrôlantes et contrôlées du Crédit Lyonnais) au dirigeant mandataire social au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement.

(3) Intégralité des rémunérations versées (par les sociétés contrôlantes et contrôlées du Crédit Lyonnais) au dirigeant mandataire social au cours de l'exercice.

M. Christian Duillet a perçu en 2008 une rémunération fixe de 410 000 euros. Sa rémunération variable au titre de l'exercice 2008 est égale à 230 000 euros, résultant de critères de performance préalablement définis et fixés dans le cadre des règles de gouvernance du groupe.

Les avantages en nature concernent le financement du départ à la retraite et la mise à disposition d'un logement de fonction.

| Mohammed Agoumi <i>Directeur Général Délégué jusqu'au 02/04/2008</i> | 2007 | | 2008 | |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | Dû (2) | Versé (3) | Dû (2) | Versé (3) |
| Rémunération fixe (1) | 400 000 | 400 000 | 100 000 | 100 000 |
| Rémunération variable (1) | 180 000 | 279 200 | 0 | 180 000 |
| Rémunération exceptionnelle | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Jetons de présence | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Avantages en nature | 5 452 | 5 452 | 1 390 | 1 390 |
| TOTAL | 585 452 | 684 652 | 101 390 | 281 390 |

(1) Brute avant impôt.

(2) Rémunérations attribuées (par les sociétés contrôlantes et contrôlées du Crédit Lyonnais) au dirigeant mandataire social au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement.

(3) Intégralité des rémunérations versées (par les sociétés contrôlantes et contrôlées du Crédit Lyonnais) au dirigeant mandataire social au cours de l'exercice.

M. Mohammed Agoumi a perçu en 2008 une rémunération fixe de 100 000 euros au titre de ses trois mois de mandat social au Crédit Lyonnais, ses fonctions ayant pris fin le 2 avril. Sa rémunération variable à ce titre pour l'exercice 2008 est égale à 0.

Le montant de la rémunération variable, perçue en 2008 au titre de l'année 2007, a été calculé sur la base de l'évaluation de critères de performance prédéfinis.

Les avantages en nature concernent la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant 2008 aux dirigeants mandataires sociaux :

Néant

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant 2008 par les dirigeants mandataires sociaux :

Néant

Actions de performance attribuées durant 2008 aux mandataires sociaux :

Néant

Actions de performance devenues disponibles au cours de l'exercice 2008 pour les mandataires sociaux :

Néant

Historique des attributions aux mandataires sociaux d'options de souscription ou d'achat d'actions

| | Plan n° 1 | Plan n° 2 | Plan n° 3 |
|---|------------|------------|------------|
| Date du conseil d'administration | 15/03/2003 | 23/06/2004 | 18/07/2006 |
| Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées part : | | | |
| Georges Pauget (<i>Président du conseil d'administration</i>) | 43 791 | 76 321 | 100 000 |
| Christian Duillet (<i>Directeur général</i>) | | | 45 000 |
| Mohammed Agoumi (<i>Directeur général délégué jusqu'au 02/04/2008</i>) | | | 45 000 |
| Administrateurs : | | | |
| – Gérard Bréchet | | | |
| – Pascal Célérier | | | |
| – Yves Chevillotte | | | |
| – Jean-Paul Chifflet | | | |
| – Marc Deschamps | | | |
| – Noël Dupuy | | | |
| – Dominique Lefebvre | | | |
| – Jacques Lenormand | | | 35 000 |
| – Marc Litzler | | | 55 000 |
| – Bernard Mary | | | |
| – Nathalie Mourlon | | | |
| – Arlette Murie-Salvo | | | |
| – Jean-Pierre Pargade | | | |
| – Marc Pouzet | | | |
| – Michel Rallet | | | |
| – Jean-Marie Sander | | | |
| – Éric Vandamme | 6 571 | 13 085 | 15 000 |
| – Diethart Breipohl | | | |
| – Jean-Marie Bancarel | | | |
| – Claire Bacque | | | |
| – Henri Moulard | | | |
| Point de départ d'exercice des options | 15/04/2007 | 07/05/2008 | 06/10/2010 |
| Date d'expiration | 15/04/2010 | 05/07/2011 | 05/10/2013 |
| Prix de souscription ou d'achat | 13,38 | 18,78 | 33,61 |
| Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches) | | | |
| Nombre d'actions souscrites | | | |
| Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques | | | |
| Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice | | | |

Le prix d'exercice a été déterminé sur la base de la moyenne des 20 cours de bourse, sans décote, précédant la réunion du Conseil ayant attribué le plan d'options.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers au cours de l'exercice 2008

| Plans d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. | Nombre total d'options attribuées et/ ou d'options levées ou d'actions achetées | Prix moyen pondéré (€) | 2004 | 2006 | 2007 | 2008 |
|---|---|------------------------------|------------|------------|------------|------------|
| Date de l'Assemblée générale autorisant les plans | | | 21-mai-03 | 17-mai-06 | 17-mai-06 | 17-mai-06 |
| Date du Conseil d'administration | | | 23-juin-04 | 18-juil-06 | 17-juil-07 | 15-juil-08 |
| Date d'attribution des options | | | 5-juil-04 | 6-oct-06 | 17-juil-07 | 16-juil-08 |
| Options attribuées en 2008 (1) | 45 000 | 14,42 | | | | 45 000 |
| Options levées en 2008 (2) | | | 0 | | | |

(1) Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute autre société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé.

(2) Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice par les dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé.

Synthèse du respect des recommandations AFEP/MEDEF d'octobre 2008

| Dirigeants mandataires sociaux | Contrat de travail (1) | | Régime de retraite supplémentaire | | Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions | | Indemnités relatives à une clause de non concurrence | |
|--|------------------------|-----|-----------------------------------|-----|---|-----|--|-----|
| | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non |
| Georges Pauget Président du conseil d'administration Début du mandat : 03/11/2005 Fin du mandat : 2010 | X | | X | | | X | | X |
| Christian Duillet Directeur Général Début du mandat : 03/11/2005 Fin du mandat : NA | X | | X | | | X | | X |
| Mohammed Agumi Directeur Général Délégué Début du mandat : 01/03/2006 Fin du mandat : 02/04/2008 | X | | X | | | X | | X |

(1) S'agissant du non-cumul du mandat social avec un contrat de travail, seuls sont visés par les recommandations AFEP/MEDEF le président du conseil d'administration, le président directeur général et le directeur général.

Le Directeur général et les Directeurs généraux délégués ne bénéficient d'aucune disposition particulière arrêtée par le Conseil en matière de retraite. Ils bénéficient des systèmes de retraite complémentaires non individualisables mis en place en faveur des principaux dirigeants du groupe.

9.2. Liste des mandats exercés par les mandataires sociaux

| DIRECTION GENERALE | |
|--|--|
| Christian DUVILLET né en 1948 nommé Directeur Général le 3 novembre 2005 | Administrateur de : Crédit Agricole Asset Management, Sofinco et Pacifica. Administrateur de Predica (RP du Crédit Lyonnais). Membre du conseil de gestion d'Uni-Editions (RP du Crédit Lyonnais). |
| Mohammed AGOUMI né en 1957 Directeur Général Délégué du 1er mars 2006 au 2 avril 2008 | Administrateur de : Banque Française Commerciale-Antilles Guyane*, Cedicam*, Attica, Crédit Agricole Cheuvreux* et Silca*. Vice Président du Conseil de Surveillance du Crédit du Maroc. |
| CONSEIL D'ADMINISTRATION | |
| Georges PAUGET né en 1947 coopté et nommé Président le 3 novembre 2005 renouvelé le 14 mai 2007 échéance en 2010 | Directeur général de Crédit Agricole SA. Président de Calyon. Administrateur de : Valeo, Danone communities. Administrateur de la Fondation de France (RP du Crédit Lyonnais). |
| Gérard BRECHET né en 1951 nommé le 14 mai 2007 échéance en 2010 | Directeur Général de la CRCAM Sud Méditerranée. Président du GIE EXA Administrateur de : Cedicam, SAS TLJ, GIE Exaprod, Indépendant du Midi. |
| Diethart BREIPOHL né en 1939 nommé le 12 octobre 1999 renouvelé le 29 avril 2003 échéance en 2009 | Administrateur de : Continental AG, Euler Hermès* et Atos Origin*. |
| Pascal CELERIER né en 1953 coopté le 3 novembre 2005 renouvelé le 7 mai 2008 échéance en 2011 | Directeur Général de la CRCA d'Ile-de-France. Administrateur de : Credit Agricole Covered Bonds, Synergie, Attica, Greencam, BFT et Crédit Agricole Titres. |
| Yves CHEVILLOTTE né en 1943 coopté le 3 mars 2004 renouvelé le 7 mai 2008 démission le 12 novembre 2008 | Vice-Président de Soredic et de Finaref. Administrateur d'Essilor. |
| Marc DESCHAMPS né en 1952 nommé le 15 mai 2006 échéance en 2009 | Directeur Général de : la CRCAM Normandie, Sofinormandie. Président de : Greencam, CA Immo Normandie, CA Normandie immobilier et Britline. Administrateur de : Crédit Agricole Leasing, Atlantica, Sacam Fireca, Eclor, Sacam Pleinchamp, CID Deauville. |
| Noël DUPUY né en 1947 coopté le 30 juillet 2003 renouvelé le 7 mai 2008 échéance en 2011 | Président de la CRCAM Touraine Poitou. Vice-Président de Crédit Agricole SA. Membre du Conseil de Surveillance d'Eurazeo. Administrateur de : Crédit Agricole Titres, Predica, Momagri, Sapacam, Sacam, SCI Cam |
| Dominique LEFEBVRE né en 1961 nommé le 10 septembre 2003 échéance en 2009 | Président de : la CRCAM Val de France, Caisse Régionale de la Beauce et du Perche. Administrateur de : Crédit Agricole SA, HECA et Sacam Participations. Gérant de : l'EARL Villiers-le-Bois |
| Jacques LENORMAND né en 1947 nommé le 14 mai 2007 échéance en 2010 | Directeur général délégué de : Crédit Agricole SA. Administrateur de : Crédit Agricole Asset Management, Crédit Agricole Asset Management Group, Pacifica et Sofinco*. Directeur général de Fireca* Président de : Uni-Editions et Silca |
| Marc LITZLER né en 1959 coopté le 13 novembre 2007 démission le 16 mai 2008 | Directeur Général de : Calyon*. Président de : Crédit Agricole Cheuvreux*, Calyon Financial*, CASAM*, Stichting CLSA Foundation* et CLSA BV*. |
| Bernard MARY né en 1947 coopté le 12 novembre 2008 échéance en 2009 | Directeur général délégué de Crédit Agricole SA. Directeur Général de la CRCAM Nord Est* Administrateur de Crédit Agricole NV Landbouwkrediet. Président du GIE Synergie. Gérant du Clos Barrois. |

| | |
|--|---|
| Nathalie MOURLON née en 1966 nommée le 7 mai 2008 échéance en 2011 | Administrateur de Domoselect (RP du Crédit Lyonnais). |
| Arlette MURIE-SALVO né en 1946 cooptée le 12 octobre 1999 renouvelée le 10 septembre 2003 démission le 7 février 2008 | Responsable relations sociales à la Direction de Réseau Méditerranée du Crédit Lyonnais*. |
| Jean-Pierre PARGADE né en 1946 coopté le 13 novembre 2007 échéance en 2010 | Président de : la CRCAM d'Aquitaine, CL de Tursan et Foncaris. Administrateur de : Crédit Agricole SA, Crédit Agricole Asset Management, Crédit Agricole Leasing et Segespar. Co-gérant de : l'EURL Samar et SCEA Novoparc. |
| Marc POUZET né en 1952 nommé le 10 septembre 2003 échéance en 2009 | Président de la CRCAM Alpes Provence. Administrateur de : Crédit Agricole Asset Management, Sofipaca, SCI Larima. Membre du Conseil de Surveillance du Crédit du Maroc. |
| Michel RALLET né en 1952 nommé le 7 mai 2008 échéance en 2011 | Directeur Général de la CRCAM de Lorraine. Administrateur de : Crédit Agricole Leasing SA, Vauban Finance, HECA, CCPMA Prévoyance, CCPMA Retraite, GIE Synergie. |
| Jean-Marie SANDER né en 1949 coopté le 1er septembre 2004 renouvelé le 14 mai 2007 échéance en 2010 | Président de : la CRCAM Alsace-Vosges, FNCA, SAS rue La Boétie, Sacam Participations et Sacam International. Administrateur de : Crédit Agricole SA, Calyon, Cirecam, Sacam, Scicam. Vice-Président de Sacam Développement. |
| SACAM Développement (SAS) cooptée le 30 juillet 2003 renouvelée le 7 mai 2008 échéance en 2011 Représentée par : Jean-Paul CHIFFLET depuis le 17 janvier 2007 | Directeur Général de la CRCAM Centre Est. Secrétaire général de la FNCA. Vice-président de la SAS Rue La Boétie. Président de Sacam Développement. Directeur général de Sacam International. Administrateur de : Crédit Agricole SA, Calyon, Crédit Agricole Financements, Siparex Associés, GIE AMT, SCI Cam, Sacam, Sacam participations. |
| Éric VANDAMME né en 1966 nommé le 7 mai 2008 échéance en 2011 | Administrateur de : BFT (RP de Delfinances), Crédit Agricole Assurances (RP de Crédit Agricole SA), Caceis Bank, Crédit Agricole Cheuvreux, Crédit Agricole Immobilier (RP de Crédit Agricole SA), Crédit Agricole Reinsurance, Crédit Agricole Risk Insurance Luxembourg, Eurofactor, Sigma 22 (RP de Crédit Agricole SA), Unimo. Membre du Conseil de Surveillance de : France Capital, SEFA. Censeur de Santeffi. Président de Delfinances. |
| François VEVERKA né en 1952 coopté le 12 novembre 2008 échéance en 2011 | Administrateur de Crédit Agricole SA. Gérant de Banquefinance associés. |
| Claire BACQUE née en 1965 élue par les salariés le 18 novembre 2004 prise de fonction le 28 Août 2007 échéance en 2010 | Analyste crédit à la Direction Régionale Entreprise Dauphiné Savoie du Crédit Lyonnais. |
| Jean-Marie BANCAREL né en 1949 élu par les salariés le 18 novembre 2004 échéance en 2010 | Superviseur du Contrôle Permanent et des Risques à la Direction Régionale Midi Pyrénées Sud du Crédit Lyonnais. |
| Henri MOULARD né en 1938 nommé Censeur le 19 novembre 2003 échéance en 2009 | Président de : Truffle capital, HM et Associés, Dixence. Administrateur de : Buelle SA, ELF Aquitaine, Unibail-Rodamco, Atlamed SA, Involys, La Française des Placements, Compagnie minière de Touissit* et Osead Maroc Mining*. Membre du Conseil de Surveillance de : Financière Centuria. Censeur de : Calyon, Crédit Agricole SA, Crédit Agricole asset management, GFI Informatique. |

* mandats ou fonctions libérés en 2008.

RP : Représentant Permanent.

9.3. Opérations réalisées sur les titres de la société

Néant.

10. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

10.1. Informations sociales

10.1.1. Effectif du Crédit Lyonnais

10.1.1.1. Effectif total

Nombre d'Effectif Temps Plein (ETP) payés en fin de période chez Crédit Lyonnais SA :

| | 2008 | | | 2007 | | |
|-----------------|--------|--------|---------------|--------|--------|---------------|
| | Femmes | Hommes | Total | Femmes | Hommes | Total |
| Effectif | 13 068 | 8 997 | 22 065 | 13 270 | 9 494 | 22 764 |

Pyramide des âges 2008 (effectifs payés) :

| Tranches d'âge | Hommes | Femmes | TOTAL |
|----------------|--------------|---------------|---------------|
| < 25 ans | 482 | 1 022 | 1 504 |
| 25-29 ans | 1 250 | 2 171 | 3 421 |
| 30-34 ans | 898 | 1 211 | 2 109 |
| 35-39 ans | 664 | 1 022 | 1 686 |
| 40-44 ans | 1 152 | 1 587 | 2 739 |
| 45-49 ans | 1 117 | 1 379 | 2 496 |
| 50-54 ans | 1 748 | 3 063 | 4 811 |
| 55-59 ans | 1 700 | 2 423 | 4 123 |
| > 60 ans | 94 | 52 | 146 |
| TOTAL | 9 105 | 13 930 | 23 035 |

10.1.1.2. Recrutements (dont mobilité Groupe)

| (Nombre d'ETP) | 2008 | | | 2007 | | |
|----------------|--------------|------------|--------------|------------|------------|--------------|
| | Femmes | Hommes | Total | Femmes | Hommes | Total |
| CDI | 837 | 559 | 1 396 | 836 | 532 | 1 368 |
| – Cadres | 123 | 163 | 286 | 110 | 115 | 225 |
| – Techniciens | 714 | 396 | 1 110 | 726 | 417 | 1 143 |
| CDD | 197 | 70 | 267 | 143 | 62 | 205 |
| – Cadres | 3 | 1 | 4 | 1 | 1 | 2 |
| – Techniciens | 194 | 69 | 263 | 142 | 61 | 203 |
| TOTAL | 1 034 | 629 | 1 663 | 979 | 594 | 1 573 |

En 2008, les recrutements ont concerné principalement les métiers commerciaux, sur les trois marchés de clientèle de LCL (Particuliers/Professionnels, Banque Privée et Entreprises).

Par ailleurs, le Crédit Lyonnais a continué à agir en faveur de l'emploi des jeunes et de leur professionnalisation avec l'accueil de plus de 600 contrats d'alternance, de bac à bac +5. La signature d'un accord entre le Crédit Lyonnais et l'ANPE en septembre 2007 a ouvert un nouveau gisement de

recrutement. Grâce à ce partenariat et à la participation au « Plan espoir banlieues », le Crédit Lyonnais souhaite enrichir ses équipes de collaborateurs en provenance d'horizons plus variés notamment en matière d'expérience et de diplôme. Cet engagement en faveur de la diversité s'ajoute aux actions de recrutement menées depuis 2006 vis-à-vis des personnes handicapées.

10.1.1.3. Sorties définitives

Sorties définitives de l'effectif payé du Crédit Lyonnais par motif

| (Nombre de personnes) | 2008 | | | 2007 | | |
|-----------------------|--------------|------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | Femmes | Hommes | Total | Femmes | Hommes | Total |
| Démissions | 221 | 231 | 452 | 272 | 280 | 552 |
| Licenciements | 32 | 54 | 86 | 28 | 43 | 71 |
| Prétraites | 449 | 370 | 819 | 858 | 514 | 1 372 |
| Retraites | 102 | 152 | 254 | 83 | 153 | 236 |
| Autres motifs | 237 | 136 | 373 | 151 | 102 | 253 |
| TOTAL | 1 041 | 943 | 1 984 | 1 392 | 1 092 | 2 484 |

10.1.1.4. Heures supplémentaires

Le Crédit Lyonnais applique la loi du Travail, de l'Emploi et du Pouvoir d'Achat d'août 2007 (loi TEPA). Cette loi implique :

- pour les salariés, une exonération d'impôts sur le revenu et un allègement des cotisations salariales,
- pour les employeurs, les heures supplémentaires ouvrent droit à un allègement de charges patronales via une réduction forfaitaire de cotisations.

Pour l'année 2008, 69 121 heures supplémentaires ont été effectuées pour l'ensemble des collaborateurs du Crédit Lyonnais (vs 93 773 heures en 2007).

10.1.1.5. Main d'œuvre extérieure

| | 2008 | 2007 |
|--|------|------|
| Nombre de salariés appartenant à une entreprise extérieure | 329 | 437 |
| Nombre moyen mensuel de travailleurs temporaires | 38 | 65 |

10.1.1.6. Plan de compétitivité

La Direction Générale du Crédit Lyonnais a engagé un plan d'entreprise sur la période 2007/2010 qui concerne l'ensemble de ses métiers (réseaux commerciaux, unités de back-office, fonctions support centrales). Ce plan, qui a pour objectif de parvenir à un niveau de coefficient d'exploitation comparable à celui des principales banques de référence repose sur une logique de conquête et de croissance du PNB, d'amélioration de la satisfaction clientèle et de réduction des charges (baisse des effectifs, des charges informatiques et des coûts immobiliers).

Ce plan a donné lieu à l'adoption de mesures d'accompagnement offertes au personnel sur la base du volontariat :

- **un plan de départ anticipé de fin de carrière** pour les salariés volontaires âgés d'au moins 57 ans (56 ans pour les salariés handicapés) sur l'ensemble du périmètre Crédit Lyonnais et sous certaines conditions. Ce nouveau plan, applicable du 1er janvier 2008 au 30 juin 2010, prend

le relais du dispositif de préretraite arrivé à échéance le 31/12/2007, qui a permis le départ de 1 956 collaborateurs,

- **un accompagnement de la mobilité interne** aussi bien géographique que fonctionnelle (poursuite des efforts de reconversion du personnel de profil administratif notamment vers des fonctions commerciales),
- **un accompagnement de la mobilité externe**, sous forme de congés de longue durée, dans le cadre de projets de reprise d'activité salariée ou de création d'entreprise.

10.1.2. Organisation du travail

10.1.2.1. Effectif CDI en poste par type d'organisation du temps de travail

| (Nombre de personnes) | 2008 | en % | 2007 | en % |
|-----------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|
| Régime heure | 20 118 | 87 % | 20 842 | 90 % |
| Régime jour | 2 626 | 11 % | 2 621 | 9 % |
| Autres régimes | 291 | 1 % | 307 | 1 % |
| TOTAL | 23 035 | 100 % | 23 770 | 100 % |

L'organisation du temps de travail et notamment la mise en place des 35 heures par la signature d'un accord d'entreprise le 13 septembre 2000 s'est réalisée selon plusieurs modalités d'application en fonction des impératifs d'organisation propres aux unités :

- dans les directions fonctionnelles, la RTT s'est exercée principalement sous la forme d'attribution de journées entières ou de demi-journées supplémentaires de repos avec une durée hebdomadaire de 39 heures,
- dans les agences du réseau commercial, des formes particulières de réduction du temps travail en-deçà de 39 heures hebdomadaires ont été instaurées car plus adaptées aux impératifs de fonctionnement des agences (36h50, 37h33...).

La durée annuelle de travail est de 1607 heures, soit 206 jours.

En ce qui concerne le personnel cadre, cette durée du travail est portée à :

- 211 jours pour les cadres dont la durée quotidienne de travail ne peut pas être prédéterminée,
- 215 jours pour les cadres supérieurs,
- 218 jours pour les cadres dirigeants.

10.1.2.2. Effectif payé à temps partiel

| (Nombre de personnes) | 2008 | 2007 |
|---------------------------------|-------|-------|
| Effectif à temps partiel (1) | 3 921 | 4 228 |
| % effectif (global) | 17 % | 18 % |
| – à mi-temps | 2 % | 2 % |
| – aux 3/5ème | 1 % | 1 % |
| – aux 4/5ème | 6 % | 7 % |
| – à 90 % | 1 % | 1 % |
| – 5 semaines non travaillées | 0 % | 0 % |
| – 10 semaines non travaillées | 0 % | 0 % |
| – 90 % ex temps plein de Robien | 2 % | 1 % |
| – 93 % ex temps plein de Robien | 5 % | 6 % |

(1) Dont 87 % de femmes en 2008 (vs 85 % en 2007).

Les salariés peuvent bénéficier de formules d'aménagement du temps de travail selon les dispositions prévues par l'accord du 08/01/2002 :

- 50 % ou mi-temps,
- 60 % ou 3/5ème de temps,
- 80 % ou 4/5ème de temps,
- 90 % ou 9/10ème de temps.

Les salariés bénéficiaires d'un régime de RTT de Robien (33 heures sur 4 jours) en application de l'accord du 12/12/1996 arrivé à son terme en 2005, ont eu la possibilité en application de l'accord d'entreprise du 15/11/2004 de choisir des formules de temps partiel spécifiques avec une rémunération bonifiée leur permettant de travailler sur 4 jours (formule 93 % du temps plein ou formule 90 % du temps plein).

10.1.2.3. Absentéisme

| (Nombre de jours) | 2008 | 2007 |
|----------------------|----------------|----------------|
| Maladie | 254 163 | 206 136 |
| Maternité | 134 193 | 112 342 |
| Accidents du travail | 14 233 | 11 972 |
| Autres | 29 224 | 24 794 |
| TOTAL | 431 813 | 355 244 |

10.1.3. Rémunérations

10.1.3.1. Rémunération individuelle

Salaire mensuel moyen brut fiscal à fin 2008 (reconstitué temps plein)

| (En euros) | Femmes | Hommes | Total |
|--------------|--------------|--------------|--------------|
| TOTAL | 2 714 | 3 419 | 2 996 |

Pour 2008, dans le prolongement du projet d'entreprise et dans la première année d'application du plan de compétitivité signé en 2007, le Crédit Lyonnais a souhaité donner un signal important sur la revalorisation des salaires d'une grande partie du personnel, avec une mesure collective pérenne d'un montant significatif bénéficiant à 77 % des collaborateurs. Complémentée par les augmentations individuelles, l'évolution globale de la masse salariale du personnel en place a été de + 3,1 % sur l'année.

10.1.3.2. Charges sociales

Les informations chiffrées sont indiquées dans la seconde partie du présent rapport « comptes consolidés au 31/12/2008 » (note 7.1.).

10.1.3.3. Rémunération collective

Rémunération collective versée en 2008

| (En euros) | Montant | Nombre de bénéficiaires | Montant moyen perçu par bénéficiaire | Montant moyen perçu par bénéficiaire présent toute l'année |
|---------------|------------|-------------------------|--------------------------------------|--|
| Participation | 32 179 903 | 29 942 | 1 075 | 1 268 |
| Intéressement | 61 651 312 | 29 942 | 2 059 | 2 429 |
| Abondement | 4 901 446 | 18 586 | 264 | 264 |

Marquant la volonté du Crédit Lyonnais de partager les fruits de sa croissance avec l'ensemble des salariés, les nouveaux accords de Participation et d'Intéressement signés le 29 juin 2007 ont permis de verser en 2008 un montant global de rémunération variable collective (RVC) pour l'exercice 2007 de 93,8 millions d'euros, correspondant à 10,95 % de la masse salariale, en hausse de + 11 % par rapport au montant versé en 2007 (pour l'exercice 2006).

10.1.3.4. Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Le Crédit Lyonnais, qui a obtenu le « Label Égalité » en octobre 2006, s'inscrit dans une démarche à la fois volontariste et concertée avec les organisations syndicales en matière d'égalité professionnelle hommes/femmes.

Les femmes et les hommes peuvent avoir accès à tous les emplois dans l'entreprise, y compris à des fonctions de haut niveau de responsabilité.

Conformément aux dispositions de l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes du 14 décembre 2007, le Crédit Lyonnais vise à développer ses efforts de promotion des carrières féminines et à favoriser l'accession des femmes à des métiers porteurs d'évolution en matière de niveau-cible de classification, afin d'améliorer la représentation des femmes parmi les niveaux les plus élevés de la catégorie techniciens et parmi l'encadrement.

Le Crédit Lyonnais a pris l'engagement que le taux de promotion des femmes serait chaque année (de 2008 à 2010) au moins égal à celui des hommes, par catégorie professionnelle d'une part (Techniciens et Cadres), toutes catégories confondues d'autre part.

Le Crédit Lyonnais se fixe par ailleurs pour objectif d'atteindre, d'ici au 31 décembre 2010, au moins :

- 25 % de femmes cadres,
- 42 % de femmes parmi la population cadres,
- 30 % de femmes parmi les niveaux les plus élevés de l'encadrement (K et Hors-Classe).

L'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, qui a recueilli l'adhésion de l'ensemble des organisations syndicales, met également en place, de 2008 à 2010, des mesures de rattrapage salarial visant à la suppression des écarts de rémunération entre les hommes et les femmes avant le 31 décembre 2010 et pose le principe d'un budget minimal dédié à leur financement.

L'égalité professionnelle reposant également sur un équilibre, au sein du couple, des responsabilités liées à la parentalité, le Crédit Lyonnais a par ailleurs décidé de maintenir la rémunération durant le congé de paternité (déduction faite des indemnités versées par la Sécurité Sociale).

10.1.4. Dialogue social

Au cours de l'année 2008, ont été signés avec les organisations syndicales :

- L'accord suivant :

- « accord relatif au déblocage des droits des salariés au titre de la participation » (21 mars 2008).
- Les avenants relatifs :
 - au CET du 25 juin 2007 (18 mars 2008),
 - à l'accord relatif au dialogue social du 2 juillet 2007 (26 mai 2008).

10.1.5. Hygiène et sécurité

Évolution du nombre d'accidents ayant entraîné un arrêt de travail

| | 2008 | 2007 |
|-------------------------------|------------|------------|
| Nombre d'accidents du travail | 238 | 168 |
| Nombre d'accidents de trajet | 192 | 192 |
| TOTAL | 430 | 360 |

Le Crédit Lyonnais développe un certain nombre d'actions visant à faire de la prévention :

- des mesures sont effectuées visant à contrôler la qualité de l'air ou la présence de légionellose,
- des actions sont également menées par le service de santé au travail : propositions de tests sanguins, bilans de santé, vaccination contre la grippe, etc...
- des actions de sensibilisation ont commencé à être conduites sur la problématique des TMS (Troubles Musculo-Squelettiques) avec l'aide d'un cabinet spécialisé.

Dans le réseau commercial, un accompagnement spécifique est mis en place pour les personnes victimes d'agressions pour répondre au phénomène des incivilités et des violences émanant de la clientèle.

Enfin, le personnel handicapé bénéficie de l'aménagement de postes de travail, de dispositifs particuliers dans le domaine de la sécurité : signaux lumineux pour les malentendants, signaux sonores pour les non-voyants et dotation de chaises d'évacuation pour accélérer la sortie des immeubles en cas d'alerte incendie pour les salariés à mobilité réduite.

10.1.6. Formation

Formation dispensée en 2008

| | Femmes | | | Hommes | | |
|--|-----------|-------------|-----------|-----------|-------------|-----------|
| | Cadres | Techniciens | Total | Cadres | Techniciens | Total |
| Nombre de stagiaires (en Nombre de salariés ayant au moins participé à une action de formation) | 2 721 | 9 206 | 11 927 | 3 603 | 4 602 | 8 205 |
| Nombre d'heures (sur le temps de travail) | 103 851 | 339 432 | 443 283 | 133 800 | 191 871 | 325 671 |
| Nombre d'heure / stagiaire | 38 | 37 | 37 | 37 | 42 | 40 |

La formation a été encore cette année un objectif-clé de la politique Ressources Humaines du Crédit Lyonnais.

L'investissement financier a représenté environ 6,4 % de la masse salariale.

Plus de 70 % des heures de formation ont concerné l'accompagnement des opérations commerciales du réseau, la mise en conformité au « Décret-Assurances » avec les aspects réglementaires associés, les parcours « prise de poste » et l'enseignement professionnel.

Ces grandes thématiques ont été développées cette année avec l'objectif de professionnaliser les collaborateurs dans les domaines techniques métiers et comportementaux dans l'axe client et dans l'esprit du contrat de reconnaissance LCL.

10.1.7. Intégration des personnes handicapées

Le Crédit Lyonnais mène une politique active en faveur de l'intégration des personnes handicapées. Les effectifs comptent 1 425 salariés handicapés.

En 2008, le Crédit Lyonnais a intégré 30 nouveaux collaborateurs handicapés, dont 18 en CDI. Quatorze personnes ont été recrutées en alternance dans le cadre des parcours de formation interbancaires dont le Crédit Lyonnais est partenaire. Le CFPB (Centre de Formation de la Profession Bancaire) et les réseaux spécialisés dans l'emploi des personnes handicapées ont été associés dans la création de ces parcours.

Plus de 116 collaborateurs ont bénéficié d'aménagements pour optimiser leurs conditions de travail et leur autonomie.

Le recours aux Entreprises Adaptées (EA) et aux Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) ont connu sur l'année 2008 une forte progression grâce aux actions de sensibilisation animées dans le cadre de l'accord groupe Crédit Agricole S.A., notamment des prestations bureautiques sur site.

10.1.8. Œuvres sociales

Le Crédit Lyonnais développe une politique sociale aux multiples orientations :

- **la protection de la santé** : au delà de l'obligation légale de mise en place d'un Service de Santé au Travail, le Crédit Lyonnais finance entièrement pour le bénéfice de ses salariés un Centre de Consultation composé de 23 spécialistes et 4 médecins généralistes,
- **la protection sociale** : créé en 1969, le Service Social du travail du Crédit Lyonnais assiste les salariés tant dans les domaines personnels (santé, logement, finances...) que professionnels (mutation, poste de travail, hold-up, incivilités...). Le Régime de Prévoyance, assure une protection complémentaire à celle de la convention collective et de la Sécurité Sociale aux salariés et à leurs familles,
- **l'accueil de la petite enfance** : la crèche, fondée en 1945 et sans doute l'une des premières structures d'accueil de ce type en entreprise, a vu sa gestion externalisée depuis mai 2007,
- **les autres aides à la famille** : diverses indemnités et prestations (crèche et garde, rentrée scolaire et achat de livres, enfants handicapés, chèques vacances) sont attribuées sous certaines conditions aux salariés pour les aider à assumer certaines charges familiales,
- **les maisons de vacances** : 11 maisons de vacances, propriétés du Crédit Lyonnais et gérées par le Comité Central d'Entreprise sont à la disposition des salariés et de leur famille.

10.2. Informations environnementales

› Suppression du papier par dématérialisation de documents

LCL poursuit les actions pour réduire les éditions, les impressions internes de toutes natures.

Banque en ligne des Particuliers :

Depuis 2007, LCL lance la dématérialisation totale de la vente de produits d'épargne par la mise en place de la signature électronique. LCL prévoit de généraliser ce mode d'achat sans papier à une large gamme de ses produits actuellement proposés sur ses sites marchand et transactionnel.

En 2008, deux nouveaux produits ont été commercialisés en ligne (CEL et LCL avertis) et environ 5 000 demandes de souscription par les clients ont été enregistrées.

Banque des Entreprises :

LCL a initié un programme de dématérialisation de la documentation commerciale devant s'étendre aux brochures produits destinées aux clients entreprise.

LCL accélère le développement de son offre internet qui permet au client de communiquer avec sa banque sans utilisation de supports papier. Il est ainsi prévu mi-2009 de commercialiser une offre Dailly intégralement dématérialisée, en favorisant les échanges ETEBAC et en développant la signature électronique. L'ambition pour 2009 est de faire croître la quote-part des flux signés électroniquement à 50 %.

L'objectif du « back office sans papier » est pratiquement atteint chez LCL :

- la circulation de papier est fortement réduite grâce à la numérisation des documents en entrée des back office,
- les bons de commande papier envoyés par le réseau sont progressivement éliminés par leur dématérialisation ou transmission électronique.

En agence, le plan de numérisation des dossiers client a été lancé et sera déployé sur 2009.

Depuis août 2007, les relevés de compte épargne ont été semestrialisés ; ils sont désormais adressés deux fois par an au client au lieu d'une fois par mois. L'économie de papier est estimée à environ 8 millions de feuillets par an, soit une réduction de 2,7 % de la consommation annuelle de papier.

En novembre 2008, LCL a lancé son offre « Relevés de comptes et avis en ligne » pour la clientèle des particuliers, professionnels. Fin 2008, environ 80 000 clients y ont adhéré.

L'offre pour le marché entreprises pourrait être proposée à l'horizon 2010.

Dans le domaine des achats, de nombreux appels d'offres et consultations sont opérés via des systèmes de messagerie évitant ainsi l'envoi de documents papiers. Plus de 80 % des commandes sont saisies par les collaborateurs directement sur des serveurs électroniques. Dans cet esprit, la direction des achats entend généraliser l'utilisation d'échanges de factures électroniques.

Une politique d'impression est mise en place par la Direction Immobilier Logistique sur les immeubles centraux. Cette politique s'appuie sur la mise en œuvre d'imprimantes multifonctions. Les immeubles de Villejuif (futur nouvelle adresse du siège administratif dans le cadre du Schéma directeur immobilier) seront équipés de ces machines permettant en 2011 de servir les 3 000 collaborateurs de ces immeubles.

Ces machines sont équipées de scanner afin d'opter pour des actions « sans papier ». De plus, elles sont programmées afin d'éditer les documents en noir, recto verso, en option de base. Elles permettent également de supprimer les documents en attente d'impression après 48 h d'attente. Les différents tests réalisés montrent une diminution sur ce seul poste d'environ 15 % des éditions.

» Une consommation de papier éditique « responsable »

Les relevés de compte et avis à la clientèle sont produits sur du papier dont « la fabrication respecte l'environnement ». La mention « ce document est imprimé sur du papier dont la fabrication respecte l'environnement » figure sur le papier éditique depuis février 2007. Des essuie-mains en papier recyclable ont été installés en remplacement des essuie-mains en tissu dans toutes les agences et tous les immeubles centraux non gérés par Crédit Agricole Immobilier (suppression de la pollution par les produits lessiviels et augmentation de l'hygiène).

› **Recyclage des cartouches d'encre d'impression**

Depuis juin 2007, LCL a déployé une organisation permettant de systématiser l'achat de cartouches recyclées. À fin 2007, ce sont environ 75 % des remplacements qui ont été réalisés dans cette optique. Fin 2008, l'offre sera complète et 100 % des remplacements seront issus du recyclage.

› **Optimisation de la consommation électrique**

Dans le réseau :

LCL a souscrit en 2006 un abonnement à l'outil Panorama de l'EDF. Cet outil nous permet d'analyser le détail des consommations électriques des 2 000 agences du réseau ; il est possible ainsi de détecter les anomalies, puis de procéder à des audits d'installations pour remédier à terme aux surconsommations liées aux installations défectueuses.

Ces actions ont abouti à une réduction de la consommation électrique de LCL sur les sites centraux du pôle Opéra et des actions de révision des tarifications sur le réseau des agences.

Les enseignes comportent un équipement permettant des économies d'énergie (horloge inter crépusculaire, tube T5 à ballast électronique d'une consommation inférieure de 30 à 40 % pour une luminosité égale).

De manière générale, la rationalisation des différentes sources lumineuses est prévue pour tous les nouveaux projets de rénovation avec la suppression des luminaires dont les ballasts ne sont pas électroniques.

Dans les immeubles centraux :

Un certain nombre d'actions ont été engagées afin d'atteindre si possible 15 % d'économies d'énergie sur trois ans :

- optimiser les systèmes d'éclairage afin d'apporter le confort attendu pour les collaborateurs et induire des économies d'énergie :
 - mise en place de tubes en fluorescence ou de LED, principales sources admises lors des changements de lampes,
 - extinction de l'éclairage le soir,
 - étude en cours pour une gestion rigoureuse de l'éclairage.
- optimiser les consommations énergétiques du chauffage et du rafraîchissement :
 - au stade des nouveaux projets, la mise en place d'une régulation systématique est étudiée,
 - il est recherché, autant que possible, l'installation de générateurs de chaleur et de pompes à chaleur, l'été, le rafraîchissement de l'air n'est lancé que lorsque la température dépasse 26 °.

› **Optimisation de nos coûts de transports (transports administratifs et transports de fonds)**

Les réductions de nos coûts de transport se font principalement par des opérations de rationalisation sur les fréquences et distances des dessertes. Ainsi une baisse de 20 % a été obtenue sur trois ans sur notre facture de transports administratifs (liaisons entre agences et unités d'appui commercial). Une action de rationalisation est également en cours sur les transports de fonds (optimisation des rechargements des distributeurs automatiques).

› **Schéma directeur immobilier**

LCL met en place un Schéma directeur immobilier pour ses fonctions support en Île-de-France.

Cela représente, pour 3 000 collaborateurs répartis actuellement sur une douzaine de sites, le regroupement à Villejuif sur 4 bâtiments de dernière génération.

Dans le cadre de ce projet, LCL souhaite devenir, au sein du groupe Crédit Agricole et même au-delà, une référence en matière de développement durable.

Les différents aspects en sont :

- intégration dans le tissu urbain,
- accent sur le transport collectif,
- label HQE des bâtiments et matériels,
- qualité de vie des collaborateurs sur le site,
- consommations limitées et recyclages des déchets.

› **Achat de véhicules « label » environnementaux et systématisation du diesel**

Dès 2007, LCL a opté pour intégrer dans ses critères de sélection des véhicules de service le label « environnement durable ». Ainsi ce sont environ 600 véhicules par an qui sont achetés dans ces conditions. De plus, LCL a opté pour des véhicules diesel consommant moins d'énergie et dégageant moins de CO² (ceci même en comparant avec des véhicules essence équipés de pot catalytique).

› **Recyclage des billets**

Le recyclage des billets en interne a été généralisé à l'ensemble des agences automatisées de LCL et se poursuivra au fur et à mesure du plan d'automatisation des agences.

Offrant à l'agence une plus grande autonomie en diminuant le nombre d'approvisionnements externes, il réduit de ce fait les transports de fonds.

› **Recyclage des anciens DAB-GAB**

Depuis septembre 2008, les automates anciens sont traités par une plate-forme LCL unique.

Cette plate-forme gère nos stocks d'automates neufs et d'occasion ainsi que les process d'installation, désinstallation, préparation, remise en état ou destruction des machines.

Le matériel est détruit conformément à la réglementation et aux prescriptions de la directive européenne du 27 janvier 2003 ainsi que le décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005 relatif à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements.

Les éléments désassemblés sont soit recyclés, soit orientés vers des filières de dépollution agréées en vue d'un traitement adapté.

› **Récupération de déchets sur les consommables**

Dans le réseau :

Un contrat de propreté des agences systématise le tri sélectif des déchets et du papier. Des corbeilles spécifiques ont été déployées sur l'ensemble de notre parc. Un contrat de ramassage des papiers intègre la valorisation de celui-ci.

Les contrats de multitechnique imposent aux prestataires de récupérer et faire traiter tous les déchets polluants (tubes fluo, piles, etc...).

Dans les immeubles centraux :

La récupération des déchets est contractualisée et organisée selon les centres de responsabilité.

- Crédit Agricole Immobilier : pour le nettoyage (papiers et cartons),
- SILCA : recyclage et destruction des postes de travail obsolètes,
- LIF : encres et piles avec des récupérateurs habilités qui établissent des bordereaux de suivi des déchets industriels,

- la mise en place des corbeilles pour le tri sélectif a permis de récupérer, en six mois sur 2008 pour le pôle OPERA, plus de 250 tonnes de papier recyclable.

11. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2008

Néant.

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2008

Arrêtés par le Conseil d'administration du Crédit Lyonnais

En date du 19 février 2009

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2008

| | | |
|-------|--|------------|
| 1. | CADRE GÉNÉRAL | 62 |
| 1.1. | Présentation juridique de l'entité | 62 |
| 1.2. | Organigramme simplifié du Crédit Agricole | 63 |
| 1.3. | Informations relatives aux parties liées | 64 |
| 2. | COMPTE DE RÉSULTAT | 65 |
| 3. | BILAN ACTIF | 66 |
| 4. | BILAN PASSIF | 67 |
| 5. | TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES | 68 |
| 6. | TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE | 70 |
| 7. | NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS | 72 |
| 1. | Principes et méthodes applicables dans le groupe, jugements et estimations utilisés | 72 |
| 1.1. | Normes applicables et comparabilité | 72 |
| 1.2. | Format de présentation des états financiers | 73 |
| 1.3. | Principes et méthodes comptables | 73 |
| 1.4. | Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31) | 92 |
| 2. | Périmètre de consolidation | 95 |
| 2.1. | Évolutions du périmètre de consolidation de l'exercice | 95 |
| 2.2. | Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice | 95 |
| 2.3. | Participations dans les entreprises mises en équivalence | 95 |
| 2.4. | Opérations de titrisation et fonds dédiés | 96 |
| 2.5. | Les participations non consolidées | 96 |
| 2.6. | Les écarts d'acquisition | 96 |
| 3. | La gestion financière, l'exposition aux risques et politique de couverture | 96 |
| 3.1. | Risque de crédit | 96 |
| 3.2. | Risque de marchés | 103 |
| 3.3. | Risque de liquidité et de financement | 109 |
| 3.4. | Couverture de juste valeur sur taux d'intérêts et de change | 111 |
| 3.5. | Risques opérationnels | 112 |
| 4. | Notes relatives au compte de résultat | 113 |
| 4.1. | Produits et Charges d'intérêts | 113 |
| 4.2. | Commissions nettes | 113 |
| 4.3. | Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | 114 |
| 4.4. | Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente | 115 |
| 4.5. | Produits et charges nets des autres activités | 115 |
| 4.6. | Charges générales d'exploitation | 116 |
| 4.7. | Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles | 116 |
| 4.8. | Coût du risque | 117 |
| 4.9. | Gains ou pertes nets sur autres actifs | 117 |
| 4.10. | Impôts | 118 |
| 5. | Informations sectorielles | 118 |
| 6. | Notes relatives au bilan | 118 |
| 6.1. | Caisse, Banques centrales | 118 |
| 6.2. | Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat | 119 |
| 6.3. | Instruments dérivés de couverture | 120 |
| 6.4. | Actifs financiers disponibles à la vente | 121 |
| 6.5. | Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle | 122 |
| 6.6. | Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers | 123 |
| 6.7. | Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle | 123 |

| | | |
|-------|--|------------|
| 6.8. | Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 124 |
| 6.9. | Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées | 124 |
| 6.10. | Actifs et passifs d'impôts différés | 126 |
| 6.11. | Comptes de régularisation actif, passif et divers | 127 |
| 6.12. | Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés | 127 |
| 6.13. | Immeubles de placement | 128 |
| 6.14. | Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition) | 128 |
| 6.15. | Provisions techniques des contrats d'assurance | 128 |
| 6.16. | Provisions | 129 |
| 6.17. | Capitaux propres | 130 |
| 7. | Avantages au personnel et autres rémunérations | 133 |
| 7.1. | Détail des charges de personnel | 133 |
| 7.2. | Effectifs moyens du groupe Crédit Lyonnais | 133 |
| 7.3. | Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies | 133 |
| 7.4. | Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies | 134 |
| 7.5. | Autres engagements sociaux | 136 |
| 7.6. | Paiements à base d'actions | 136 |
| 7.7. | Rémunérations de dirigeants | 137 |
| 8. | Engagements de financement et de garantie et autres garanties | 138 |
| 9. | Juste valeur des instruments financiers | 139 |
| 10. | Événements postérieurs à la clôture | 139 |
| 11. | Périmètre de consolidation au 31 décembre 2008 | 140 |
| 8. | RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS CONSOLIDÉS | 141 |

1. CADRE GÉNÉRAL

1.1. Présentation juridique de l'entité

Dénomination sociale et siège social

Crédit Lyonnais

Siège social : 18 rue de la République - 69002 Lyon

Siège central et administratif : 19 boulevard des Italiens - 75002 Paris

Forme Juridique

Le Crédit Lyonnais, fondé en 1863, sous la forme de société à responsabilité limitée, a été constitué sous la forme de société anonyme le 25 avril 1872.

Le Crédit Lyonnais, nationalisé à la date du 1er janvier 1946, en exécution de la loi du 2 décembre 1945, a été privatisé le 15 juillet 1999.

Date de constitution et durée

Sa durée, fixée primitivement à 50 ans à partir de sa constitution, a été prorogée successivement jusqu'au 31 décembre de l'an 2024.

Objet social

Aux termes de l'article 3 des statuts, l'objet social du Crédit Lyonnais est le suivant :

« L'objet du CRÉDIT LYONNAIS consiste à effectuer, à titre de profession habituelle, toutes opérations de banque et toutes opérations connexes mentionnées dans la législation en vigueur et notamment le Code monétaire et financier, en France et à l'étranger, avec toute personne, physique ou morale, de droit public ou privé, française ou étrangère, dans les conditions définies par la réglementation applicable aux banques.

L'objet du CRÉDIT LYONNAIS consiste également à prendre et à détenir des participations dans les entreprises, françaises ou étrangères, existantes ou en création, dans les conditions définies par la réglementation applicable aux banques.

L'objet du Crédit Lyonnais consiste enfin à exercer à titre habituel toute activité non bancaire dans le respect de la réglementation applicable aux banques, notamment l'activité de courtage, et en particulier le courtage d'assurances.

Pour la réalisation de son objet, le Crédit Lyonnais peut, aussi bien en France qu'à l'étranger, créer toute filiale et établir toute succursale ou agence et d'une manière générale, effectuer, tant pour son compte que pour le compte de tiers, seul ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, ou agricoles, qu'elles soient mobilières ou immobilières, dans les limites fixées par la législation et la réglementation applicables aux banques. »

Registre du commerce et des sociétés et code APE

RCS Lyon : 954 509 741

Siret : 954 509 741 000 11

APE/NAF : 651 C

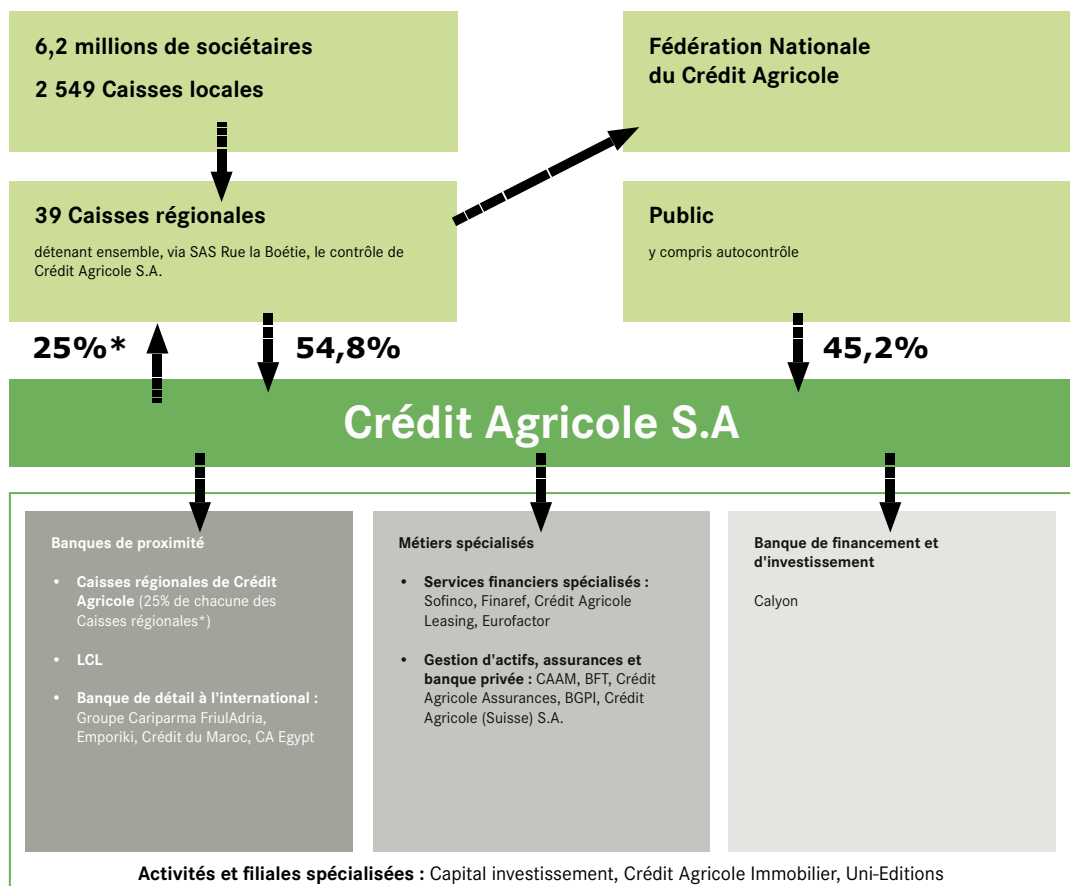
Conformément aux dispositions de l'article L.233-3 du Code de commerce, le capital social du Crédit Lyonnais étant détenu à hauteur de 95,08 % par Crédit Agricole S.A., Crédit Lyonnais est contrôlé par Crédit Agricole S.A.

1.2. Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Le Crédit Lyonnais est le réseau national « Banque et Assurance de proximité en France » dans le groupe Crédit Agricole.

› Crédit Agricole, un groupe bancaire d'essence mutualiste

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32) à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. À ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.



* A l'exception de la Caisse régionale de la Corse

1.3. Informations relatives aux parties liées

Le Crédit Lyonnais, dans son rôle de Distributeur, s'adresse à chacune des filiales spécifiques du groupe Crédit Agricole pour obtenir les produits les plus à même de satisfaire sa clientèle (CAAM pour les produits de gestion d'actifs, Pacifica pour les assurances dommages, Prédica pour les assurances vie,...) et s'adresse à CALYON pour adosser les opérations de marché de sa clientèle.

Les opérations de trésorerie sont centralisées auprès de Crédit Agricole S.A.

Parmi les partenariats intra-groupe Crédit Agricole, les plus significatifs en terme de contribution au PNB du Crédit Lyonnais ont été réalisés en 2008 avec :

- CAAM pour 183 M€ en 2008 contre 243 M€ en 2007 (soit -25 % / 2007) ;
- Prédica pour 220 M€ en 2008 contre 235 M€ en 2007 (soit -6 % / 2007) ;
- Sofinco pour 143 M€ en 2008 contre 148 M€ en 2007 (soit -3 % / 2007) ;
- Pacifica pour 127 M€ en 2008 contre 115 M€ en 2007 (soit +10 % / 2007).

Les relations avec les dirigeants sont abordées dans la note 7.7.

2. COMPTE DE RÉSULTAT

| <i>(en millions d'euros)</i> | <i>Notes</i> | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|-----------------------|-------------------|-------------------|
| Intérêts et produits assimilés | 4.1 | 12 924 | 10 026 |
| Intérêts et charges assimilées | 4.1 | -10 984 | -8 247 |
| Commissions (produits) | 4.2 | 1 900 | 2 012 |
| Commissions (charges) | 4.2 | -189 | -229 |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | 4.3 | 9 | 8 |
| Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente | 4.4 - 6.4 | 114 | 116 |
| Produits des autres activités | 4.5 | 99 | 96 |
| Charges des autres activités | 4.5 | -99 | -87 |
| PRODUIT NET BANCAIRE | | 3 774 | 3 695 |
| Charges générales d'exploitation | 4.6 - 7.1 - 7.4 - 7.6 | -2 538 | -3 233 |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles | 4.7 | -184 | -185 |
| RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION | | 1 052 | 277 |
| Coût du risque | 4.8 | -224 | -130 |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION | | 828 | 147 |
| Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence | 2.3 | | |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | 4.9 | 4 | 25 |
| Variations de valeur des écarts d'acquisition | | | |
| RÉSULTAT AVANT IMPOT | | 832 | 172 |
| Impôts sur les bénéfices | 4.10 | -232 | -70 |
| Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession | | | |
| RÉSULTAT NET | | 600 | 102 |
| Dont intérêts minoritaires | | 53 | 53 |
| RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE | | 547 | 49 |
| Résultat de base par action (en euros) | | 1,53 | 0,14 |
| Résultat dilué par action (en euros) | | 1,53 | 0,14 |

3. BILAN ACTIF

| Actif <i>(en millions d'euros)</i> | <i>Notes</i> | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|------------------------------|-------------------|-------------------|
| Caisse, banques centrales | <i>6.1</i> | 1 678 | 1 670 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | <i>6.2</i> | 92 | 72 |
| Instruments dérivés de couverture | <i>3.2 - 3.4</i> | 391 | 1 018 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | <i>6.4 - 6.6</i> | 1 551 | 1 748 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | <i>3.1 - 3.3 - 6.5 - 6.6</i> | 16 121 | 14 771 |
| Prêts et créances sur la clientèle | <i>3.1 - 3.3 - 6.5 - 6.6</i> | 72 798 | 67 062 |
| Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | <i>3.4</i> | 1 011 | 1 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | | 0 | 0 |
| Actifs d'impôts courants | | 230 | 276 |
| Actifs d'impôts différés | <i>6.10</i> | 597 | 649 |
| Comptes de régularisation et actifs divers | <i>6.11</i> | 2 578 | 2 752 |
| Actifs non courants destinés à être cédés | | | |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence | <i>2.3</i> | | |
| Immeubles de placement | | | |
| Immobilisations corporelles | <i>6.15</i> | 1 225 | 1 248 |
| Immobilisations incorporelles | <i>6.15</i> | 165 | 194 |
| Écarts d'acquisition | | | |
| TOTAL DE L'ACTIF | | 98 437 | 91 461 |

4. BILAN PASSIF

| Passif <i>(en millions d'euros)</i> | Notes | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|-----------------|-------------------|-------------------|
| Banques centrales | 6.1 | 6 | 10 |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 6.2 | 88 | 73 |
| Instruments dérivés de couverture | 3.2 - 3.4 | 1 687 | 1 425 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 3.3 - 6.7 | 9 908 | 7 581 |
| Dettes envers la clientèle | 3.1 - 3.3 - 6.7 | 62 790 | 60 970 |
| Dettes représentées par un titre | 3.2 - 3.3 - 6.9 | 13 760 | 11 640 |
| Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | 3.4 | 0 | 65 |
| Passifs d'impôts courants | | 192 | 211 |
| Passifs d'impôts différés | 6.10 | 69 | 85 |
| Comptes de régularisation et passifs divers | 6.11 | 2 345 | 2 286 |
| Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés | | 0 | 0 |
| Provisions techniques des contrats d'assurance | | 0 | 0 |
| Provisions | 6.16 | 1 231 | 1 398 |
| Dettes subordonnées | 3.2 - 3.3 - 6.9 | 931 | 768 |
| TOTAL DETTES | | 93 007 | 86 512 |
| Capitaux propres | | | |
| Capitaux propres part du Groupe | | 4 624 | 4 161 |
| Capital et réserves liées | | 1 878 | 1 873 |
| Réserves consolidées | | 2 119 | 2 125 |
| Gains ou pertes latents ou différés | | 80 | 114 |
| Résultat de l'exercice | | 547 | 49 |
| Intérêts minoritaires | | 806 | 788 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | 6.17 | 5 430 | 4 949 |
| TOTAL DU PASSIF | | 98 437 | 91 461 |

5. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

| <i>(en millions d'euros)</i> | Capital et réserves liées | | | Capital et réserves consolidées part du Groupe |
|---|---------------------------|---|-------------------------------------|--|
| | Capital | Primes et Réserves consolidées liées au capital (1) | Elimination des titres auto-détenus | |
| Capitaux propres au 1er janvier 2007 | 1 845 | 2 576 | | 4 421 |
| Augmentation de capital | 2 | 8 | | 10 |
| Variation des titres auto détenus | | | | 0 |
| Dividendes versés en 2007 | | -452 | | -452 |
| Dividendes reçus des CR et filiales | | | | 0 |
| Impact relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires | | 0 | | 0 |
| Mouvements liés aux stocks options | | 5 | | 5 |
| Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires | 2 | -439 | 0 | -437 |
| Variation de juste valeur | | | | 0 |
| Transfert en compte de résultat | | | | 0 |
| Variation de l'écart de conversion | | -1 | | -1 |
| Gains ou pertes latents de l'exercice | 0 | -1 | 0 | -1 |
| Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence | | | | 0 |
| Résultat au 31/12/2007 | | | | 0 |
| Autres variations | | 15 | | 15 |
| Capitaux propres au 31 décembre 2007 | 1 847 | 2 151 | 0 | 3 998 |
| Affectation du résultat 2007 | | 49 | | 49 |
| Capitaux propres au 1er janvier 2008 | 1 847 | 2 200 | 0 | 4 047 |
| Augmentation de capital | 1 | 4 | | 5 |
| Variation des titres auto détenus | | | | 0 |
| Dividendes versés en 2008 | | -46 | | -46 |
| Dividendes reçus des CR et filiales | | | | 0 |
| Mouvements liés aux stocks options | | 5 | | 5 |
| Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires | 1 | -37 | 0 | -36 |
| Variation de juste valeur | | | | 0 |
| Transfert en compte de résultat | | | | 0 |
| Variation de l'écart de conversion | | | | 0 |
| Gains ou pertes latents de l'exercice | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence | | | | 0 |
| Résultat au 31/12/2008 | | | | 0 |
| Autres variations | | -14 | | -14 |
| Capitaux propres au 31 décembre 2008 | 1 848 | 2 149 | 0 | 3 997 |

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

| Gains/pertes latents ou différés | | | Résultat net part du groupe | Total des capitaux propres part du groupe | Capitaux propres part des minoritaires | Total des capitaux propres consolidés |
|----------------------------------|---|---|-----------------------------|---|--|---------------------------------------|
| Liés aux écarts de conversion | Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente | Variation de juste valeur des dérivés de couverture | | | | |
| -8 | 189 | | | 4 602 | 788 | 5 390 |
| | | | | 10 | | 10 |
| | | | | 0 | | 0 |
| | | | | -452 | -53 | -505 |
| | | | | 0 | | 0 |
| | | | | 0 | | 0 |
| | | | | 5 | | 5 |
| 0 | 0 | 0 | 0 | -437 | -53 | -490 |
| | -61 | | | -61 | | -61 |
| | | | | 0 | | 0 |
| -3 | | | | -4 | | -4 |
| -3 | -61 | 0 | 0 | -65 | 0 | -65 |
| | | | | 0 | | 0 |
| | | | 49 | 49 | 53 | 102 |
| 0 | -3 | | | 12 | | 12 |
| -11 | 125 | 0 | 49 | 4 161 | 788 | 4 949 |
| | | | -49 | 0 | | 0 |
| -11 | 125 | 0 | 0 | 4 161 | 788 | 4 949 |
| | | | | 5 | | 5 |
| | | | | 0 | | 0 |
| | | | | -46 | -53 | -99 |
| | | | | 0 | | 0 |
| | | | | 5 | | 5 |
| 0 | 0 | 0 | 0 | -36 | -53 | -89 |
| | -47 | | | -47 | | -47 |
| | | | | 0 | | 0 |
| | | | | 0 | | 0 |
| 0 | -47 | 0 | 0 | -47 | 0 | -47 |
| | | | | 0 | | 0 |
| | | | 547 | 547 | 53 | 600 |
| 11 | 2 | | | -1 | 18 | 17 |
| 0 | 80 | 0 | 547 | 4 624 | 806 | 5 430 |

6. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du Crédit Lyonnais en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance. Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---|-------------------|-------------------|
| Résultat avant impôts | 832 | 172 |
| Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles | 169 | 185 |
| Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations | | 0 |
| Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions (1) | 6 | 479 |
| Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence | | 0 |
| Résultat net des activités d'investissement | -17 | -35 |
| Résultat net des activités de financement | 33 | 75 |
| Autres mouvements (2) | -590 | -112 |
| Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements | -399 | 592 |
| Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit | 1 452 | 3 841 |
| Flux liés aux opérations avec la clientèle | -4 177 | -5 933 |
| Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers | 2 937 | 3 706 |
| Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers | 271 | 902 |
| Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence | | 0 |
| Impôts versés | -144 | -317 |
| Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles | 339 | 2 199 |
| TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPÉRATIONNELLE (A) | 772 | 2 963 |
| Flux liés aux participations | -4 | 41 |
| Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles (3) | -104 | -117 |
| TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B) | -108 | -76 |
| Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (4) | -94 | -496 |
| Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (5) | -63 | -1 126 |
| TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C) | -157 | -1 622 |
| Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D) | | 0 |
| Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D) | 507 | 1 265 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture | 8 733 | 7 467 |
| Solde net des comptes de caisse et banques centrales (*) | 1 655 | 1 110 |
| Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (**) | 7 078 | 6 357 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture | 9 240 | 8 733 |
| Solde net des comptes de caisse et banques centrales (*) | 1 669 | 1 655 |
| Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (**) | 7 571 | 7 078 |
| VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE | 507 | 1 266 |

(1) dont reprise de provisions pour risques et charges pour -169 M€ (vs une dotation aux provisions pour 375 M€ en 2007).

(2) dont impact juste valeur sur éléments couverts pour -714 M€ (vs -235 M€ en 2007).

(3) dont acquisitions d'immobilisations pour -114 M€ (vs -151 M€ en 2007) et cessions d'immobilisations pour +10 M€ (vs +34 M€ en 2007).

(4) dont paiement de dividendes pour -94 M€ (vs -505 M€ en 2007).

(5) dont remboursement de dettes subordonnées y compris les intérêts et dettes rattachées pour -63 M€ (vs -1 122 M€ en 2007).

(*) Composé du solde net du poste « caisses et banques centrales », hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1

(**) Composé du solde net des postes « comptes ordinaires débiteurs / créditeurs et comptes et prêts / emprunts au jour le jour » tel que détaillé en notes 6.5 et 6.7 (hors intérêts courus).

7. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Principes et méthodes applicables dans le groupe, jugements et estimations utilisés

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2008.

Le groupe Crédit Lyonnais applique ce référentiel, en utilisant les dispositions de la norme IAS 39 dans sa version retenue par l'Union Européenne (version dite « carve out »), qui autorise certaines dérogations dans l'application pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du groupe Crédit Lyonnais au 31 décembre 2007.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31/12/08 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2008. Celles-ci portent sur :

- l'amendement de la norme IAS 39 issu du règlement CE n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 permettant de reclasser dans d'autres catégories certains instruments financiers initialement détenus à des fins de transaction ou classés en « disponibles à la vente »,
- l'amendement de la norme IFRS 7 relatif aux informations à fournir sur ces reclassements.

En 2008, le groupe Crédit Lyonnais n'a pas reclassé d'actifs financiers en application de l'amendement de la norme IAS 39 du 15 octobre 2008.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application de normes, interprétations et amendements est optionnelle sur une période, ceux-ci ne sont pas retenus par le groupe Crédit Lyonnais, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

- l'interprétation IFRIC 11 issue du règlement du 1er juin 2007 (CE n° 611/2007), relative au traitement des actions propres et des transactions intra-groupe dans le cadre de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2009,
- la norme IFRS 8 issue du règlement du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007), relative aux secteurs opérationnels et remplaçant la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2009,
- l'amendement de la norme IAS 23 issu du règlement du 10 décembre 2008 (CE n° 1260/2008), relative aux coûts d'emprunt. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1er janvier 2009,
- l'amendement de la norme IFRS 2 issu du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1261/2008), relative au paiement fondé sur des actions. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1er janvier 2009,

- l'interprétation IFRIC 13 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1262/2008), relative aux programmes de fidélisation de la clientèle. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2009,
- l'interprétation IFRIC 14 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1263/2008) et relative au plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, aux exigences de financement minimal et à leur interaction dans le cadre de la norme IAS 19 portant sur les avantages du personnel. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2009,
- l'amendement de la norme IAS 1 issu du règlement du 17 décembre 2008 (CE n° 1274/2008), relative à la présentation des états financiers. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1er janvier 2009.

Le groupe Crédit Lyonnais n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le groupe Crédit Lyonnais au 31 décembre 2008.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le groupe Crédit Lyonnais utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2004-R.03 du 27 octobre 2004.

1.3. Principes et méthodes comptables

1.3.1. Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

Sont décrites ci-dessous les informations sur les estimations et jugements réalisés par le Crédit Lyonnais, conformément aux exigences de la norme IAS 1.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers des activités de marché évalués à la juste valeur,
- les participations non consolidées,
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs,
- les plans de stock-options,
- les dépréciations durables de titres,
- les dépréciations des créances irrécouvrables,
- les provisions,

- les dépréciations des écarts d'acquisition,
- les actifs d'impôt différé.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

1.3.2. Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005, n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur et n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 relatif au reclassement d'actifs financiers.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

1.3.2.1. Titres à l'actif

1.3.2.1.1. Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés dans les quatre catégories d'actifs financiers définies par la norme IAS 39 :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option,
- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- Prêts et créances,
- Actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat/affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte :

- soit d'une réelle intention de transaction (affectation par nature) : ce sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste. Depuis 2004, compte tenu du recentrage du groupe Crédit Lyonnais sur les opérations de Banque de Proximité, ce portefeuille n'est plus utilisé.
- soit d'une option prise par le Crédit Lyonnais, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39. Cette dernière façon de procéder pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est

évaluée à la juste valeur. L'option juste valeur par résultat est généralement utilisée afin d'éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (qui sont passés directement en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Au 31/12/2008, le groupe Crédit Lyonnais ne détient pas de titres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » (éligible aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe Crédit Lyonnais a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le groupe Crédit Lyonnais a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat,
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ces titres sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des surcotes et décotes.

En cas de signes objectifs de dépréciation, celle-ci est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. En cas d'amélioration ultérieure, la dépréciation excédentaire est reprise.

Au 31/12/2008, le groupe Crédit Lyonnais ne détient pas de titres classés dans la catégorie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

Titres du portefeuille « prêts et créances »

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus, et par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

En cas de signes objectifs de dépréciation, celle-ci est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les principes de comptabilisation des titres classés en « Actifs disponibles à la vente » sont les suivants :

- les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus,
- les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat,
- les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables. En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat. L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif,
- en cas de signes objectifs de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins-value latente initialement comptabilisée en capitaux propres est reprise et la dépréciation durable comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas de variation de juste valeur positive ultérieure, cette dépréciation fait l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de dette et par capitaux propres pour les instruments de capitaux propres.

1.3.2.1.2. Dépréciation des titres

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Le groupe Crédit Lyonnais utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs.

Le Crédit Lyonnais peut être amené à prendre en considération d'autres facteurs (types de placement, situation financière de l'émetteur, perspectives à court terme, ...) ; ceux-ci n'ont pas de caractère intangible.

La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure du cours des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

1.3.2.1.3. Date d'enregistrement des titres

Le Crédit Lyonnais enregistre les titres à la date de négociation sauf pour les titres classés dans les catégories « Titres détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances », enregistrés à la date de règlement livraison, conformément aux principes retenus par le groupe Crédit Agricole.

1.3.2.2. Titres au passif

1.3.2.2.1. Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier,
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Les dettes émises représentées par un titre sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Un instrument hybride comprend à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

1.3.2.2.2. Rachat d'actions propres

Le Crédit Lyonnais n'est pas concerné par le rachat d'actions propres.

1.3.2.3. Reclassements d'instruments financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers les catégories « actifs financiers disponibles à la vente » ou « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés.

Les reclassements sont comptabilisés à compter du 1er juillet 2008 et jusqu'au 31 octobre 2008 pour les transferts effectués avant le 1er novembre 2008, et à la date du transfert à compter de cette date. L'actif financier est reclassé à sa juste valeur à la date du reclassement. Cette juste valeur devient son nouveau coût ou son nouveau coût amorti selon le cas.

Le groupe Crédit Lyonnais n'a pas opéré, en 2008, de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

1.3.2.4. Acquisition et cession temporaire de titres

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis. Les éléments d'actif prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan et, le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire, mais celui-ci enregistre à son actif, en cas de revente ultérieure, le montant décaissé représentatif de sa créance sur le cédant. Les produits et charges relatifs à ces opérations sont

rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

1.3.2.5. Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie « Prêts et créances ». Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes,
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, ainsi que pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),

- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- s'il existe des procédures contentieuses entre le groupe Crédit Lyonnais et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours sains en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours dépréciés, le groupe Crédit Lyonnais distingue les encours dépréciés compromis des encours dépréciés non compromis :

- les créances dépréciées compromises sont les créances dépréciées dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé,
- les créances dépréciées non compromises sont les créances dépréciées qui ne répondent pas à la définition des créances dépréciées compromises.

Le Crédit Lyonnais constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés et dépréciés compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque à l'exception des intérêts.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt,
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du groupe Crédit Lyonnais démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le Crédit Lyonnais a constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur encours sensibles.

Des dépréciations sur base collective ont également été constatées sur des encours dépréciés qui n'auraient pas été couverts par des dépréciations sur base individuelle.

La méthode de calcul utilisée repose en grande partie sur le référentiel de mesure des risques mis en place dans le cadre de la réforme Bâle II. Dans ce cadre, la direction des Risques du Crédit Lyonnais détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an.

Le montant de dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, destiné à prendre en compte l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues. Le montant des frais de recouvrement inclus dans celui des pertes attendues provisionnées est restreint aux seuls frais externes.

Le Crédit Lyonnais a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations destinées à couvrir le risque spécifique lié aux opérations de LBO. Ces dépréciations sont liées à la volonté du Crédit Lyonnais de se prémunir d'une sensibilité plus importante de ce type de financement à la dégradation de la conjoncture économique. Elles ont été constituées sur la base des modèles statistiques Bâle II et calculées par différences de pertes attendues après application d'un scénario de stress du portefeuille, reflet du jugement expérimenté de la direction des Risques du Crédit Lyonnais. À cet effet, aux montants des pertes attendues a été appliqué un coefficient correcteur spécifique, tenant compte de l'impact des conditions défavorables de financement des opérations de LBO sur le niveau de risque.

1.3.2.6. Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables,
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides. Il est toutefois précisé que le groupe Crédit Lyonnais n'utilise pas l'option de juste valeur sur ses passifs financiers,
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.3.2.7. Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle ».

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.16.

1.3.2.8. Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. À chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est un compte de résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

1.3.2.8.1. La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert,
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert,
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Le groupe Crédit Lyonnais utilise toutefois une méthode simplifiée pour les tests d'efficacité de la couverture, dès lors que les caractéristiques financières de l'élément couvert et de l'élément de couverture permettent de présumer de l'efficacité de couverture.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Lyonnais privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (version dite « carve out »).

De plus, le groupe Crédit Lyonnais documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture,
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où l'élément couvert impacte le résultat,
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Seule la couverture de juste valeur a été appliquée par le groupe Crédit Lyonnais.

1.3.2.8.2. Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat,
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé,
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

Le groupe Crédit Lyonnais n'a pas identifié de dérivé incorporé nécessitant le détachement du contrat hôte.

1.3.2.9. Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur, la meilleure indication de celle-ci est constituée par l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation.

Des informations chiffrées sur la juste valeur au bilan de ces instruments financiers sont présentées dans la note 6.2 pour les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat, et dans la note 6.4 pour les actifs financiers disponibles à la vente.

Par ailleurs, à titre informatif, la juste valeur des actifs et passifs comptabilisés au coût est communiquée dans la note 9.

1.3.2.9.1. Instruments traités sur un marché actif

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

S'il existe un marché actif, les prix disponibles sur ce marché constituent la méthode d'évaluation de base.

Les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs pour les positions nettes vendeuses et aux cours vendeurs pour les positions nettes acheteuses. Par ailleurs, ces valeurs tiennent compte des risques de contrepartie.

Si, en date de valorisation, le prix coté n'est pas disponible, le groupe Crédit Lyonnais se référera notamment au prix des transactions les plus récentes.

1.3.2.9.2. Instruments traités sur des marchés non actifs

En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant une technique de valorisation basée sur des données de marché « observables » ou « non observables ».

Ces méthodologies et ces modèles de valorisation intègrent tous les facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant.

La détermination de ces justes valeurs tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Instruments valorisés à partir de modèles internes utilisant des données de marché observables

Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté. Des informations chiffrées sur la valeur de marché des instruments dérivés de couverture sont fournis dans la note 3.4.

Lorsque les modèles utilisés sont basés notamment sur des modèles standards (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes), et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite des options), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

Pour l'évaluation d'autres instruments financiers, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui sera souvent retenue.

Instruments valorisés à partir de modèles internes utilisant des données de marché non observables

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose, quant à elle, sur des techniques d'évaluation utilisant des paramètres non observables, c'est-à-dire non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Lorsqu'il n'y a pas de prix coté sur un marché actif pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, le groupe Crédit Lyonnais retient, lorsque cela est possible, des techniques reposant sur des indications objectives et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou prix de cession connu.

Absence de technique de valorisation reconnue

Si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « titres disponibles à la vente ». Dans ce cas, le groupe Crédit Lyonnais ne communique pas de Juste Valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif et non consolidées, dont l'évaluation à la juste valeur est rendue difficile par le caractère non significatif de leur importance au sein du groupe Crédit Lyonnais ou par la faiblesse du pourcentage de contrôle.

Ces titres, listés dans la note 2.5 spécifique, sont destinés à être conservés durablement.

1.3.2.10. Gains ou pertes nets sur instruments financiers

1.3.2.10.1. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers conclus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

1.3.2.10.2. Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les pertes de valeur des titres à revenu variable,
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé,
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

1.3.2.11. Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, le groupe Crédit Lyonnais compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

1.3.2.12. Les garanties financières données et les engagements de financement

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte. Celle-ci est encourue en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument d'emprunt.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

1.3.2.13. Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

1.3.3. Provisions (IAS 37, 19)

Le groupe Crédit Lyonnais identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, le groupe Crédit Lyonnais a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les avantages au personnel,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures,
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période,
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction,
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.16

1.3.4. Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- ceux à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociales, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice,
- ceux à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus après la clôture de l'exercice),
- les indemnités de fin de contrat de travail,
- et ceux postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

1.3.4.1. Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Le groupe Crédit Lyonnais détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation fixées par le groupe Crédit Agricole et ajustées en fonction de la durée résiduelle des engagements. Les taux de rotation du personnel, d'évolution des salaires et de charges sociales sont établis par le Crédit Lyonnais. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par le Crédit Lyonnais sur la base du portefeuille venant en représentation des engagements (actifs gérés par des assureurs externes).

Le groupe Crédit Lyonnais n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat. De fait, le groupe Crédit Lyonnais a choisi de ne pas appliquer l'option ouverte par la norme IAS 19 § 93 qui consiste à comptabiliser les écarts actuariels en dehors du résultat et à les présenter dans un état des variations des capitaux propres spécifique. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19,

- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir une partie de ses engagements, le groupe Crédit Lyonnais a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'organismes extérieurs.

Au titre de la fraction non couverte de ces engagements, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique « Provisions ». Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du groupe Crédit Lyonnais, présents à la clôture de l'exercice.

La loi TEPA de juillet 2008 a eu un impact sur les engagements du groupe Crédit Lyonnais en doublant le montant des Indemnités Légales de Licenciement, qui servent de base de calcul pour les indemnités de départ à la retraite.

Leur prise en compte a amené une révision des provisions d'Indemnités de Fin de Carrière.

Une provision destinée à couvrir les plans de préretraites figure sous la même rubrique « Provisions ». Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe Crédit Lyonnais qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité. Un nouveau montant a été provisionné au Crédit Lyonnais pour couvrir le plan de Départs Anticipés de Fin de Carrière présenté en CCE au mois de juin 2007, faisant partie intégrante du plan de compétitivité de LCL, et qui se réalisera entre 2008 et 2010.

Enfin, les engagements de retraite complémentaire, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Les provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique « Provisions ».

1.3.4.2. Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Lyonnais n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

1.3.5. Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07/11/2002, conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 2, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 01/01/2005, concerne deux cas de figure :

- les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres,
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 concernent principalement des plans dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique « frais de personnel » en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit quatre ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions du Crédit Agricole proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise relèvent des dispositions de la norme IFRS 2, étant précisé que le groupe Crédit Lyonnais applique les termes du communiqué du CNC du 21 décembre 2004 complété par le communiqué du CNC du 7 février 2007. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites. La méthode est décrite plus précisément dans la note 7.6 « paiements à base d'actions ».

Une description des plans attribués et des modes de valorisation est détaillée en note 7.6 « paiements à base d'actions ».

Aucune augmentation de capital réservée aux salariés n'a été effectuée par le groupe Crédit Agricole en 2008.

Par ailleurs, l'IFRIC 11 ayant clarifié les modalités d'application d'une norme existante et déjà appliquée par le groupe Crédit Lyonnais (IFRS 2), les conséquences de cette clarification ont été prises en compte à compter du 1er Janvier 2007. La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénouées par instruments de capitaux propres de Crédit Agricole S.A., ainsi que celles relatives aux souscriptions d'actions sont désormais comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des « réserves consolidées part du Groupe ».

1.3.6. Participation et intéressement des salariés

Les sociétés du groupe Crédit Lyonnais dont les salariés bénéficient d'un système de participation, comme d'un système d'intéressement, en provisionnent le montant dans l'exercice au cours duquel les droits des salariés sont nés.

Les charges d'intéressement et de participation sont enregistrées dans les « Frais de personnel ».

1.3.7. Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe Crédit Lyonnais.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill,
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt réellement supportée par l'entité au titre de ces plus-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf si l'impôt est généré :

- par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres,
- ou par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on

s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

1.3.8. Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Lyonnais applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles (parc immobilier essentiellement).

Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle éventuelle.

Les immobilisations acquises à titre onéreux sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et pertes éventuelles de valeur.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles sont de 80 et 60 ans pour le gros oeuvre des immeubles de type « haussmannien » et des autres immeubles respectivement, 30 ans pour le second oeuvre, 20 ans pour les installations techniques et 10 ans pour les agencements.

D'une manière générale, les amortissements des autres immobilisations corporelles sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées maximales suivantes :

- matériels : 3 à 4 ans
- mobiliers et autres : 5 à 10 ans

Parmi les immobilisations incorporelles figurent notamment les logiciels, acquis ou développés par le groupe Crédit Lyonnais pour son usage propre, qui sont amortis selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 10 ans pour les développements d'infrastructure, 3 et 5 ans pour les logiciels relatifs aux métiers.

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés.

1.3.9. Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

À la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires et non monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Lyonnais. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés pour les actifs monétaires en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres,

- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux actifs non monétaires diffèrent selon la nature de ces actifs :

- les actifs au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction,
- les actifs à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat,
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

1.3.10. Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont analysées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif,
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

- a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
- ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
- iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.

- b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

1.3.11. Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Concernant les activités de crédit-bail, le groupe Crédit Lyonnais est uniquement locataire.

Les contrats de location-financement, souscrits auprès de crédit-bailleurs, font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

1.4.1. Périmètre de consolidation

Sont incluses dans le périmètre de consolidation retenu pour la préparation des comptes consolidés du groupe Crédit Lyonnais toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, le groupe dispose d'un pouvoir de contrôle exclusif, de contrôle conjoint ou une influence notable, sous réserve qu'elles présentent un caractère significatif.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé, l'impact sur la structure des états financiers, ou sur le total du bilan.

Les structures juridiques distinctes (entités ad hoc), créées spécifiquement pour la gestion d'une opération ou d'un ensemble d'opérations similaires, sont consolidées, même en l'absence de lien en capital, dès lors que le groupe Crédit Lyonnais en a, en substance, le contrôle, en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires.

Lorsque des restrictions sévères et durables remettent en cause substantiellement le contrôle ou l'influence exercée sur une société, celle-ci n'est pas consolidée. De même, les sociétés dont la détention est temporaire ou résulte de la restructuration de créances sont exclues du périmètre de consolidation.

1.4.2. Méthodes de consolidation

1.4.2.1. Sociétés intégrées globalement

Les sociétés sur lesquelles le groupe Crédit Lyonnais exerce un contrôle exclusif, sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle exclusif est établi lorsque le groupe Crédit Lyonnais dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle peut notamment résulter :

- de la détention par le groupe Crédit Lyonnais de la majorité des droits de vote existants ou potentiels (directement ou indirectement),

- du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent,
- du droit d'exercer une influence dominante, en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires, même en l'absence de lien en capital.

1.4.2.2. Sociétés intégrées proportionnellement

Les sociétés contrôlées conjointement par le Crédit Lyonnais et d'autres actionnaires, sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une société exploitée en commun par un nombre limité d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

1.4.2.3. Sociétés mises en équivalence

Les sociétés sur lesquelles le groupe Crédit Lyonnais exerce une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une société sans en détenir le contrôle. L'influence notable est présumée dès lors que le groupe Crédit Lyonnais détient directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote d'une société.

Au 31/12/2008, le Crédit Lyonnais ne détient plus que des sociétés intégrées globalement.

1.4.3. Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au groupe Crédit Lyonnais est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les moins-values obtenues sur la base d'un prix de référence externe sont maintenues.

1.4.4. Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité) selon la méthode du coût historique, les écarts de conversion étant intégralement et immédiatement constatés en résultat,
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du groupe Crédit Lyonnais. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres.

1.4.5. Regroupement d'entreprises – écarts d'acquisition (IFRS 3)

Les regroupements d'entreprises postérieurs à la date de transition (1er janvier 2004) sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des fusions de Caisses régionales, qui sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, en valeur nette

comptable par référence aux normes françaises dans la mesure où les regroupements d'entreprises mutuelles sont exclus du champ d'application d'IFRS 3.

Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise, auquel s'ajoutent les coûts directement attribuables au regroupement considéré.

À la date d'acquisition (ou à la date de chaque transaction dans le cas d'une acquisition par achats successifs d'actions), les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur. En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique « écarts d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement, au sein de la rubrique « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque l'écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change de la date de clôture.

Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation à la juste valeur des écarts d'acquisition peuvent influencer le montant de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Crédit Lyonnais dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net lié à cette augmentation est constaté dans le poste « réserves consolidées part du Groupe » ; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt du Crédit Lyonnais dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable des intérêts minoritaires cédés est également constaté, depuis le 1er janvier 2007, directement en « réserves consolidées part du Groupe ».

2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2008 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes (note 11).

2.1. Évolutions du périmètre de consolidation de l'exercice

› Sociétés nouvellement consolidées au 31 décembre 2008

- 1 - Sociétés entrées dans le périmètre soit par création, soit du fait de leur acquisition ou d'un complément d'acquisition de leurs titres, soit du fait d'un franchissement du seuil de signification : néant.
- 2 - Passage d'un palier à une consolidation en direct : néant.

› Sociétés sorties du périmètre au 31 décembre 2008

- 1 - Cession de sociétés hors groupe et déconsolidation consécutive à une perte de contrôle : néant.
- 2 - Application des seuils de signification ou cessation d'activité : néant.
- 3 - Fusion ou absorption par une société du groupe Crédit Agricole ou cession à une société du groupe Crédit Agricole : néant.
- 4 - Transmission Universelle de Patrimoine à une société du groupe Crédit Agricole : néant.
- 5 - Passage d'une consolidation en direct à un palier : néant.

› Changement de dénomination sociale : néant.

› Changement de méthode de consolidation : néant.

2.2. Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice

néant

2.3. Participations dans les entreprises mises en équivalence

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | | | | | |
|--|-------------------------------|------------------|-------------|-----|--------------|------------------------|
| | Valeur de mise en équivalence | Valeur boursière | Total actif | PNB | Résultat net | Quote part de résultat |
| Sociétés financières : néant | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Sociétés non financières : néant | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence | 0 | | | | | 0 |

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2007 | | | | | |
|--|-------------------------------|------------------|-------------|-----|--------------|------------------------|
| | Valeur de mise en équivalence | Valeur boursière | Total actif | PNB | Résultat net | Quote part de résultat |
| Sociétés financières : néant | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Sociétés non financières : néant | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence | 0 | | | | | 0 |

2.4. Opérations de titrisation et fonds dédiés

Au 31 décembre 2008, le Crédit Lyonnais ne bénéficiait d'aucune opération de titrisation pour compte propre.

2.5. Les participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | | 31/12/2007 | |
|---|-----------------|-----------------------------------|-----------------|-----------------------------------|
| | Valeur au bilan | % de capital détenu par le Groupe | Valeur au bilan | % de capital détenu par le Groupe |
| CREDIT LOGEMENT (A+B) | 227 | 16,50 % | 227 | 16,50 % |
| SICOVAM HOLDING (ex SOPARSICO) | 59 | 8,80 % | 59 | 8,80 % |
| CAISSE REFINANCEMENT HABITAT | 25 | 13,70 % | 28 | 18,14 % |
| SILCA | 8 | 10,00 % | 8 | 10,00 % |
| LCL REGIONS DEVELOPPEMENT (ex-LPI) | 19 | 75,00 % | 7 | 75,00 % |
| MONACREDIT (Monaco) | 2 | 99,98 % | 2 | 99,98 % |
| EUROPAY France | 5 | 5,00 % | | |
| CA TITRES | 16 | 24,00 % | | |
| Autres titres | 22 | | 52 | |
| Valeur au bilan des titres de participation non consolidés (1) | 383 | | 383 | |

(1) Dont 380 M€ de titres non cotés

2.6. Les écarts d'acquisition

A fin 2008, comme à fin 2007, il n'existe pas d'écarts d'acquisition.

3. La gestion financière, l'exposition aux risques et politique de couverture

3.1. Risque de crédit

(Cf. rapport de gestion rubrique 5.1.)

Le risque de crédit et de contrepartie traduit le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire.

› Exposition maximum au risque de crédit

L'exposition maximum au risque de crédit correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---|----------------|----------------|
| Actifs financiers à la juste valeur par le résultat <i>(hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)</i> | 92 | 72 |
| Instruments dérivés de couverture | 391 | 1 018 |
| Actifs disponibles à la vente <i>(hors titres à revenu variable)</i> | 983 | 1 264 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 16 121 | 14 771 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 72 798 | 67 062 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 0 | 0 |
| EXPOSITION DES ENGAGEMENTS DE BILAN (nets de dépréciations) | 90 385 | 84 187 |
| Engagements de financement donnés | 10 764 | 11 241 |
| Engagements de garantie financière donnés | 8 492 | 12 090 |
| Provisions - engagements par signature | 93 | 129 |
| EXPOSITION DES ENGAGEMENTS HORS-BILAN (nets de provisions) | 19 349 | 23 460 |
| TOTAL EXPOSITION NETTE | 109 734 | 107 647 |

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

› Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | | | | | TOTAL |
|---|---------------|----------------------|-----------------------------------|--------------------------------|---|---------------|
| | Encours bruts | dont Encours douteux | dépréciations sur encours douteux | dont Encours douteux compromis | dépréciations sur encours douteux compromis | |
| Administrations centrales | 419 | | | | | 419 |
| Établissements de crédit | 16 094 | 4 | 4 | | | 16 090 |
| Institutions non établissements de crédit | 91 | | | | | 91 |
| Grandes entreprises | 16 310 | 464 | 149 | 519 | 358 | 15 803 |
| Clientèle de détail | 57 374 | 667 | 216 | 737 | 509 | 56 649 |
| Total (*) | 90 288 | 1 135 | 369 | 1 256 | 867 | 89 052 |
| Créances rattachées nettes | | | | | | 362 |
| Dépréciations sur base collective | | | | | | -495 |
| Valeurs nettes au bilan | | | | | | 88 919 |

(*) Dont encours clientèle sains restructurés pour 301 M€.

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2007 | | | | | TOTAL |
|---|---------------|----------------------|-----------------------------------|--------------------------------|---|---------------|
| | Encours bruts | dont Encours douteux | dépréciations sur encours douteux | dont Encours douteux compromis | dépréciations sur encours douteux compromis | |
| Administrations centrales | 359 | | | | | 359 |
| Établissements de crédit | 14 744 | 8 | 6 | | | 14 738 |
| Institutions non établissements de crédit | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Grandes entreprises | 13 295 | 389 | 110 | 586 | 445 | 12 740 |
| Clientèle de détail | 54 988 | 618 | 166 | 859 | 635 | 54 187 |
| Total (*) | 83 386 | 1 015 | 282 | 1 445 | 1 080 | 82 024 |
| Créances rattachées nettes | | | | | | 287 |
| Dépréciations sur base collective | | | | | | -478 |
| Valeurs nettes au bilan | | | | | | 81 833 |

(*) Dont encours clientèle sains restructurés pour 302 M€.

Prêts et créances à la juste valeur par le biais du compte de résultat

A fin 2008, il n'existe pas de prêts et créances à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---|--------------|--------------|
| Engagements de financement en faveur de la clientèle | | |
| Administrations centrales | | 0 |
| Institutions non établissements de crédit | | 0 |
| Grandes entreprises | 5 751 | 5 463 |
| Clientèle de détail | 4 707 | 5 571 |
| Engagements de garantie en faveur de la clientèle | | |
| Administrations centrales | | 0 |
| Institutions non établissements de crédit | | 0 |
| Grandes entreprises | 5 651 | 6 941 |
| Clientèle de détail | 895 | 957 |
| TOTAL | 6 546 | 7 898 |

Dettes envers la clientèle - Ventilation par agent économique

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---|---------------|---------------|
| Administrations centrales | 355 | 158 |
| Institutions non établissements de crédit | | |
| Grandes entreprises | 4 739 | 6 791 |
| Clientèle de détail | 56 970 | 53 464 |
| Total | 62 064 | 60 413 |
| Dettes rattachées | 726 | 557 |
| Valeur au bilan | 62 790 | 60 970 |

» Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | | | | | TOTAL |
|--|---------------|----------------------|-----------------------------------|--------------------------------|---|---------------|
| | Encours bruts | dont Encours douteux | dépréciations sur encours douteux | dont Encours douteux compromis | dépréciations sur encours douteux compromis | |
| France (y compris DOM-TOM) | 88 715 | 1 111 | 359 | 1 234 | 851 | 87 505 |
| Autres Pays | 1 573 | 24 | 10 | 22 | 16 | 1 547 |
| Total (*) | 90 288 | 1 135 | 369 | 1 256 | 867 | 89 052 |
| Créances rattachées nettes | | | | | | 362 |
| Dépréciations sur base collective | | | | | | -495 |
| Valeurs nettes au bilan | | | | | | 88 919 |

(*) Dont encours clientèle sains restructurés pour 301 M€.

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2007 | | | | | TOTAL |
|--|---------------|----------------------|-----------------------------------|--------------------------------|---|---------------|
| | Encours bruts | dont Encours douteux | dépréciations sur encours douteux | dont Encours douteux compromis | dépréciations sur encours douteux compromis | |
| France (y compris DOM-TOM) | 82 076 | 1 004 | 276 | 1 435 | 1 073 | 80 727 |
| Autres Pays | 1 310 | 11 | 6 | 10 | 7 | 1 297 |
| Total (*) | 83 386 | 1 015 | 282 | 1 445 | 1 080 | 82 024 |
| Créances rattachées nettes | | | | | | 287 |
| Dépréciations sur base collective | | | | | | -478 |
| Valeurs nettes au bilan | | | | | | 81 833 |

(*) Dont encours clientèle sains restructurés pour 302 M€.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---|---------------|---------------|
| Engagements de financement en faveur de la clientèle | | |
| France (y compris DOM-TOM) | 9 987 | 10 545 |
| Autres Pays | 471 | 489 |
| TOTAL | 10 458 | 11 034 |
| Engagements de garantie en faveur de la clientèle | | |
| France (y compris DOM-TOM) | 6 333 | 7 655 |
| Autres Pays | 213 | 243 |
| TOTAL | 6 546 | 7 898 |

Dettes envers la clientèle par zone géographique

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|------------------------------|---------------|---------------|
| France (y compris DOM-TOM) | 60 433 | 58 863 |
| Autres Pays | 1 631 | 1 550 |
| Total | 62 064 | 60 413 |
| Dettes rattachées | 726 | 557 |
| Valeur au bilan | 62 790 | 60 970 |

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | | | | | | |
|---|--|------------------------|-------------------|----------|--|---------------------------------------|---|
| | Arriérés de paiement sur créances non dépréciées | | | | | Valeur comptable des actifs dépréciés | Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés |
| | < 90 jours | > 90 jours < 180 jours | > 180 jours < 1an | > 1an | Valeur comptable des actifs financiers en souffrance | | |
| Instruments de capitaux propres | | | | | | 99 | 74 |
| Instruments de dette | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 8 |
| Administrations centrales | | | | | 0 | | |
| Établissements de crédit | | | | | 0 | | |
| Institutions non établissements de crédit | | | | | 0 | | |
| Grandes entreprises | | | | | 0 | | 8 |
| Clientèle de détail | | | | | 0 | | |
| Prêts et avances | 1 025 | 54 | 2 | 0 | 1 081 | 660 | 1 742 |
| Administrations centrales | | | | | 0 | | |
| Établissements de crédit | | | | | 0 | | 4 |
| Institutions non établissements de crédit | | | | | 0 | | |
| Grandes entreprises | 571 | | | | 571 | 307 | 676 |
| Clientèle de détail | 454 | 54 | 2 | | 510 | 353 | 1 062 |
| Autres actifs financiers | | | | | 0 | | |
| TOTAL (*) | 1 025 | 54 | 2 | 0 | 1 081 | 759 | 1 824 |
| Garanties non affectées | | | | | 0 | | |

(*) Dont actifs restructurés non dépréciés IFRS7\$36

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2007 | | | | | | |
|---|--|------------------------|-------------------|----------|--|---------------------------------------|---|
| | Arriérés de paiement sur créances non dépréciées | | | | | Valeur comptable des actifs dépréciés | Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés |
| | < 90 jours | > 90 jours < 180 jours | > 180 jours < 1an | > 1an | Valeur comptable des actifs financiers en souffrance | | |
| Instruments de capitaux propres | | | | | | 116 | 74 |
| Instruments de dette | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 9 | 9 |
| Administrations centrales | | | | | 0 | | |
| Établissements de crédit | | | | | 0 | | |
| Institutions non établissements de crédit | | | | | 0 | | |
| Grandes entreprises | | | | | 0 | 9 | 9 |
| Clientèle de détail | | | | | 0 | | |
| Prêts et avances | 239 | 51 | 0 | 0 | 290 | 2 472 | 1 853 |
| Administrations centrales | | | | | 0 | | |
| Établissements de crédit | | | | | 0 | 8 | 6 |
| Institutions non établissements de crédit | | | | | 0 | | |
| Grandes entreprises | 10 | | | | 10 | 975 | 798 |
| Clientèle de détail | 229 | 51 | | | 280 | 1 489 | 1 049 |
| Autres actifs financiers | | | | | 0 | | |

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2007 | | | | | | Valeur comptable des actifs dépréciés | Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés |
|------------------------------|--|------------------------|-------------------|----------|------------|--|---------------------------------------|---|
| | Arriérés de paiement sur créances non dépréciées | | | | | Valeur comptable des actifs financiers en souffrance | | |
| | < 90 jours | > 90 jours < 180 jours | > 180 jours < 1an | > 1an | | | | |
| TOTAL (*) | 239 | 51 | 0 | 0 | 290 | 2 597 | 1 936 | |
| Garanties non affectées | | | | | 0 | | | |

(*) Dont actifs restructurés non dépréciés IFRS7\$36

Opérations sur instruments dérivés – Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est représenté par le risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

Opérations sur instruments dérivés - Risque de contrepartie

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | | 31/12/2007 | |
|--|------------------|--------------------------------|------------------|--------------------------------|
| | Valeur de marché | Risque de crédit potentiel (*) | Valeur de marché | Risque de crédit potentiel (*) |
| Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés | | | | |
| Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés | 27 | 7 | 10 | 4 |
| Risques sur les autres contreparties | 174 | 105 | 25 | 21 |
| TOTAL | 201 | 112 | 35 | 25 |
| Risques sur contrats de : | | | | |
| - taux d'intérêt, change et matières premières | 555 | 410 | 1 204 | 512 |
| - dérivés actions et sur indices | 14 | 4 | 15 | 6 |
| TOTAL | 569 | 414 | 1 219 | 518 |
| Incidence des accords de compensation | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total après effets des accords de compensation | 770 | 526 | 1 254 | 543 |

(*) Calculé selon les normes prudentielles

3.2. Risque de marchés

(Cf. rapport de gestion rubrique 5.2.)

Le risque de marchés représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle**Instruments dérivés de couverture - juste valeur actif**

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | | | | | | 31/12/2007 | |
|---|----------------------------------|----------------|---------|-------------------------|----------------|---------|---------------------------|---------------------------|
| | Opérations sur Marchés Organisés | | | Opérations de gré à gré | | | Total en valeur de marché | Total en valeur de marché |
| | < 1 an | > 1 an < 5 ans | > 5 ans | < 1 an | > 1 an < 5 ans | > 5 ans | | |
| Instruments de taux d'intérêt : | 0 | 0 | 0 | 40 | 206 | 138 | 384 | 1 014 |
| . Futures | | | | | | | 0 | 0 |
| . FRA | | | | | | | 0 | 0 |
| . Swaps de taux d'intérêts | | | | 40 | 206 | 138 | 384 | 1 014 |
| . Options de taux | | | | | | | 0 | 0 |
| . Caps-floors-collars | | | | | | | 0 | 0 |
| . Autres instruments conditionnels | | | | | | | 0 | 0 |
| Instruments de devises et or : | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| . Opérations fermes de change | | | | | | | 0 | 0 |
| . Options de change | | | | | | | 0 | 0 |
| Autres instruments : | 0 | 0 | 0 | 7 | 0 | 0 | 7 | 4 |
| . Dérivés sur actions & indices boursiers | | | | 7 | | | 7 | 4 |
| . Dérivés sur métaux précieux | | | | | | | 0 | 0 |
| . Dérivés sur produits de base | | | | | | | 0 | 0 |
| . Dérivés de crédits | | | | | | | 0 | 0 |
| . Autres | | | | | | | 0 | 0 |
| Sous total | 0 | 0 | 0 | 47 | 206 | 138 | 391 | 1 018 |
| . Opérations de change à terme | | | | | | | 0 | 0 |
| Valeurs nettes au bilan | 0 | 0 | 0 | 47 | 206 | 138 | 391 | 1 018 |

Instruments dérivés de transaction - juste valeur actif

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | | | | | | 31/12/2007 | |
|---|----------------------------------|----------------|---------|-------------------------|----------------|---------|---------------------------|---------------------------|
| | Opérations sur Marchés Organisés | | | Opérations de gré à gré | | | Total en valeur de marché | Total en valeur de marché |
| | < 1 an | > 1 an < 5 ans | > 5 ans | < 1 an | > 1 an < 5 ans | > 5 ans | | |
| Instruments de taux d'intérêt : | 0 | 0 | 0 | 8 | 0 | 0 | 8 | 39 |
| . Futures | | | | | | | 0 | 0 |
| . FRA | | | | | | | 0 | 0 |
| . Swaps de taux d'intérêts | | | | 3 | | 0 | 3 | 33 |
| . Options de taux | | | | | | | 0 | 6 |
| . Caps-floors-collars | | | | 5 | | | 5 | 0 |
| . Autres instruments conditionnels | | | | | | | 0 | 0 |
| Instruments de devises et or : | 0 | 0 | 0 | 4 | 0 | 0 | 4 | 4 |
| . Opérations fermes de change | | | | | | | 0 | 0 |
| . Options de change | | | | 4 | | | 4 | 4 |
| Autres instruments : | 0 | 0 | 0 | 19 | 0 | 0 | 19 | 29 |
| . Dérivés sur actions & indices boursiers | | | | 19 | | | 19 | 29 |
| . Dérivés sur métaux précieux | | | | | | | 0 | 0 |
| . Dérivés sur produits de base | | | | | | | 0 | 0 |
| . Dérivés de crédits | | | | | | | 0 | 0 |
| . Autres | | | | | | | 0 | 0 |
| Sous total | 0 | 0 | 0 | 31 | 0 | 0 | 31 | 72 |
| . Opérations de change à terme | | | | 50 | 11 | | 61 | 0 |
| Valeurs nettes au bilan | 0 | 0 | 0 | 81 | 11 | 0 | 92 | 72 |

Instruments dérivés de couverture - juste valeur passif

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | | | | | | 31/12/2007 | |
|---|----------------------------------|----------------|----------|-------------------------|----------------|------------|---------------------------|---------------------------|
| | Opérations sur Marchés Organisés | | | Opérations de gré à gré | | | Total en valeur de marché | Total en valeur de marché |
| | < 1 an | > 1 an < 5 ans | > 5 ans | < 1 an | > 1 an < 5 ans | > 5 ans | | |
| Instruments de taux d'intérêt : | 0 | 0 | 0 | 255 | 1 036 | 396 | 1 687 | 1 424 |
| . Futures | | | | | | | 0 | 0 |
| . FRA | | | | | | | 0 | 0 |
| . Swaps de taux d'intérêts | | | | 255 | 1 036 | 396 | 1 687 | 1 424 |
| . Options de taux | | | | | | | 0 | 0 |
| . Caps-floors-collars | | | | | | | 0 | 0 |
| . Autres instruments conditionnels | | | | | | | 0 | 0 |
| Instruments de devises et or : | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| . Opérations fermes de change | | | | | | | 0 | 0 |
| . Options de change | | | | | | | 0 | 0 |
| Autres instruments : | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| . Dérivés sur actions & indices boursiers | | | | | | | 0 | 1 |
| . Dérivés sur métaux précieux | | | | | | | 0 | 0 |
| . Dérivés sur produits de base | | | | | | | 0 | 0 |
| . Dérivés de crédits | | | | | | | 0 | 0 |
| . Autres | | | | | | | 0 | 0 |
| Sous total | 0 | 0 | 0 | 255 | 1 036 | 396 | 1 687 | 1 425 |
| . Opérations de change à terme | | | | | | | 0 | 0 |
| Valeurs nettes au bilan | 0 | 0 | 0 | 255 | 1 036 | 396 | 1 687 | 1 425 |

Instruments dérivés de transaction - juste valeur passif

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | | | | | | 31/12/2007 | |
|---|----------------------------------|----------------|----------|-------------------------|----------------|----------|---------------------------|---------------------------|
| | Opérations sur Marchés Organisés | | | Opérations de gré à gré | | | Total en valeur de marché | Total en valeur de marché |
| | < 1 an | > 1 an < 5 ans | > 5 ans | < 1 an | > 1 an < 5 ans | > 5 ans | | |
| Instruments de taux d'intérêt : | 0 | 0 | 0 | 6 | 0 | 0 | 6 | 41 |
| . Futures | | | | | | | 0 | 0 |
| . FRA | | | | | | | 0 | 0 |
| . Swaps de taux d'intérêts | | | | 1 | | | 1 | 35 |
| . Options de taux | | | | 5 | | | 5 | 6 |
| . Caps-floors-collars | | | | | | | 0 | 0 |
| . Autres instruments conditionnels | | | | | | | 0 | 0 |
| Instruments de devises et or : | 0 | 0 | 0 | 4 | 0 | 0 | 4 | 4 |
| . Opérations fermes de change | | | | | | | 0 | 0 |
| . Options de change | | | | 4 | | | 4 | 4 |
| Autres instruments : | 0 | 0 | 0 | 18 | 0 | 0 | 18 | 28 |
| . Dérivés sur actions & indices boursiers | | | | 18 | | | 18 | 28 |
| . Dérivés sur métaux précieux | | | | | | | 0 | 0 |
| . Dérivés sur produits de base | | | | | | | 0 | 0 |
| . Dérivés de crédits | | | | | | | 0 | 0 |
| . Autres | | | | | | | 0 | 0 |
| Sous total | 0 | 0 | 0 | 28 | 0 | 0 | 28 | 73 |
| . Opérations de change à terme | | | | 50 | 10 | | 60 | |
| Valeurs nettes au bilan | 0 | 0 | 0 | 78 | 10 | 0 | 88 | 73 |

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

| Encours notionnels (en millions d'euros) | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---|----------------|----------------|
| Instruments de taux d'intérêt : | 233 779 | 220 495 |
| . Futures | | |
| . FRA | 100 | |
| . Swaps de taux d'intérêts | 229 793 | 216 234 |
| . Options de taux | | |
| . Caps-floors-collars | 3 886 | 4 261 |
| . Autres instruments conditionnels | | |
| Instruments de devises et or : | 1 977 | 1 172 |
| . Opérations fermes de change | | |
| . Options de change | 1 977 | 1 172 |
| Autres instruments : | 237 | 495 |
| . Dérivés sur actions & indices boursiers | 237 | 495 |
| . Dérivés sur métaux précieux | | |
| . Dérivés sur produits de base | | |
| . Dérivés de crédits | | |
| . Autres | | |
| Sous total | 235 993 | 222 162 |
| . Opérations de change à terme | 4 395 | 4 208 |
| Valeurs nettes au bilan | 240 388 | 226 370 |

Les montants indiqués correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses ou au cumul des achats ou ventes de contrats.

› **Risque de taux**

(Cf. rapport de gestion rubrique 5.2.)

Le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt.

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | | | 31/12/2007 | | |
|-------------------------------|-----------------------|--|--|-----------------------|--|--|
| | Emprunts obligataires | Dettes subordonnées à durée déterminée | Dettes subordonnées à durée indéterminée | Emprunts obligataires | Dettes subordonnées à durée déterminée | Dettes subordonnées à durée indéterminée |
| EUR | 0 | 304 | 307 | 0 | 125 | 307 |
| . Taux fixe | | 206 | | | 40 | |
| . Taux variable | | 98 | 307 | | 85 | 307 |
| Autres devises de l'UE | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| . Taux fixe | | | | | | |
| . Taux variable | | | | | | |
| USD | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| . Taux fixe | | | | | | |
| . Taux variable | | | | | | |
| JPY | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| . Taux fixe | | | | | | |
| . Taux variable | | | | | | |
| Autres devises | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| . Taux fixe | | | | | | |
| . Taux variable | | | | | | |
| TOTAL | 0 | 304 | 307 | 0 | 125 | 307 |
| . Taux fixe | 0 | 206 | 0 | 0 | 40 | 0 |
| . Taux variable | 0 | 98 | 307 | 0 | 85 | 307 |

Total en principal, hors dettes rattachées non ventilables et hors dépôts de garantie et titres participatifs.

› Risque de change

(Cf. rapport de gestion rubrique 5.2.)

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

L'activité de la banque est réalisée à plus de 98 % en euros.

Contribution des devises au bilan consolidé

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | | 31/12/2007 | |
|------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | Actif | Passif | Actif | Passif |
| EUR | 96 842 | 96 829 | 90 800 | 90 582 |
| Autres devises | 1 595 | 1 608 | 661 | 879 |
| Total bilan | 98 437 | 98 437 | 91 461 | 91 461 |

› Risque de prix

(Cf. rapport de gestion rubrique 5.2.)

Le risque de prix résulte de la variation de prix et de la volatilité des actions, des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions.

Sont notamment soumis à ce risque : les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

3.3. Risque de liquidité et de financement

(Cf. rapport de gestion rubrique 5.3.1)

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | | | | |
|---|---------------|----------------------|------------------------|---------------|---------------|
| | < 3 mois | > 3 mois à < 1 an | > 1 an à < 5 ans | > 5 ans | TOTAL |
| Prêts et créances émis sur les établissements de crédit | 9 186 | 174 | 1 146 | 5 589 | 16 095 |
| Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement) | 8 694 | 6 325 | 25 663 | 33 511 | 74 193 |
| Total | 17 880 | 6 499 | 26 809 | 39 100 | 90 288 |
| Créances rattachées | | | | | 362 |
| Dépréciations | | | | | -1 731 |
| Valeurs nettes au bilan | | | | | 88 919 |

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2007 | | | | |
|---|---------------|----------------------|------------------------|---------------|---------------|
| | < 3 mois | > 3 mois à < 1 an | > 1 an à < 5 ans | > 5 ans | TOTAL |
| Prêts et créances émis sur les établissements de crédit | 7 760 | 255 | 1 045 | 5 684 | 14 744 |
| Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement) | 8 056 | 6 067 | 23 069 | 31 450 | 68 642 |
| Total | 15 816 | 6 322 | 24 114 | 37 134 | 83 386 |
| Créances rattachées | | | | | 287 |
| Dépréciations | | | | | -1 840 |
| Valeurs nettes au bilan | | | | | 81 833 |

Dettes des établissements de crédit et de la clientèle par durée résiduelle

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | | | | |
|--|---------------|----------------------|------------------------|--------------|---------------|
| | < 3 mois | > 3 mois à < 1 an | > 1 an à < 5 ans | > 5 ans | TOTAL |
| Dettes envers les établissements de crédit | 2 146 | 2 072 | 370 | 5 276 | 9 864 |
| Dettes envers la clientèle | 55 679 | 893 | 3 281 | 2 211 | 62 064 |
| Total | 57 825 | 2 965 | 3 651 | 7 487 | 71 928 |
| Dettes rattachées | | | | | 770 |
| Valeur au bilan | | | | | 72 698 |

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2007 | | | | |
|--|---------------|----------------------|---------------------|--------------|---------------|
| | < 3 mois | > 3 mois à < 1 an | > 1 an à < 5 ans | > 5 ans | TOTAL |
| Dettes envers les établissements de crédit | 1 913 | 442 | 347 | 4 834 | 7 536 |
| Dettes envers la clientèle | 54 793 | 954 | 3 165 | 1 501 | 60 413 |
| Total | 56 706 | 1 396 | 3 512 | 6 335 | 67 949 |
| Dettes rattachées | | | | | 602 |
| Valeur au bilan | | | | | 68 551 |

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | | | | |
|--|--------------|----------------------|---------------------|--------------|---------------|
| | < 3 mois | > 3 mois à < 1 an | > 1 an à < 5 ans | > 5 ans | TOTAL |
| Dettes représentées par un titre | | | | | |
| Bons de caisse | 1 | 1 | 0 | | 2 |
| Titres du marché interbancaire | | | 1 161 | 3 374 | 4 535 |
| Titres de créances négociables : | 6 831 | 2 003 | 52 | 169 | 9 055 |
| . Émis en France | 6 831 | 2 003 | 52 | 169 | 9 055 |
| . Émis à l'étranger | | | | | 0 |
| Emprunts obligataires | | | | | 0 |
| Autres dettes représentées par un titre | | | | | 0 |
| Total | 6 832 | 2 004 | 1 213 | 3 543 | 13 592 |
| Dettes rattachées | | | | | 168 |
| Valeur au bilan | | | | | 13 760 |
| Dettes subordonnées | | | | | |
| Dettes subordonnées à durée déterminée | | | 209 | 95 | 304 |
| Dettes subordonnées à durée indéterminée | | | | 307 | 307 |
| Dépôt de garantie à caractère mutuel | | | | 103 | 103 |
| Titres et emprunts participatifs | | | | 204 | 204 |
| Total | 0 | 0 | 209 | 709 | 918 |
| Dettes rattachées | | | | | 13 |
| Valeur au bilan | | | | | 931 |

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2007 | | | | |
|--|--------------|----------------------|---------------------|--------------|---------------|
| | < 3 mois | > 3 mois à < 1 an | > 1 an à < 5 ans | > 5 ans | Total |
| Dettes représentées par un titre | | | | | |
| Bons de caisse | 5 | 5 | 1 | | 11 |
| Titres du marché interbancaire | | 305 | 400 | 3 950 | 4 655 |
| Titres de créances négociables : | 6 294 | 457 | 66 | 12 | 6 829 |
| . Émis en France | 6 294 | 457 | 66 | 12 | 6 829 |
| . Émis à l'étranger | | | | | 0 |
| Emprunts obligataires | | | | | 0 |
| Autres dettes représentées par un titre | | | | | 0 |
| Total | 6 299 | 767 | 467 | 3 962 | 11 495 |
| Dettes rattachées | | | | | 145 |
| Valeur au bilan | | | | | 11 640 |
| Dettes subordonnées | | | | | |
| Dettes subordonnées à durée déterminée | | | 125 | | 125 |
| Dettes subordonnées à durée indéterminée | | | | 307 | 307 |
| Dépôt de garantie à caractère mutuel | | | | 89 | 89 |
| Titres et emprunts participatifs | | | | 234 | 234 |
| Total | 0 | 0 | 125 | 630 | 755 |
| Dettes rattachées | | | | | 13 |
| Valeur au bilan | | | | | 768 |

3.4. Couverture de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(Cf. rapport de gestion rubrique 5.3.3)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Instruments dérivés de couverture

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | | | 31/12/2007 | | |
|--|---------------|--------------|----------------------|---------------|--------------|----------------------|
| | Valeur marché | | Montant Notionnel | Valeur marché | | Montant Notionnel |
| | positive | négative | | positive | négative | |
| Couverture de Juste Valeur | 391 | 1 687 | 208 209 | 1 018 | 1 425 | 198 414 |
| Taux d'intérêt | 384 | 1 687 | 208 179 | 1 014 | 1 424 | 198 309 |
| Capitaux propres | 7 | | 30 | 4 | 1 | 105 |
| Change | | | | | | |
| Crédit | | | | | | |
| Matières premières | | | | | | |
| Autres | | | | | | |
| Couverture de Flux de Trésorerie | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Taux d'intérêt | | | | | | |
| Capitaux propres | | | | | | |
| Change | | | | | | |
| Crédit | | | | | | |
| Matières premières | | | | | | |
| Autres | | | | | | |
| Couverture d'Investissement nets dans une activité à l'étranger | | | | | | |
| TOTAL Instruments dérivés de couverture | 391 | 1 687 | 208 209 | 1 018 | 1 425 | 198 414 |

3.5. Risques opérationnels

(Cf. rapport de gestion rubrique 5.4)

Le risque opérationnel est le risque de pertes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures, personnels, systèmes internes ou à des événements externes et qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits et Charges d'intérêts

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---|----------------|---------------|
| Sur opérations avec les établissements de crédit | 833 | 741 |
| Sur opérations avec la clientèle | 3 230 | 2 920 |
| Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente | 14 | 43 |
| Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | | |
| Intérêts courus et échus des instruments de couverture | 8 831 | 6 310 |
| Sur opérations de location-financement | | |
| Autres intérêts et produits assimilés | 16 | 12 |
| Produits d'intérêts (1) (2) | 12 924 | 10 026 |
| Sur opérations avec les établissements de crédit | -513 | -438 |
| Sur opérations avec la clientèle | -1 213 | -1 080 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | | |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | | |
| Sur dettes représentées par un titre | -612 | -443 |
| Sur dettes subordonnées | -33 | -75 |
| Intérêts courus et échus des instruments de couverture | -8 613 | -6 211 |
| Sur opérations de location-financement | | |
| Autres intérêts et charges assimilées | | |
| Charges d'intérêts | -10 984 | -8 247 |

(1) dont 3,3 M€ sur créances dépréciées individuellement en 2008 (vs 3,3 M€ en 2007).

(2) dont 8 M€ correspondant à des bonifications reçues de l'État en 2008 (vs 9,6 M€ en 2007).

4.2. Commissions nettes

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | | | 31/12/2007 | | |
|--|--------------|-------------|--------------|--------------|-------------|--------------|
| | Produits | Charges | Net | Produits | Charges | Net |
| Sur opérations avec les établissements de crédit | 6 | -15 | -9 | 20 | -14 | 6 |
| Sur opérations avec la clientèle | 686 | -1 | 685 | 705 | -1 | 704 |
| Sur opérations sur titres | 3 | | 3 | 4 | | 4 |
| Sur opérations de change | 3 | | 3 | 2 | | 2 |
| Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors-bilan | 68 | -22 | 46 | 66 | -23 | 43 |
| Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers | 698 | -131 | 567 | 780 | -145 | 635 |
| Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues | 436 | -20 | 416 | 435 | -46 | 389 |
| Produits nets des commissions | 1 900 | -189 | 1 711 | 2 012 | -229 | 1 783 |

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|------------|------------|
| Dividendes reçus | | |
| Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature | -4 | 1 |
| Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option | | |
| Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger) | 5 | 7 |
| Résultat de la comptabilité de couverture (1) | 8 | 0 |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | 9 | 8 |

(1) dont dénouement de la couverture sur les titres Commerzbank + 7,8 M€.

Profit net ou perte nette résultant de la comptabilité de couverture

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | | |
|--|------------|-------------|----------|
| | Profits | Pertes | Net |
| Couvertures de juste valeur | | | |
| Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts | 709 | | 709 |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures) | | -701 | -701 |
| Couvertures de flux de trésorerie | | | |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace | | | |
| Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger | | | |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace | | | |
| Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers | | | |
| Variations de juste valeur des éléments couverts | | | |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture | | | |
| Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt | | | |
| Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace | | | |
| Cessation de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie | | | |
| TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITE DE COUVERTURE | 709 | -701 | 8 |

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2007 | | |
|--|------------|-------------|----------|
| | Profits | Pertes | Net |
| Couvertures de juste valeur | | | |
| Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts | 234 | | 234 |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures) | | -234 | -234 |
| Couvertures de flux de trésorerie | | | |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace | | | |
| Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger | | | |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace | | | |
| Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers | | | |
| Variations de juste valeur des éléments couverts | | | |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture | | | |
| Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt | | | |
| Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace | | | |
| Cessation de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie | | | |
| TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITE DE COUVERTURE | 234 | -234 | 0 |

4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|------------|------------|
| Dividendes reçus | 25 | 14 |
| Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente | 97 | 102 |
| Pertes sur titres dépréciés durablement (titres à revenu variable) | -8 | |
| Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances | | |
| GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE | 114 | 116 |

4.5. Produits et charges nets des autres activités

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---|------------|------------|
| Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation | | |
| Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance | | |
| Autres produits nets de l'activité d'assurance | | |
| Variation des provisions techniques des contrats d'assurance | | |
| Produits nets des immeubles de placement | | |
| Autres produits (charges) nets | 0 | 9 |
| PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITES | 0 | 9 |

4.6. Charges générales d'exploitation

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|---------------|--------------|
| Charges de personnel (1) | -1 508 | -2 052 |
| Impôts et taxes | -54 | -64 |
| Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation (2) | -976 | -1 117 |
| CHARGES D'EXPLOITATION | -2 538 | -3233 |

(1) dont en 2007 : -452 M€ de provisionnement sur les engagements sociaux liés au plan de compétitivité 2007/2010.

(2) dont en 2007 : -80 M€ de provisionnement sur l'immobilier lié au plan de compétitivité 2007/2010.

Honoraires versés aux commissaires aux comptes en 2008

| <i>(en milliers d'euros)</i> | PricewaterhouseCoopers Audit | Mazars | Ernst & Young |
|--|---------------------------------|------------|---------------|
| Audit : | | | |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1) | | | |
| - LCL | 340 | 340 | |
| - Filiales intégrées globalement | 144 | | 88 |
| Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes (2) | | | |
| - LCL | 15 | 150 | |
| - Filiales intégrées globalement | | | |
| TOTAL (I+II) | 499 | 490 | 88 |

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

(2) Cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées rendues à l'émetteur ou à ses filiales :

- par le commissaire aux comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du code de déontologie,
- par un membre du réseau.

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|------------------------------|-------------|-------------|
| Dotations aux amortissements | -185 | -186 |
| Dotations aux dépréciations | 1 | 1 |
| TOTAL | -184 | -185 |

4.8. Coût du risque

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|-------------|-------------|
| Dotations aux provisions et aux dépréciations | -477 | -518 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | | |
| Prêts et créances | -405 | -461 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | | |
| Autres actifs | | |
| Engagements par signature | -35 | -38 |
| Risques et charges | -37 | -19 |
| Reprises de provisions et de dépréciations | 306 | 415 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | | |
| Prêts et créances | 219 | 312 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | | |
| Autres actifs | 3 | |
| Engagements par signature | 59 | 50 |
| Risques et charges | 25 | 53 |
| Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions | -171 | -103 |
| Plus ou moins-values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente | | |
| Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés | -63 | -35 |
| Récupérations sur prêts et créances amortis | 17 | 19 |
| Pertes sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | | |
| Décotes sur crédits restructurés | -1 | -1 |
| Pertes sur engagements par signature | -1 | -9 |
| Autres pertes | -5 | -1 |
| COÛT DU RISQUE | -224 | -130 |

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|------------|------------|
| Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation | 4 | 25 |
| Plus-values de cession | 5 | 25 |
| Moins-values de cession | -1 | 0 |
| Titres de capitaux propres consolidés | 0 | 0 |
| Plus-values de cession | | 0 |
| Moins-values de cession | | 0 |
| GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS | 4 | 25 |

4.10. Impôts

Charge d'impôt

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|-------------------------------------|-------------|------------|
| Charge d'impôt courant | -198 | -318 |
| Charge d'impôt différé | -34 | 248 |
| CHARGE D'IMPOT DE LA PERIODE | -232 | -70 |

Crédit Lyonnais SA a fait l'objet d'une vérification de comptabilité qui porte sur la période allant du 1er janvier 2003 au 31 décembre 2005, dont les effets en résultat ont été intégrés dans la charge d'impôt de l'exercice 2007 et en partie neutralisés par la provision constituée antérieurement.

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | | | 31/12/2007 | | |
|--|------------|-----------------|-------------|------------|-----------------|------------|
| | Base | Taux d'impôt | Impôt | Base | Taux d'impôt | Impôt |
| Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence | 832 | -34,43 % | -286 | 172 | -34,43 % | -59 |
| Effet des différences permanentes | | 4,30 % | 36 | | -60,94 % | -105 |
| Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères | | 2,33 % | 19 | | 16,32 % | 28 |
| Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires | | 0,14 % | 1 | | 37,17 % | 64 |
| Effet de l'imposition à taux réduit | | 0,00 % | 0 | | 0,91 % | 2 |
| Effet des autres éléments | | -0,25 % | -2 | | 0,31 % | 0 |
| TAUX ET CHARGE EFFECTIF D'IMPOT | | -27,90 % | -232 | | -40,66 % | -70 |

5. Informations sectorielles

L'information est disponible dans le « rapport de gestion » rubrique n° 1.

6. Notes relatives au bilan

6.1. Caisse, Banques centrales

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | | 31/12/2007 | |
|-------------------------------------|--------------|----------|--------------|-----------|
| | Actif | Passif | Actif | Passif |
| Caisse | 527 | | 448 | |
| Banques centrales | 1 149 | 6 | 1 218 | 10 |
| Total en principal | 1 676 | 6 | 1 666 | 10 |
| Créances / Dettes rattachées | 2 | | 4 | |
| VALEUR AU BILAN | 1 678 | 6 | 1 670 | 10 |

6.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---|------------|------------|
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction | 92 | 72 |
| Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option | | |
| JUSTE VALEUR AU BILAN | 92 | 72 |
| Dont Titres prêtés | 0 | 0 |

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|------------|------------|
| Créances sur les établissements de crédit | | |
| Créances sur la clientèle | | |
| Valeurs reçues en pension | | |
| Titres reçus en pension livrée | | |
| Titres détenus à des fins de transaction | 0 | 0 |
| - Effets publics et valeurs assimilées | | |
| - Obligations et autres titres à revenu fixe | | |
| - Actions et autres titres à revenu variable | | |
| Instruments dérivés | 92 | 72 |
| JUSTE VALEUR AU BILAN | 92 | 72 |

Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---|--------------|--------------|
| Créances sur la clientèle | 0 | 0 |
| Actifs représentatifs de contrats en unités de compte | 0 | 0 |
| Valeurs reçues en pension | | |
| Titres reçus en pension livrée | 0 | 0 |
| Titres à la juste valeur par résultat sur option | 0 | 0 |
| - Effets publics et valeurs assimilées | 0 | 0 |
| - Obligations et autres titres à revenu fixe | 0 | 0 |
| - Actions et autres titres à revenu variable | 0 | 0 |
| JUSTE VALEUR AU BILAN | Néant | Néant |

Passifs financiers à la Juste Valeur par résultat

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|------------|------------|
| Passifs financiers détenus à des fins de transaction | 88 | 73 |
| Passifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option | | |
| JUSTE VALEUR AU BILAN | 88 | 73 |

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|------------|------------|
| Titres vendus à découvert | | |
| Valeurs données en pension | | |
| Titres donnés en pension livrée | | |
| Dettes envers la clientèle | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | | |
| Instruments dérivés | 88 | 73 |
| JUSTE VALEUR AU BILAN | 88 | 73 |

Passifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | | 31/12/2007 | |
|-----------------------------------|--------------------------|---|--------------------------|---|
| | Juste valeur au bilan | Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance | Juste valeur au bilan | Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance |
| Dépôts d'établissements de crédit | Non concerné | | Non concerné | |
| Autres dépôts | | | | |
| Titres de dette | | | | |
| Passifs subordonnés | | | | |
| Autres passifs financiers | | | | |
| TOTAL | NEANT | NEANT | NEANT | NEANT |

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts.

6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture de juste valeur sur taux d'intérêts et de change.

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

Actifs financiers disponibles à la vente

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---|--------------|--------------|
| - Effets publics et valeurs assimilées | 176 | 174 |
| - Obligations et autres titres à revenu fixe | 801 | 1 084 |
| * Titres cotés | 30 | 31 |
| * Titres non cotés (1) | 771 | 1 053 |
| - Actions et autres titres à revenu variable | 568 | 484 |
| * Titres cotés | 34 | 36 |
| * Titres non cotés | 534 | 448 |
| Total des titres disponibles à la vente | 1 545 | 1 742 |
| Total des créances disponibles à la vente | 0 | 0 |
| Créances rattachées | 6 | 6 |
| VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE (2) | 1 551 | 1 748 |

(1) cession de 508 M€ d'OPCVM en 2008.

(2) dont -77,4 M€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances en 2008 (vs 76,8 M€ en 2007).

Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | | | 31/12/2007 | | |
|--|--------------|---------------|-----------------|--------------|---------------|-----------------|
| | Juste valeur | Gains latents | Pertes latentes | Juste valeur | Gains latents | Pertes latentes |
| Effets publics et valeurs assimilées | 176 | 1 | | 174 | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 801 | 41 | -55 | 1 084 | 77 | -19 |
| Actions et autres titres à revenu variable | 185 | 53 | | 101 | 29 | |
| Titres de participation non consolidés | 383 | 55 | | 383 | 76 | -1 |
| Créances disponibles à la vente | | | | | | |
| Créances rattachées | 6 | | | 6 | | |
| Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente | 1 551 | 150 | -55 | 1 748 | 182 | -20 |
| Impôts | | -34 | 19 | | -44 | 7 |
| GAINS ET PERTES LATENTS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE (NET IS) | | 116 | -36 | | 138 | -13 |

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---|---------------|---------------|
| Comptes et prêts | 15 356 | 13 997 |
| dont comptes ordinaires débiteurs sains | 1 137 | 1 469 |
| dont comptes et prêts au jour le jour sains | 7 012 | 6 135 |
| Valeurs reçues en pension | 418 | 427 |
| Titres reçus en pension livrée | | 0 |
| Prêts subordonnés | 321 | 320 |
| Titres non cotés sur un marché actif | | 0 |
| Autres prêts et créances | | 0 |
| Total | 16 095 | 14 744 |
| Créances rattachées | 30 | 33 |
| Dépréciations | -4 | -6 |
| VALEUR NETTE AU BILAN | 16 121 | 14 771 |

Prêts et créances sur la clientèle

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---|---------------|---------------|
| Opérations avec la clientèle | | |
| Créances commerciales | 429 | 446 |
| Autres concours à la clientèle (1) | 70 418 | 64 860 |
| Titres reçus en pension livrée | | |
| Prêts subordonnés | 19 | 31 |
| Titres non cotés sur un marché actif | 6 | 8 |
| Créances nées d'opérations d'assurance directe | | |
| Créances nées d'opérations de réassurance | | |
| Avances en comptes courants d'associés | | |
| Comptes ordinaires débiteurs | 3 321 | 3 297 |
| Total | 74 193 | 68 642 |
| Créances rattachées | 343 | 267 |
| Dépréciations | -1 738 | -1 847 |
| VALEUR NETTE | 72 798 | 67 062 |
| Opérations de location financement | | |
| Location-financement immobilier | | |
| Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées | 0 | 0 |
| Total | 0 | 0 |
| Créances rattachées | | |
| Dépréciations | | |
| VALEUR NETTE | 0 | 0 |
| VALEUR NETTE AU BILAN | 72 798 | 67 062 |

(1) Le montant des créances hypothécaires nanties au profit de la Caisse de Refinancement de l'Habitat s'élève à 5 768 M€ au 31/12/2008 (vs 6 186 M€ au 31/12/2007).

6.6. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2007 | Variation de périmètre | Dotations | Reprises et utilisations | Écart de conversion | Autres mouvements | 31/12/2008 |
|--|--------------|------------------------|------------|--------------------------|---------------------|-------------------|--------------|
| Créances sur établissements de crédit | 6 | | | -2 | | | 4 |
| Créances sur la clientèle | 1 847 | | 435 | -552 | | 8 | 1 738 |
| dont dépréciations collectives | 478 | | 53 | -31 | | -5 | 495 |
| Opérations de location financement | 0 | | | | | | 0 |
| Titres détenus jusqu'à l'échéance | 0 | | | | | | 0 |
| Actifs disponibles à la vente | 76 | | 9 | -7 | | | 78 |
| Autres actifs financiers | 72 | | 1 | -3 | | | 70 |
| TOTAL DES DÉPRECIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS | 2 001 | 0 | 445 | -564 | 0 | 8 | 1 890 |

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2006 | Variation de périmètre | Dotations | Reprises et utilisations | Écart de conversion | Autres mouvements | 31/12/2007 |
|--|--------------|------------------------|------------|--------------------------|---------------------|-------------------|--------------|
| Créances sur établissements de crédit | 6 | | | | | | 6 |
| Créances sur la clientèle | 1 969 | | 486 | -610 | | 2 | 1 847 |
| dont dépréciations collectives | 320 | | 187 | -27 | | -2 | 478 |
| Opérations de location financement | | | | | | | 0 |
| Titres détenus jusqu'à l'échéance | | | | | | | 0 |
| Actifs disponibles à la vente | 77 | | | -1 | | | 76 |
| Autres actifs financiers | 72 | | | -1 | | 1 | 72 |
| TOTAL DES DÉPRECIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS | 2 124 | 0 | 486 | -612 | 0 | 3 | 2 001 |

6.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|--------------|--------------|
| Comptes et emprunts (1) | 9 853 | 6 492 |
| dont comptes ordinaires créditeurs | 575 | 503 |
| dont comptes et emprunts au jour le jour | 3 | 23 |
| Valeurs données en pension (1) | 11 | 1 014 |
| Titres donnés en pension livrée | | 30 |
| Total | 9 864 | 7 536 |
| Dettes rattachées | 44 | 45 |
| VALEUR AU BILAN | 9 908 | 7 581 |

(1) La réforme Gestion Globale des Garanties (appels d'offres Banque de France) génèrent un transfert des opérations de financement du poste valeurs données en pension vers le poste emprunts interbancaires.

Dettes envers la clientèle

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---|-------------------|-------------------|
| Comptes ordinaires créditeurs | 24 230 | 24 797 |
| Comptes d'épargne à régime spécial | 32 172 | 30 188 |
| Autres dettes envers la clientèle | 5 662 | 5 428 |
| Titres donnés en pension livrée | | |
| Dettes nées d'opérations d'assurance directe | | |
| Dettes nées d'opérations de réassurance | | |
| Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques | | |
| Total | 62 064 | 60 413 |
| Dettes rattachées | 726 | 557 |
| VALEUR AU BILAN | 62 790 | 60 970 |

6.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Néant en 2008 comme en 2007.

6.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|-------------------|-------------------|
| Dettes représentées par un titre | | |
| Bons de caisse | 2 | 11 |
| Titres du marché interbancaire | 4 535 | 4 655 |
| Titres de créances négociables : | 9 055 | 6 829 |
| . Émis en France | 9 055 | 6 829 |
| . Émis à l'étranger | | 0 |
| Emprunts obligataires | | 0 |
| Autres dettes représentées par un titre | | 0 |
| Total | 13 592 | 11 495 |
| Dettes rattachées | 168 | 145 |
| VALEUR AU BILAN | 13 760 | 11 640 |
| Dettes subordonnées | | |
| Dettes subordonnées à durée déterminée | 304 | 125 |
| Dettes subordonnées à durée indéterminée | 307 | 307 |
| Dépôt de garantie à caractère mutuel | 103 | 89 |
| Titres et emprunts participatifs | 204 | 234 |
| Total | 918 | 755 |
| Dettes rattachées | 13 | 13 |
| VALEUR AU BILAN | 931 | 768 |

Titres participatifs

Ces titres ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société qui les a émis. Leur rémunération est indexée sur un indice de marché et se compose d'une partie fixe et d'une partie variable qui dépend des résultats de l'émetteur.

Les titres participatifs du Crédit Lyonnais ont été émis en octobre 1984 à un prix égal au pair et leur rémunération est payable le 22 octobre de l'année suivant celle au titre de laquelle elle est due. Cette rémunération ne peut en aucun cas être inférieure à 85 % du TMO ou supérieure à 130 % du TMO (le Taux Moyen Obligataire -TMO est la moyenne arithmétique des taux moyens mensuels de rendement à la date de règlement des souscriptions des emprunts garantis par l'État et assimilés).

La partie fixe de la rémunération est égale à 40 % du TMO, tel que défini ci-avant.

La partie variable est égale à 33 % du TMO, multiplié par un Coefficient de Participation (CP). Ce coefficient est établi par le calcul suivant :

$$\text{Précédent CP calculé X } \frac{\text{Résultat 2008 (au sens du contrat d'émission)}}{\text{Précédent résultat bénéficiaire (au sens du contrat d'émission)}}$$

Les résultats retenus pour ce calcul sont établis à capitaux propres, périmètre de consolidation et principes comptables comparables.

Pour l'exercice 2008, les éléments du calcul sont :

- Résultat 2008 : 547 millions d'euros (en 2007 : 49 millions d'euros)
- Coefficient de Participation 2008 : 1,5558 (en 2007 : 0,1403)

Conformément aux dispositions du contrat d'émission, la rémunération servie aux porteurs de titres participatifs en octobre 2009 sera égale à 91,341 % du TMO qui sera constaté pour la période du 1er septembre 2008 au 31 août 2009.

Au titre de l'année 2007, un coupon brut de 5,97375 euros par titre a été mis en paiement le 22 octobre 2008.

Les titres participatifs sont cotés en euros coupon couru inclus à la bourse de Paris.

Le tableau ci-dessous reprend les principales données relatives à la situation boursière de ces titres :

| Titres participatifs du Crédit Lyonnais | Cours Plus haut (€) | Cours Plus bas (€) | Nombre de titres échangés |
|---|---------------------|--------------------|---------------------------|
| 3e trimestre 2007 | 170,0 | 160,0 | 17 126 |
| 4e trimestre 2007 | 170,0 | 134,9 | 34 763 |
| 1er trimestre 2008 | 148,0 | 128,0 | 39 135 |
| 2e trimestre 2008 | 145,0 | 121,0 | 104 257 |
| 3e trimestre 2008 | 137,5 | 118,5 | 16 326 |
| 4e trimestre 2008 | 136,5 | 102,0 | 14 002 |

Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI)

Les TSDI n'ont pas d'échéance contractuelle et ne sont remboursables qu'au gré de l'émetteur ou en cas de liquidation de la société, après désintéressement complet de tous les créanciers mais

avant remboursement des titres participatifs de l'émetteur. Au 31 décembre 2008, les encours sont de 143,7 M€ pour l'émission d'octobre 1985 et de 163,1 M€ pour l'émission de décembre 1986.

La rémunération des TSDI émis par le Crédit Lyonnais est établie sur la base d'un taux d'intérêt variable, égal à la moyenne arithmétique des taux moyens mensuels de rendement au règlement des emprunts garantis par l'État et assimilés (le TMO), diminuée d'une marge. Cette rémunération peut être différée en cas d'absence de bénéfice distribuable.

6.10. Actifs et passifs d'impôts différés

Impôts différés - Actif

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|------------|------------|
| Provisions pour risques et charges non déductibles | 539 | 587 |
| Charges à payer non déductibles | 41 | 15 |
| Couvertures de Flux de Trésorerie | | |
| Autres impôts différés actif | 17 | 47 |
| TOTAL | 597 | 649 |

Impôts différés - Passif

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|-----------------------------------|------------|------------|
| Actifs disponibles à la vente | 15 | 37 |
| Couvertures de Flux de Trésorerie | | |
| Autres différences temporaires | 54 | 48 |
| Autres impôts différés passif | | |
| TOTAL | 69 | 85 |

6.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers

6.11.1. Comptes de régularisation actif

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|--------------|--------------|
| Autres actifs | 667 | 1 098 |
| Comptes de stocks et emplois divers | 2 | 2 |
| Gestion collective des titres Livret développement durable | | 325 |
| Débiteurs divers | 657 | 616 |
| Comptes de règlements | 8 | 155 |
| Capital souscrit non versé | | |
| Autres actifs d'assurance | | |
| Parts des réassureurs dans les provisions techniques | | |
| Comptes de régularisation | 1 911 | 1 654 |
| Comptes d'encaissement et de transfert | 1 515 | 1 168 |
| Comptes d'ajustement et comptes d'écarts | 5 | 1 |
| Produits à recevoir | 187 | 281 |
| Charges constatées d'avance | 52 | 53 |
| Autres comptes de régularisation | 152 | 151 |
| VALEUR NETTE AU BILAN | 2 578 | 2 752 |

6.11.2. Comptes de régularisation passif

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|--------------|--------------|
| Autres passifs (1) | 295 | 431 |
| Comptes de règlements | 2 | 85 |
| Créditeurs divers | 265 | 322 |
| Versement restant à effectuer sur titres | 8 | 5 |
| Autres | 20 | 19 |
| Comptes de régularisation | 2 050 | 1 855 |
| Comptes d'encaissement et de transfert (2) | 1 142 | 888 |
| Comptes d'ajustement et comptes d'écarts | 1 | 4 |
| Produits constatés d'avance | 242 | 214 |
| Charges à payer | 617 | 665 |
| Autres comptes de régularisation | 48 | 84 |
| VALEUR AU BILAN | 2 345 | 2 286 |

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

6.12. Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés

Néant.

6.13. Immeubles de placement

Néant.

6.14. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2007 | Variations de périmètre | Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises) | Diminutions (Cessions et échéances) | Écart de conversion | Autres mouvements | 31/12/2008 |
|---|--------------|-------------------------|---|-------------------------------------|---------------------|-------------------|--------------|
| Immobilisations corporelles d'exploitation | | | | | | | |
| Valeur brute | 1 860 | | 81 | -114 | | 13 | 1 840 |
| Créances rattachées (1) | 0 | | | | | | 0 |
| Amortissements & Dépréciations (2) | -612 | | -123 | 109 | | 11 | -615 |
| VALEUR NETTE AU BILAN | 1 248 | 0 | -42 | -5 | 0 | 24 | 1 225 |
| Immobilisations incorporelles | | | | | | | |
| Valeur brute | 502 | | 32 | -68 | | 4 | 470 |
| Amortissements & Dépréciations | -308 | | -61 | 68 | | -4 | -305 |
| VALEUR NETTE AU BILAN | 194 | 0 | -29 | 0 | 0 | 0 | 165 |

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

(2) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2006 | Variations de périmètre | Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises) | Diminutions (Cessions et échéances) | Écart de conversion | Autres mouvements | 31/12/2007 |
|---|--------------|-------------------------|---|-------------------------------------|---------------------|-------------------|--------------|
| Immobilisations corporelles d'exploitation | | | | | | | |
| Valeur brute | 1 774 | -1 | 117 | -57 | | 27 | 1 860 |
| Créances rattachées (1) | | | | | | | 0 |
| Amortissements & Dépréciations (2) | -557 | 1 | -115 | 49 | | 10 | -612 |
| VALEUR NETTE AU BILAN | 1 217 | 0 | 2 | -8 | 0 | 37 | 1 248 |
| Immobilisations incorporelles | | | | | | | |
| Valeur brute | 526 | -1 | 33 | -57 | | 1 | 502 |
| Amortissements & Dépréciations | -295 | 1 | -70 | 57 | | -1 | -308 |
| VALEUR NETTE AU BILAN | 231 | 0 | -37 | 0 | 0 | 0 | 194 |

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

(2) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

6.15. Provisions techniques des contrats d'assurance

Néant.

6.16. Provisions

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2007 | Variations de périmètre | Dotations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Écart de conversion | Autres mouvements | 31/12/2008 |
|---|--------------|-------------------------|------------|--------------------|------------------------|---------------------|-------------------|--------------|
| Risques sur les produits épargne logement | 107 | | | | -7 | | | 100 |
| Risques d'exécution des engagements par signature | 129 | | 35 | -1 | -59 | | -11 | 93 |
| Risques opérationnels | 35 | | 11 | -7 | -11 | | 6 | 34 |
| Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1) | 700 | | 65 | -131 | -5 | | | 629 |
| Litiges divers | 140 | | 9 | -10 | -6 | | | 133 |
| Participations | 0 | | | | | | | 0 |
| Restructurations | 14 | | | -6 | -2 | | | 6 |
| Autres risques | 273 | | 33 | -55 | -16 | | 1 | 236 |
| PROVISIONS | 1 398 | 0 | 153 | -210 | -106 | | -4 | 1 231 |

(1) Dont 61 M€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 39,6 M€ au titre de la provision pour médaille du travail

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2006 | Variations de périmètre | Dotations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Écart de conversion | Autres mouvements | 31/12/2007 |
|---|--------------|-------------------------|------------|--------------------|------------------------|---------------------|-------------------|--------------|
| Risques sur les produits épargne logement | 148 | | | | -41 | | | 107 |
| Risques d'exécution des engagements par signature | 163 | | 38 | -8 | -43 | | -21 | 129 |
| Risques opérationnels | 22 | | 13 | -5 | -3 | | 8 | 35 |
| Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1) | 272 | | 578 | -151 | -1 | | 2 | 700 |
| Litiges divers | 141 | | 121 | -127 | -7 | | 12 | 140 |
| Participations | 0 | | | | | | | 0 |
| Restructurations | 62 | | | -5 | | | -43 | 14 |
| Autres risques | 222 | -1 | 98 | -39 | -54 | | 47 | 273 |
| PROVISIONS | 1 030 | -1 | 848 | -335 | -149 | | 5 | 1 398 |

(1) dont en 2007 : 452 M€ de provisionnement sur les engagements sociaux liés au plan de compétitivité 2007/2010.

Provision épargne logement :**Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne**

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---|--------------|---------------|
| Plans d'épargne-logement : | | |
| Ancienneté de moins de 4 ans | | 0 |
| Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans | 4 169 | 4 946 |
| Ancienneté de plus de 10 ans | 3 719 | 4 164 |
| Total plans d'épargne-logement | 7 888 | 9 110 |
| Total comptes épargne-logement | 1 729 | 1 830 |
| TOTAL | 9 617 | 10 940 |

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2008, et hors prime d'état.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|------------------------------|------------|------------|
| Plans d'épargne-logement : | 136 | 153 |
| Comptes épargne-logement : | 343 | 324 |
| TOTAL | 479 | 477 |

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---|------------|------------|
| Plans d'épargne-logement : | | |
| Ancienneté de moins de 4 ans | 0 | 0 |
| Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans | 11 | 8 |
| Ancienneté de plus de 10 ans | 34 | 41 |
| Total plans d'épargne-logement | 45 | 49 |
| Total comptes épargne-logement | 55 | 58 |
| TOTAL | 100 | 107 |

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

6.17. Capitaux propres

» **Composition du Capital au 31 décembre 2008**

Au 31 décembre 2008, le capital social du Crédit Lyonnais est de un milliard huit cent quarante-sept millions huit cent cinquante-sept mille sept cent quatre-vingt-trois euros (€ 1 847 857 783). Il est représenté par trois cent cinquante-six millions cinq cent six mille cinq cent trente-sept (356 506 537) actions entièrement libérées.

Les actions ne bénéficient pas de droit de vote double et ne sont grevées d'aucun nantissement ni de droit quelconque en faveur de tiers.

Capital autorisé mais non émis

a) Options de souscription d'actions

Dans le cadre des autorisations qui lui ont été accordées par les Assemblées Générales des 12 octobre 1999, 27 avril 2000 et 2 mai 2001, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer des options de souscription d'actions. Trois plans d'options ont ainsi été arrêtés :

- le premier, le 18 novembre 1999 portant sur 1 935 000 options (échu depuis le 18 novembre 2006),
- le second, le 18 janvier 2001 portant sur 2 282 130 options (échu depuis le 18 janvier 2008),
- et le troisième, le 17 janvier 2002 portant sur 2 966 550 options, dont les caractéristiques sont détaillées en note annexe n°23 des comptes sociaux.

Au 31 décembre 2008, compte tenu des options déjà exercées, et des droits perdus, il reste 457 274 options encore en vie, sur le dernier plan de 2002.

À ce jour, le Conseil d'Administration ne dispose d'aucune autorisation accordée par une Assemblée Générale, en vue d'attribuer des options de souscription d'actions.

Dans le cadre et à titre d'accessoire de l'Offre Publique Mixte, Crédit Agricole S.A. a proposé à l'ensemble des titulaires d'options de souscription d'actions qui n'exerceraient pas leurs options en raison

de l'indisponibilité fiscale et sociale des actions souscrites, d'adhérer à un contrat de liquidité leur garantissant, à l'issue de la période d'indisponibilité applicable, l'échange ou la cession des actions qui résulteront de l'exercice des options de souscription.

b) Autorisations générales d'émission de titres de capital ou donnant accès au capital

1 - L'assemblée Générale Mixte du 7 mai 2008 a autorisé le Conseil d'administration, dans un délai de 26 mois à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois :

- i) par émission de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription (y compris des bons autonomes) donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital social (à l'exception des actions de priorité, des actions à dividende prioritaire sans droit de vote et des certificats d'investissement) ;
- ii) ou par incorporation de réserves, bénéfiques, primes d'émission ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital.

Le plafond nominal global des augmentations de capital visées aux i) et ii) ci-dessus est fixé à 500 millions d'euros ; à l'intérieur du plafond ci-dessus, le montant nominal des augmentations de capital par incorporation visées au ii) est fixé à 250 millions d'euros.

En outre, le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital ne pourra excéder 250 millions d'euros.

2 - Cette même assemblée a autorisé le Conseil d'administration, dans un délai de 18 mois, à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois par émission d'actions à libérer en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur du Crédit Agricole S.A.

Le plafond nominal maximum de cette ou ces augmentations de capital est fixé à 400 millions d'euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 500 millions d'euros fixé au 1-.

3 - En dernier lieu, cette même assemblée a autorisé le Conseil d'administration dans un délai de 18 mois à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois par émission d'actions à libérer en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur de SACAM Développement.

Le plafond nominal maximum de cette ou ces augmentations de capital est fixé à 100 millions d'euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 500 millions d'euros fixé au 1-.

Ainsi, le nombre total d'actions qui pourrait être émis par l'utilisation potentielle des droits et autorisations visés aux a/ et b/, est de 96 922 094.

Le nombre total d'actions émises et potentielles s'élève, au 31 décembre 2008, à 453 428 631.

| | Nombre de titres au 31/12/2008 |
|---|--------------------------------|
| Actions émises : | 356 506 537 |
| Actions potentielles : | 96 922 094 |
| - Stocks-options en vie | 457 274 |
| - Résolution AG 07/05/08 (augmentation capital dans la limite de 500 M€) | 96 464 820 |
| TOTAL actions émises et potentielles | 453 428 631 |

Composition du capital

| Actionnaires du Crédit Lyonnais | Nombre de titres au 01/01/2008 | Nombre de titres émis (*) | Nombre de titres au 31/12/2008 | % de détention du capital |
|---|--------------------------------|---------------------------|--------------------------------|---------------------------|
| - Crédit Agricole S.A. | 337 695 266 | 1 259 121 | 338 954 387 | 95,08 % |
| - SACAM Développement | 17 821 652 | -350 000 | 17 471 652 | 4,90 % |
| - Administrateurs | 16 | 2 | 18 | 0,00 % |
| - Actionnaires salariés inscrits en PEE | 482 433 | -482 433 | 0 | 0,00 % |
| - Actionnaires salariés détenant des titres issus des levées d'options et non présentés à l'échange | 286 662 | -206 182 | 80 480 | 0,02 % |
| TOTAL | 356 286 029 | 220 508 | 356 506 537 | 100,00 % |

(*) Emission issue des levées de stocks-options.

La valeur nominale des titres est de 5,18 € et le montant total du capital est 1 847 857 783 €.

Évolution du capital social du Crédit Lyonnais au cours des trois derniers exercices

| | Nombre d'actions | Montant (€) |
|-----------|------------------|---------------|
| 31-déc-06 | 355 934 053 | 1 844 890 462 |
| 31-déc-07 | 356 286 029 | 1 846 714 837 |
| 31-déc-08 | 356 506 537 | 1 847 857 783 |

› Actions de préférence

Par l'intermédiaire de sa filiale américaine, Crédit Lyonnais Preferred Capital 1 LLC, le groupe a procédé en avril 2002 à l'émission de 750 millions d'euros d'actions de préférence placées sur les marchés européens. Ces actions de préférence donnent droit à leurs porteurs à un dividende préférentiel non cumulatif. Le taux de ce dividende est établi à 7,047 % pendant les dix premières années suivant la date de l'émission.

Le produit de cette émission est classé parmi les intérêts minoritaires.

› Résultat par action

Le résultat net consolidé part du groupe s'élève au 31 décembre 2008 à 547 020 K€. Le nombre d'actions émises à cette même date étant de 356 506 537 cela porte le résultat par action à 1,53 euros.

› Dividendes

Au cours de l'exercice 2008, un montant total de 46 317 183,77 euros de dividendes a été versé aux actionnaires du Crédit Lyonnais correspondant à 0,13 € / action.

› Affectations du résultat et fixation du dividende 2008

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, décide :

1/ de doter un montant de 114 294,60 euros à la réserve légale, de façon à la porter à hauteur de 10 % du capital par prélèvement sur le résultat de l'exercice. Après dotation, le résultat distribuable de l'exercice s'élève à 518 328 016,69 euros ;

2/ de distribuer un montant de 520 499 544,02 euros, à titre de dividende, constitué de la manière suivante :

- résultat distribuable de l'exercice : 518 328 016,69 euros,
- prélèvement sur le « report à nouveau » : 2 171 527,33 euros.

Le dividende par titre s'élève à 1,46 euro. Ce dividende est éligible à l'abattement bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui résulte de l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

L'Assemblée générale décide de fixer la date de mise en paiement du dividende visé ci-dessus au 7 mai 2009.

Il est précisé, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, que les dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois derniers exercices s'établissaient ainsi :

| | Nombre d'actions | Montant de la distribution (€) | Dividende net par action (€) | Distribution éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du CGI (€) (1) |
|------|------------------|--------------------------------|------------------------------|--|
| 2005 | 354 862 336 | 610 363 217,92 | 1,72 | 610 363 217,92 |
| 2006 | 355 934 053 | 452 036 247,31 | 1,27 | 452 036 247,31 |
| 2007 | 356 286 029 | 46 317 183,77 | 0,13 | 46 317 183,77 |

(1) Cet abattement bénéficie aux seules personnes physiques domiciliées en France

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1. Détail des charges de personnel

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|---------------|---------------|
| Salaires et traitements (1) (2) | -912 | -1 432 |
| Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies) | -132 | -135 |
| Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies) | -3 | -25 |
| Autres charges sociales | -244 | -254 |
| Intéressement et participation | -96 | -98 |
| Impôts et taxes sur rémunération | -121 | -108 |
| TOTAL CHARGES DE PERSONNEL | -1 508 | -2 052 |

(1) dont en 2007 -452 M€ de provisionnement sur les engagements sociaux liés au plan de compétitivité 2007/2010.

(2) dont charges sur plans de stock-options pour 4,6 M€ en 2008.

7.2. Effectifs moyens du groupe Crédit Lyonnais

| Effectifs moyens en Unités Temps Plein (UTP) | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|---------------|---------------|
| France | 22 878 | 23 882 |
| Etranger | 0 | 0 |
| TOTAL | 22 878 | 23 882 |

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

Variation dette actuarielle

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | 31/12/2007 | 31/12/2006 | 31/12/2005 | 31/12/2004 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|
| Dette actuarielle au 31/12/n-1 | 953 | 517 | 550 | 443 | 480 |
| Écart de change | | | | | |
| Coût des services rendus sur la période (1) | 11 | 499 | 27 | 147 | 11 |
| Coût financier | 19 | 16 | 17 | 18 | 26 |
| Cotisations de l'employé | | | | | |
| Modification / Réduction / liquidation de plan | -24 | | | | |
| Acquisition, cession (modification périmètre consolidation) | | | 5 | -40 | -22 |
| Indemnités de cessation d'activité | | | | | |
| Prestations versées (obligatoire) | -169 | -168 | -101 | -27 | -23 |
| (Gains) / pertes actuariels | 30 | 89 | 19 | 9 | -29 |
| DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/n | 820 | 953 | 517 | 550 | 443 |

(1) dont 437 M€ au 31/12/2007 au titre du plan de préretraite 2008-2010.

Détail de la charge comptabilisée au résultat

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | 31/12/2007 | 31/12/2006 | 31/12/2005 | 31/12/2004 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|
| Coût des services rendus sur l'exercice | 11 | 499 | 27 | 147 | 11 |
| Coût financier | 19 | 16 | 17 | 18 | 26 |
| Rendement attendu des actifs sur la période | -12 | -11 | -13 | -13 | -13 |
| Amortissement du coût des services passés | | | | | |
| Amortissement des gains / (pertes) actuariels | 43 | 35 | 10 | -18 | -20 |
| Gains / (pertes) sur les réductions et liquidations | | | | | |
| Gains / (pertes) sur la limitation de surplus | | | | | |
| CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RÉSULTAT | 61 | 539 | 41 | 134 | 4 |

Variation de juste valeur des actifs du régime et des droits à remboursement

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | 31/12/2007 | 31/12/2006 | 31/12/2005 | 31/12/2004 |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|
| Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1 | 310 | 281 | 336 | 322 | 333 |
| Écart de change | | | | | |
| Rendement attendu des actifs | 12 | 11 | 13 | 13 | 13 |
| Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime | -14 | 56 | 8 | 27 | -8 |
| Cotisations de l'employeur | 6 | | | | |
| Cotisations de l'employé | | | | | |
| Modification / Réduction / liquidation de plan | -24 | | | | |
| Acquisition, cession (modification périmètre consolidation) | | | | | |
| Indemnités de cessation d'activité | | | | | |
| Prestations versées | -37 | -38 | -76 | -26 | -16 |
| JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/n | 253 | 310 | 281 | 336 | 322 |

Position nette

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | 31/12/2007 | 31/12/2006 | 31/12/2005 | 31/12/2004 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|
| Dettes actuarielles nettes fin de période | 820 | 953 | 517 | 550 | |
| Juste valeur des actifs / Droits à remboursement fin de période | 253 | 310 | 281 | 336 | |
| POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIF FIN DE PERIODE | 567 | 643 | 236 | 214 | 0 |

Information sur les actifs des régimes (1)

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 | 31/12/2006 | 31/12/2005 | 31/12/2004 |
|-------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Composition des actifs | | | | | |
| -% d'obligations | 88,3 % | 85,9 % | 77,2 % | 82,3 % | 83,6 % |
| -% d'actions | 11,7 % | 14,1 % | 22,8 % | 17,7 % | 18,4 % |
| -% autres actifs | | | | | |

(1) Calculé sur la base de 250 M€ d'actifs sur le périmètre du complément bancaire et des indemnités de fin de carrière.

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 | 31/12/2006 | 31/12/2005 | 31/12/2004 |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Taux d'actualisation (1) | 4,94 % - 5,37 % | 4,86 % - 5,15 % | 4,30 % - 4,38 % | 2,82 % - 4,09 % | 2,66 % - 4,74 % |
| Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement | 4,00 % | 4,00 % | 4,00 % | 4,00 % | 4,00 % |
| Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement | -1,50 % | 3,50 % | 4,30 % | 2 % - 4 % | 2 % - 4 % |
| Taux attendus d'augmentation des salaires (2) | 1,80 % | 2,90 % | 2,50 % | 2,50 % | N/A |
| Autres (à détailler) | | | | | |

(1) Calculé sur la base des taux d'actualisation définis par le Groupe et sur la base des durées résiduelles d'engagements.

(2) Suivant les populations concernées (2,3 % cadres - 1,4 % non cadres).

Certains régimes de retraite font l'objet de contrats mutualisés entre toutes les entités du groupe Crédit Agricole. Un changement de clé de répartition a été réalisé en 2007 pour les cotisations, les engagements et les fonds constitués. Cette méthode s'appuie sur les données financières des po-

pulations concernées et non plus sur le nombre d'équivalents temps plein. L'effet se neutralise donc totalement sur le périmètre complet du groupe Crédit Agricole.

7.5. Autres engagements sociaux

La Rémunération Variable Collective (RVC) au Crédit Lyonnais regroupe les dispositifs d'intéressement et de participation. Le montant de l'intéressement est égal à la différence entre le montant total de la RVC et celui de la participation, calculée selon la formule légale.

Les accords de participation et d'intéressement ont été renégociés en 2007, conduisant à une nouvelle méthode de calcul de l'intéressement.

Pour les exercices 2007, 2008 et 2009, la RVC correspond à une quote-part du résultat net avant impôts du pôle d'activité « LCL Banque de Proximité ». En outre, pour une meilleure maîtrise des dispositifs, les charges d'exploitation prises en compte dans ce calcul ont été plafonnées. Enfin, la méthode de répartition de ces montants entre les collaborateurs a été harmonisée : la participation et l'intéressement sont maintenant répartis pour moitié en fonction du temps de présence et pour moitié en fonction de la rémunération brute fiscale perçue au cours de l'exercice considéré, dans la limite d'un plafond.

Pour les médailles du travail, le Crédit Lyonnais verse trois gratifications (à 25, 35, 43 ans d'activité) conditionnées par l'obtention de la médaille d'honneur du travail correspondante. Ces versements correspondent à 1 mensualité pour la médaille des 25 ans, 1,25 mensualité pour la médaille des 35 ans, et 1,5 mensualité pour les médailles des 43 ans d'activité (la mensualité correspond à 1/14,5 ème de la rémunération de base annuelle).

Les provisions constituées par le Crédit Lyonnais au titre de ces engagements sociaux s'élèvent à 137,70 M€ à la fin de l'exercice 2008.

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---|-------------------|-------------------|
| Médaille du travail | 39,60 | 39,31 |
| Provision Intéressement / participation | 98,10 | 94,00 |
| TOTAL | 137,70 | 133,31 |

7.6. Paiements à base d'actions

Dans le cadre des autorisations qui lui ont été accordées par les Assemblées Générales des 12 octobre 1999, 27 avril 2000 et 2 mai 2001, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer des options de souscription d'actions. Trois plans d'options ont ainsi été arrêtés :

- le premier, le 18 novembre 1999 portant sur 1 935 000 options (échu depuis le 18 novembre 2006),
- le second, le 18 janvier 2001 portant sur 2 282 130 options,
- et le troisième, le 17 janvier 2002 portant sur 2 966 550 options.

Le conseil d'administration a régulièrement constaté les actions nouvelles émises résultant des levées d'options.

Au 31 décembre 2008, compte tenu des options déjà exercées, et des droits perdus, il reste 457 274 options encore en vie, tous plans confondus.

À ce jour, le Conseil d'Administration ne dispose d'aucune autorisation accordée par une Assemblée Générale, en vue d'attribuer des options de souscription d'actions.

Dans le cadre et à titre d'accessoire de l'Offre Publique Mixte, Crédit Agricole S.A. a proposé à l'ensemble des titulaires d'options de souscription d'actions qui n'exerceraient pas leurs options en raison de l'indisponibilité fiscale et sociale des actions souscrites, d'adhérer à un contrat de liquidité leur garantissant, à l'issue de la période d'indisponibilité applicable, l'échange ou la cession des actions qui résulteront de l'exercice des options de souscription.

7.7. Rémunérations de dirigeants

Comité exécutif

L'ensemble des membres du comité exécutif ont perçu en 2008 au titre des :

- a) rémunérations brutes hors charges patronales (y compris intéressement et avantages en nature) : 2 470 K€ ;
- b) avantages postérieurs à l'emploi : 1 530 K€ ;
- c) autres avantages à long terme : néant ;
- d) indemnités de fin de contrat de travail : néant ;
- e) paiements en actions (IAS 24§16) : sans objet.

Conseil d'administration

Sur la base d'une enveloppe globale de 350 K€ fixée par l'Assemblée générale du 15 mai 2006 et qui reste valable jusqu'à nouvel ordre, les membres du Conseil d'administration ont perçu 224 K€ de jetons de présence au titre de l'exercice 2008, après déduction fiscale pour les administrateurs résidant hors de France.

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|---------------|---------------|
| Engagements donnés | 19 256 | 23 331 |
| Engagements de financement | 10 764 | 11 241 |
| . Engagements en faveur d'établissements de crédit | 306 | 207 |
| . Engagements en faveur de la clientèle | 10 458 | 11 034 |
| Ouverture de crédits confirmés | 8 792 | 9 402 |
| - Ouverture de crédits documentaires | 180 | 185 |
| - Autres ouvertures de crédits confirmés | 8 612 | 9 217 |
| Autres engagements en faveur de la clientèle | 1 666 | 1 632 |
| Engagements de garantie | 8 492 | 12 090 |
| . Engagements d'ordre d'établissement de crédit | 1 946 | 4 192 |
| Confirmations d'ouverture de crédits documentaires | 235 | 182 |
| Autres garanties (1) | 1 711 | 4 010 |
| . Engagements d'ordre de la clientèle | 6 546 | 7 898 |
| Cautions immobilières | 23 | 31 |
| Garanties financières | 1 995 | 1 991 |
| Autres garanties d'ordre de la clientèle | 4 528 | 5 876 |
| Engagements reçus | 30 503 | 28 174 |
| Engagements de financement | 2 037 | 8 |
| . Engagements reçus d'établissements de crédit (2) | 2 036 | 2 |
| . Engagements reçus de la clientèle | 1 | 6 |
| Engagements de garantie | 28 466 | 28 166 |
| . Engagements reçus d'établissements de crédit | 26 943 | 27 262 |
| . Engagements reçus de la clientèle | 1 523 | 904 |
| Garanties reçues des administrations publiques et assimilées | 56 | 63 |
| Autres garanties reçues | 1 467 | 841 |

(1) Les nouveaux schémas comptables liés à la réforme Gestion Globale des Garanties (appels d'offre Banque De France) entraînent un transfert des « engagements de garanties en faveur d'Etablissements de crédit » vers les « autres engagements donnés ».

(2) Comptabilisation à partir de 2008 d'un engagement de financement reçu pour matérialiser le différentiel entre le total des créances cotées 3 et le refinancement utilisé.

Actifs donnés en garantie

Le Crédit Lyonnais n'est pas concerné.

Actifs obtenus par prise de possession de garantie au cours de la période

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

Garanties détenues dont l'entité peut disposer

Les garanties détenues par le Crédit Lyonnais et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité du Crédit Lyonnais.

9. Juste valeur des instruments financiers

La **juste valeur** d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | | 31/12/2007 | |
|--|-----------------|--------------------------|-----------------|--------------------------|
| | Valeur au bilan | Valeur de marché estimée | Valeur au bilan | Valeur de marché estimée |
| ACTIFS | 88 919 | 90 436 | 81 833 | 80 376 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 16 121 | 16 136 | 14 771 | 14 775 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 72 798 | 74 300 | 67 062 | 65 601 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | | | | |
| PASSIFS | 87 389 | 87 405 | 80 959 | 80 992 |
| Dettes envers les établissements de crédits | 9 908 | 9 896 | 7 581 | 7 583 |
| Dettes envers la clientèle | 62 790 | 62 790 | 60 970 | 60 970 |
| Dettes représentées par un titre | 13 760 | 13 928 | 11 640 | 11 514 |
| Dettes subordonnées | 931 | 791 | 768 | 925 |

Juste valeur des actifs et passifs valorisés sur la base de données non observables

Le Crédit Lyonnais n'est pas concerné par cette note annexe.

Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

Le Crédit Lyonnais n'est pas concerné par cette note annexe.

10. Évènements postérieurs à la clôture

Néant.

11. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2008

| Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées | Pays d'implantation | Méthode de consolidation au 31/12/2008 | % de contrôle | | % d'intérêt | |
|---|---------------------|--|---------------|------------|-------------|------------|
| | | | 31/12/2008 | 31/12/2007 | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
| Sociétés françaises intégrées globalement | | | | | | |
| Banque Thémis | France | IG | 100 | 100 | 100 | 100 |
| CL Développement Economique "CLDE" | France | IG | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Cie interprofessionnelle de financement immobilier "Interfimo" | France | IG | 98,95 | 98,95 | 98,95 | 98,95 |
| CL Europe | France | IG | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Banque Française Commerciale Antilles Guyane "BFCAG" | France | IG | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Sociétés européennes (hors France) intégrées globalement | | | | | | |
| CL Verwaltung und Beteiligungs | Allemagne | IG | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Sociétés d'Amérique intégrées globalement | | | | | | |
| CL Preferred Capital | USA | IG | 100 | 100 | 0 | 0 |

8. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS CONSOLIDÉS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS Exercice clos le 31 décembre 2008

Crédit Lyonnais
18, rue de la République
69002 Lyon

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du groupe Crédit Lyonnais, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une forte volatilité des marchés et d'une crise économique a entraîné de multiples conséquences pour les entreprises en général et pour les établissements de crédit, notamment au plan de leurs activités et de leur financement. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

Estimation comptable

Comme indiqué dans les notes 1.3.1 et 1.3.2.5 de l'annexe aux états financiers, votre groupe constitue des provisions pour couvrir les risques avérés de non-recouvrement de créances, inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif mis en place par le groupe pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des provisions qu'il estime nécessaires, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3.2.5. de l'annexe aux états financiers.

Votre groupe utilise des modèles internes pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés. Nous avons examiné le dispositif mis en place par le groupe pour la détermination et le contrôle des modèles et des paramètres utilisés et la prise en compte des risques associés à ces instruments, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3.2. de l'annexe aux états financiers.

Comme indiqué dans les notes 1.3.1 et 1.3.3 de l'annexe aux états financiers, votre groupe constitue une provision pour couvrir le risque de pertes potentielles inhérentes aux plans et comptes épargne-logement. Nous avons examiné le dispositif mis en place par le groupe pour identifier et évaluer ce risque ainsi que pour déterminer le montant de la provision qu'il estime nécessaire, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3.1. de l'annexe aux états financiers.

Les notes 1.3.1 et 1.3.4 de l'annexe aux états financiers précisent les modalités d'évaluation des engagements de retraites et avantages sociaux futurs. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note 7.4 de l'annexe aux états financiers fournit une information appropriée.

Votre groupe procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé dans les notes 1.3.1, 1.3.2.1.1, 1.3.3 et 1.3.7 de l'annexe aux états financiers, qui portent, notamment, sur la valorisation et les dépréciations durables sur les titres de capitaux propres non consolidés, les provisions pour risques opérationnels, les provisions pour risques juridiques et les impôts différés. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et hypothèses retenues, à apprécier les évaluations qui en résultent et

à vérifier qu'une information appropriée est donnée dans les notes 6.4, 6.6, 6.10 et 6.16 de l'annexe aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.


Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.


Fait à Neuilly-sur-Seine et La Défense, le 14 avril 2009


Les commissaires aux comptes


PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars


Gérard Hautefeuille


Paul Onillon


Michel Barbet-Massin


Max Dongar

COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2008

COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2008

| | | |
|-------|--|-----|
| 1. | BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉS | 148 |
| 2. | HORS-BILAN AU 31 DÉCEMBRE | 150 |
| 3. | RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES | 151 |
| 4. | TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS AU 31/12/2008 | 152 |
| 5. | AFFECTATION DU RÉSULTAT SOCIAL | 154 |
| 6. | PRINCIPES COMPTABLES | 154 |
| 6.1. | Créances et engagements par signature | 155 |
| 6.2. | Portefeuille titres | 158 |
| 6.3. | Immobilisations | 161 |
| 6.4. | Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle | 162 |
| 6.5. | Dettes représentées par un titre | 163 |
| 6.6. | Provisions | 163 |
| 6.7. | Opérations sur les instruments financiers à terme et conditionnels | 164 |
| 6.8. | Opérations en devises | 165 |
| 6.9. | Engagements hors-bilan | 165 |
| 6.10. | Participation et intéressement des salariés | 165 |
| 6.11. | Avantages au personnel | 165 |
| 6.12. | Impôt sur les bénéfices (charge fiscale) | 167 |
| 7. | NOTES ANNEXES | 168 |
| 8. | RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES | 186 |

1. BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉS

Bilan au 31 décembre 2008

| ACTIF <i>(en millions d'euros)</i> | 2007 | 2008 |
|---|---------------|---------------|
| Caisse, banques centrales, CCP | 1 647 | 1 654 |
| Effets publics et valeurs assimilées (Note 3) | 180 | 180 |
| Créances sur les établissements de crédit (Note 1) | 14 738 | 16 103 |
| Opérations avec la clientèle (Note 2) | 66 997 | 72 713 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe (Note 3) | 114 | 197 |
| Actions et autres titres à revenu variable (Note 3) | 882 | 605 |
| Participations et autres titres détenus à long terme (Note 3) | 324 | 333 |
| Parts dans les entreprises liées (Note 3) | 1 643 | 1 652 |
| Crédit-bail et location avec option d'achat | | |
| Location simple | | |
| Immobilisations incorporelles (Note 4) | 232 | 200 |
| Immobilisations corporelles (Note 4) | 1 140 | 1 109 |
| Capital souscrit non versé | | |
| Actions propres (Note 3) | | |
| Autres actifs et comptes de régularisation (Note 5) | 4 024 | 3 663 |
| TOTAL ACTIF | 91 921 | 98 409 |

| PASSIF <i>(en millions d'euros)</i> | 2007 | 2008 |
|---|---------------|---------------|
| Banques centrales, CCP | 10 | 6 |
| Dettes envers les établissements de crédit (Note 1) | 7 891 | 10 236 |
| Opérations avec la clientèle (note 2) | 61 750 | 63 599 |
| Dettes représentées par un titre (note 10) | 11 802 | 13 741 |
| Autres passifs et comptes de régularisation (Note 5) | 3 800 | 3 859 |
| Provisions (note 9) | 1 819 | 1 672 |
| Dettes subordonnées (Note 6) | 1 683 | 1 653 |
| Fonds pour risques bancaires généraux | 0 | 0 |
| Capitaux propres hors F.R.B.G. | 3 166 | 3 643 |
| Capital souscrit versé (Note 7-8) | 1 847 | 1 848 |
| Primes d'émission (Note 7) | 26 | 30 |
| Réserves (Note 7) | 542 | 501 |
| Écarts de réévaluation | | |
| Provisions réglementées et subventions d'investissement. (Note 9) | | |
| Report à nouveau (Note 7) | 746 | 746 |
| Résultat de l'exercice | 5 | 518 |
| TOTAL PASSIF | 91 921 | 98 409 |

Compte de résultat détaillé

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2007 | 2008 |
|---|--------------|--------------|
| Produits nets sur capitaux & opérations de marché | 1 593 | 1 883 |
| <i>Intérêts et produits assimilés (note 13 - 14 - 15)</i> | 10 296 | 13 253 |
| <i>Intérêts et charges assimilées (note 13 - 14 - 15)</i> | -8 737 | -11 464 |
| <i>Revenus des titres à revenu variable (note 16)</i> | 22 | 96 |
| <i>Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de négociation (note 18)</i> | 10 | 7 |
| <i>Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de placement et assimilés (note 19)</i> | 2 | -9 |
| Commissions nettes (note 20) | 1 606 | 1 542 |
| Autres produits et charges d'exploitation | 506 | 136 |
| PRODUIT NET BANCAIRE | 3 705 | 3 561 |
| Charges générales d'exploitation | -3 236 | -2 533 |
| <i>Frais de personnel (note 21)</i> | -2 044 | -1 486 |
| <i>Autres charges générales d'exploitation</i> | -1 192 | -1 047 |
| Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles | -176 | -170 |
| RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION | 293 | 858 |
| Coût du risque (note 9.3) | -129 | -223 |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION | 164 | 635 |
| Gains ou pertes sur actifs immobilisés (note 22) | 33 | 11 |
| RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS | 197 | 646 |
| Résultat exceptionnel | 0 | 0 |
| Impôts sur les bénéfices | -212 | -127 |
| Dotations/reprise de FRBG et provisions réglementées | 19 | 0 |
| RÉSULTAT NET | 5 | 518 |

En 2007, le résultat net social intégrait le provisionnement du Plan de Compétitivité 2007/2010.

2. HORS-BILAN AU 31 DÉCEMBRE

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2007 | 2008 |
|---|-------------|-------------|
| Engagements donnés | | |
| Engagements de financement (Note 11) | 11 225 | 10 745 |
| Engagements de garantie (Note 11) | 12 006 | 8 410 |
| Engagements sur titres | | |
| Autres engagements donnés | 0 | 4 966 |
| Engagements reçus | | |
| Engagements de financement | 2 | 2 036 |
| Engagements de garantie | 31 929 | 31 937 |
| Engagements sur titres | | |
| Engagements sur instruments financiers à terme | | |
| Opérations sur instruments de taux d'intérêt (note 12) | 220 513 | 233 861 |
| Opérations sur instruments de cours de change (note 12) | 1 172 | 1 977 |
| Opérations sur autres instruments (Note 12) | 495 | 237 |
| Opérations en devises | | |
| Opérations de change : monnaies à recevoir (note 12) | 2 091 | 2 204 |
| Opérations de change : monnaies à livrer (note 12) | 2 095 | 2 187 |

3. RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| <i>(en euros)</i> | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 | 2004 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE | | | | | |
| Capital social (en euros) | 1 847 857 783 | 1 846 714 837 | 1 844 890 462 | 1 839 335 499 | 1 833 665 297 |
| Nombre d'actions ordinaires existantes | 356 506 537 | 356 286 029 | 355 934 053 | 354 862 336 | 353 768 386 |
| Nombre de certificats d'investissement | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Nominal des actions et des certificats d'investissement | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| II - OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE (en euros) | | | | | |
| Chiffre d'affaires HT (1) | 6 574 256 675 | 6 412 138 024 | 7 415 037 795 | 6 217 157 955 | 6 361 864 604 |
| Résultats avant impôts et dotations aux amortissements et provisions | 896 210 984 | 925 323 670 | 1 257 312 718 | 626 327 225 | 811 946 017 |
| Impôts sur les bénéfices | -127 445 526 | -211 824 550 | -11 174 596 | 115 110 505 | 80 573 156 |
| Résultats après impôts et dotations aux amortissements et provisions | 518 442 311 | 4 880 462 | 1 193 254 030 | 386 942 179 | 387 107 286 |
| Résultat distribué | 518 328 017 | 4 698 025 | 452 036 247 | 386 375 159 | 386 993 821 |
| Réserves distribuées | 2 171 527 | 41 619 159 | 0 | 223 988 059 | 833 507 111 |
| III - RÉSULTATS PAR ACTION OU PAR CERTIFICAT D'INVESTISSEMENT (en euros) | | | | | |
| Résultats après impôts et avant dotations aux amortissements et provisions | 2,16 | 2,00 | 3,49 | 2,09 | 2,52 |
| Résultats après impôts et dotations aux amortissements et provisions | 1,45 | 0,01 | 3,35 | 1,09 | 1,09 |
| Dividende attribué à chaque action et certificat d'investissement | 1,46 | 0,13 | 1,27 | 1,72 | 3,45 |
| IV - PERSONNEL | | | | | |
| Effectif moyen des salariés payés pendant l'exercice en UTP | 22 438 | 23 426 | 24 378 | 25 291 | 27 019 |
| <i>Effectif moyen payé du CL Métropole en UTP</i> | 22 438 | 23 426 | 24 343 | 25 260 | 26 967 |
| Montant de la masse salariale de l'exercice (en euros) | 976 881 201 | 1 010 703 272 | 983 712 319 | 922 008 369 | 961 696 915 |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (S.S. - Oeuvres sociales) en euros | 368 967 052 | 404 130 123 | 403 187 390 | 398 396 504 | 405 374 531 |

(1) Le chiffre d'affaires reprend les intérêts et produits assimilés, les revenus des titres à revenu variable, les commissions, les gains ou pertes sur opérations financières et les autres produits d'exploitation.

4. TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS AU 31/12/2008

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Capital | Capitaux propres autres que le Capital | Quote-part du capital détenue | Valeur brute comptable des titres détenus |
|---|-----------|---|-------------------------------------|---|
| A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication : | | | | |
| 1. Filiales (+ 50 %) | | | | |
| BANQUE THEMIS | 24 000 | 10 597 | 100,00 % | 35 685 |
| BFC ANTILLE GUYANE | 51 100 | 3 758 | 100,00 % | 23 000 |
| CL DEV.ECONOMIQUE | 18 294 | 80 449 | 100,00 % | 85 371 |
| CL EUROPE TITRES | 511 615 | 892 801 | 100,00 % | 1 315 325 |
| CL PREFERRED CAP I LLC | 795 000 | 53 412 | 99,99 % | 45 000 |
| INTERFIMO Titres | 93 832 | 77 546 | 98,95 % | 116 158 |
| 2. Participations et Filiales (détenues entre 10 et 50 %) | | | | |
| CREDIT AGRICOLE TITRES | 15 245 | 40 493 | 24,00 % | 16 239 |
| CREDIT LOGEMENT | 1 253 975 | 162 391 | 16,50 % | 210 276 |
| VEV SA - en liquidation - comptes 2003 | 21 496 | 14 133 | 23,36 % | 36 082 |
| | | | | |
| B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de la société astreinte à la publication : | | | | |
| - Filiales françaises (ensemble) | | | | 51 660 |
| - Filiales étrangères (ensemble) | | | | 3 790 |
| - Participations dans les sociétés françaises (ensemble) | | | | 82 084 |
| - Participations dans les sociétés étrangères (ensemble) | | | | 1 462 |

| Valeur nette comptable des titres détenus | Prêts & avances consentis par la société et non encore remboursés | Montant des cautions & avals donnés par la société | Chiffre d'Affaires HT du dernier exercice écoulé (PNB) | Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) | Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice |
|---|---|--|--|--|--|
| | | | | | |
| 30 308 | 3 564 | 47 037 | 19 974 | 4 557 | 5 219 |
| 23 000 | 20 735 | 3 024 | 42 434 | 7 329 | |
| 85 371 | | | 5 583 | 3 793 | |
| 1 315 325 | | | 54 768 | 35 953 | |
| 45 000 | | | 53 023 | 52 992 | |
| 116 158 | | | 32 302 | 8 188 | |
| | | | | | |
| 16 239 | | | 82 776 | 618 | |
| 210 276 | | | 154 809 | 79 961 | 12 526 |
| 0 | | | | | |
| | | | | | |
| 33 786 | | | | | 50 |
| 3 349 | | | | | |
| 62 018 | | | | | 16 783 |
| 165 | | | | | |

5. AFFECTATION DU RÉSULTAT SOCIAL

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, décide :

1/ de doter un montant de 114 294,60 euros à la réserve légale, de façon à la porter à hauteur de 10 % du capital par prélèvement sur le résultat de l'exercice. Après dotation, le résultat distribuable de l'exercice s'élève à 518 328 016,69 euros ;

2/ de distribuer un montant de 520 499 544,02 euros, à titre de dividende, constitué de la manière suivante :

- résultat distribuable de l'exercice : 518 328 016,69 euros,
- prélèvement sur le « report à nouveau » : 2 171 527,33 euros.

Le dividende par titre s'élève à 1,46 euro. Ce dividende est éligible à l'abattement bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui résulte de l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

L'Assemblée générale décide de fixer la date de mise en paiement du dividende visé ci-dessus au 7 mai 2009.

Il est précisé, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, que les dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois derniers exercices s'établissent ainsi :

| | Nombre d'actions | Montant de la distribution (€) | Dividende net par action (€) | Distribution éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du CGI (€) (1) |
|------|------------------|--------------------------------|------------------------------|--|
| 2005 | 354 862 336 | 610 363 217,92 | 1,72 | 610 363 217,92 |
| 2006 | 355 934 053 | 452 036 247,31 | 1,27 | 452 036 247,31 |
| 2007 | 356 286 029 | 46 317 183,77 | 0,13 | 46 317 183,77 |

(1) Cet abattement bénéficie aux seules personnes physiques domiciliées en France

6. PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers du Crédit Lyonnais sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A.

La présentation des états financiers du Crédit Lyonnais est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié par les règlements CRC 2004-16, 2005-04, 2007-05 et 2008-02.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

- Le Crédit Lyonnais applique à compter du 1er janvier 2008 les règlements CRC 2008-01 et 2008-02 du 3 avril 2008, afférents au traitement des opérations de fiducie et aux informations,
- Le Crédit Lyonnais applique à compter du 1er janvier 2008 le règlement CRC 2008-07 du 3 avril 2008, afférent à la comptabilisation des frais d'acquisition de titres et modifiant le règlement CRB 90-01 modifié relatif à la comptabilisation des opérations sur titres,
- Le Crédit Lyonnais applique à compter du 1er janvier 2008 le règlement CRC 2008-15 du 4 décembre 2008, afférent au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés,

- le Crédit Lyonnais applique au plus tôt à compter du 1er juillet 2008, et à la même date que le règlement européen CE 1004-2008, le règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, afférent aux transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement » et à la comptabilisation des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés et modifiant le règlement CRB 90-01 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres modifié par le règlement CRB 95-04 et les règlements CRC 2000-02, 2002-01, 2005-01 et 2008-07.

L'application de ces nouveaux règlements n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette du Crédit Lyonnais sur la période.

Principes comptables

Les opérations réalisées dans le cadre de l'activité bancaire sont évaluées, en règle générale, en fonction de l'intention de gestion ayant prévalu à leur conclusion. Les produits et les charges relatifs aux crédits (intérêts et commissions assimilées) sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis en respectant le principe de la spécialisation des exercices.

Les commissions correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de la réalisation de la prestation, ou étalées lorsqu'il s'agit de prestations étalées dans le temps.

6.1. Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 du 12 décembre 2002, modifié par les règlements CRC 2005-03 et 2007-06, relatifs au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours. On distingue :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique « clientèle » comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

La mise en place du règlement CRC n° 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit le Crédit Lyonnais à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

› Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

› Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, ainsi que pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre le Crédit Lyonnais et sa contrepartie.

Les découverts sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours sains en encours douteux entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours douteux, le Crédit Lyonnais distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis :

- les créances douteuses compromises sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé,
- les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

› Dépréciations au titre du risque de crédit sur base individuelle

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par le Crédit Lyonnais par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan.

Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

› **Traitement comptable des décotes et dépréciations**

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt,
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt.

Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt, conformément à l'option offerte par le règlement 2002-03 du Comité de la réglementation comptable.

› **Dépréciation au titre du risque de crédit sur base collective**

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du groupe Crédit Lyonnais démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le Crédit Lyonnais a constaté au passif de son bilan des dépréciations sur encours sensibles.

Des dépréciations sur base collective ont également été constatées sur des encours dépréciés qui n'auraient pas été couverts par des dépréciations sur base individuelle.

La méthode de calcul utilisée repose en grande partie sur le référentiel de mesure des risques mis en place dans le cadre de la réforme Bâle II. Dans ce cadre, la direction des Risques du Crédit Lyonnais détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an.

Le montant de dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, destiné à prendre en compte l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues. Le montant des frais de recouvrement inclus dans celui des pertes attendues provisionnées est restreint aux seuls frais externes.

Le Crédit Lyonnais a également constaté au passif de son bilan des dépréciations destinées à couvrir le risque spécifique lié aux opérations de LBO. Ces dépréciations sont liées à la volonté du Crédit Lyonnais de se prémunir d'une sensibilité plus importante de ce type de financement à la dégradation de la conjoncture économique. Elles ont été constituées sur la base des modèles statistiques Bâle II et calculées par différences de pertes attendues après application d'un scénario de stress du portefeuille, reflet du jugement expérimenté de la direction des Risques du Crédit Lyonnais. A cet effet, aux montants des pertes attendues a été appliqué un coefficient correcteur spécifique, tenant compte de l'impact des conditions défavorables de financement des opérations de LBO sur le niveau de risque.

6.2. Portefeuille titres

Le Crédit Lyonnais applique les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

› Titres de transaction

Ce sont des titres de transaction qui, à l'origine, sont :

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme,
- soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opérations significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Depuis 2004 et compte tenu du recentrage du groupe Crédit Lyonnais sur les opérations de Banque de Proximité, ce portefeuille n'est plus utilisé.

› Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

À la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les moins-values latentes, calculées par ligne de titre, font l'objet d'une dépréciation, et les plus-values latentes ne sont pas prises en compte.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si le Crédit Lyonnais dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée,
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. principes comptables décrits ci-dessus en note 6.1 « Créances et engagements par signature »).

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

› Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels le Crédit Lyonnais dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce CRC et par le CRC 2008-17.

Au 31/12/2008, le Crédit Lyonnais ne détient pas de titres d'investissement.

› **Titres de l'activité de portefeuille**

Les titres de l'activité de portefeuille (TAP) sont des investissements en titres à revenu variable. Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués ligne par ligne au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Au 31/12/2008, le Crédit Lyonnais ne détient pas de titres de l'activité de portefeuille.

› **Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme**

Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais inclus conformément à l'option irréversible prise en 2008 par le Crédit Lyonnais en application du règlement CRC 2008-07.

Les changements effectués en conséquence de cette option sont traités selon des positions liées au changement d'option fiscale prévues à l'article n° 314-2 du Plan Comptable Général, et ne sont donc pas rétrospectifs sur les exercices antérieurs.

Les autres titres détenus à long terme sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

À la clôture de l'exercice, ces trois catégories de titres sont évaluées, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

› **Prix de marché**

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, le Crédit Lyonnais détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, le Crédit Lyonnais utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

› **Dates d'enregistrement**

Le Crédit Lyonnais enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelles que soient leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation

› **Reclassement de titres**

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Le Crédit Lyonnais n'a pas opéré, en 2008, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

› **Rachat d'actions propres**

Le Crédit Lyonnais n'est pas concerné par le rachat d'actions propres.

6.3. Immobilisations

Le Crédit Lyonnais applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, le Crédit Lyonnais applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles (parc immobilier essentiellement). Conformément aux dispositions de ce règlement, le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle éventuelle.

Les immobilisations acquises à titre onéreux sont enregistrées à leur coût d'acquisition qui comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et pertes éventuelles de valeur.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

À l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles sont de 80 et 60 ans pour le gros oeuvre des immeubles de type « haussmannien » et des autres immeubles respectivement, 30 ans pour le second oeuvre, 20 ans pour les installations techniques et 10 ans pour les agencements.

D'une manière générale, les amortissements des autres immobilisations corporelles sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées maximales suivantes :

- matériels : 3 à 4 ans
- mobiliers et autres : 5 à 10 ans

Parmi les immobilisations incorporelles figurent notamment les logiciels, acquis ou développés par le groupe pour son usage propre, qui sont amortis selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 10 ans pour les développements d'infrastructure, 3 et 5 ans pour les logiciels relatifs aux métiers.

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés.

6.4. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

6.5. Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission,
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

Le Crédit Lyonnais applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

6.6. Provisions

Le Crédit Lyonnais applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Le Crédit Lyonnais a identifié l'ensemble de ses obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable.

Au titre de ces obligations, le Crédit Lyonnais a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les engagements sociaux,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période,
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision correspondent à celles mises en œuvre dans le groupe Crédit Agricole ; elles ont été établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

6.7. Opérations sur les instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88 02 et 90-15 modifié et de l'instruction 94-04 de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

› Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les opérations de couverture du risque global de taux sont évaluées selon une méthode symétrique à celle qui s'applique aux éléments d'actif et de passif couverts. En conséquence, les résultats de ces opérations sont enregistrés prorata temporis. Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

› Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

La valeur de marché des instruments financiers à terme correspond à leur prix de marché, lorsqu'il existe, ou résulte d'un calcul établi à partir de paramètres de valorisation de marché.

Les paramètres de valorisation qui ne font pas l'objet d'une cotation directement accessible sont déterminés sur la base de prix obtenus auprès de courtiers ou de contreparties, complétés par une analyse qualitative, et, accompagnés, le cas échéant, d'une réfaction, lorsque la rareté des transactions sur le marché le justifie.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision. Les gains latents ne sont pas enregistrés.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation ».

Le Crédit Lyonnais n'intervient plus dans l'activité de négociation ou de gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction.

6.8. Opérations en devises

Dans le compte de résultat, les produits et les charges enregistrés en monnaies étrangères sont convertis dans la devise locale aux taux de change en vigueur le jour de leur constatation.

Au bilan, les positions de change sont évaluées aux cours de change de fin de période. Les profits et les pertes de change liés à cette réévaluation sont généralement enregistrés dans le compte de résultat, exceptés ceux constatés sur les actifs en devises détenus de façon durable (titres d'investissement, de participation et les autres titres détenus à long terme), financés dans la monnaie locale (autre que celle dans laquelle les titres sont libellés). Dans ce cas particulier, l'écart résultant de la réévaluation figure en compte de bilan et ne passe en résultat qu'en cas de cession.

6.9. Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour le Crédit Lyonnais.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 12.1 à 12.3.

6.10. Participation et intéressement des salariés

Le Crédit Lyonnais, dont les salariés bénéficient d'un système de participation et d'un système d'intéressement, en provisionne le montant dans l'exercice au cours duquel les droits des salariés sont nés.

La participation est couverte par l'accord du 29/06/04, modifié pour la dernière fois par l'avenant du 29/06/07. L'intéressement est couvert par l'accord du 29/06/07.

Cet accord d'intéressement repose sur une approche globale de la « Rémunération Variable Collective », qui inclut également la participation. Le montant de l'intéressement est égal à la différence entre « la Rémunération Variable Collective » et le montant de la réserve de participation. Conformément à l'accord de participation, la réserve de participation est calculée selon la formule légale.

Les charges d'intéressement et de participation sont enregistrées dans les « Frais de personnel ».

6.11. Avantages au personnel

Les avantages au personnel se regroupent en quatre catégories :

- ceux à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice,
- ceux à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus après la clôture de l'exercice),
- les indemnités de fin de contrat de travail,
- et ceux postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

› **Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies**

Le Crédit Lyonnais applique la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

À ce titre, le Crédit Lyonnais provisionne à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir une partie de ses engagements, le Crédit Lyonnais a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'organismes extérieurs.

Au titre de la fraction non couverte de ces engagements, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique « Provisions ». Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du Crédit Lyonnais, présents à la clôture de l'exercice.

La loi TEPA de juillet 2008 a eu un impact sur les engagements du groupe Crédit Lyonnais en doublant le montant des Indemnités Légales de Licenciement, qui servent de base de calcul pour les indemnités de départ à la retraite.

Leur prise en compte a amené une révision des provisions d'Indemnités de Fin de Carrière.

Une provision destinée à couvrir les plans de préretraites figure sous la même rubrique « Provisions ». Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe Crédit Lyonnais qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité. Un nouveau montant a été provisionné chez le Crédit Lyonnais pour couvrir le plan de Départs Anticipés de Fin de Carrière présenté en CCE au mois de juin 2007, faisant partie intégrante du plan de compétitivité de LCL, et qui se réalisera entre 2008 et 2010.

Enfin, les engagements de retraite complémentaire, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Les provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique « Provisions ».

› **Plans de retraite – régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, le Crédit Lyonnais n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

6.12. Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

Les impôts exigibles sont provisionnés à la clôture de la période à laquelle ils se rattachent.

En France, le taux d'imposition de droit commun est de 33 1/3 %. Compte tenu de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % lorsque l'IS excède sept cent soixante-trois mille euros, le taux d'impôt sur les sociétés est de 34,433 % au 31 décembre 2008.

Pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008, les plus-values nettes à long terme réalisées sur les cessions de titres de participation et les titres fiscalement assimilés détenus depuis au moins deux ans sont exonérées d'impôt sur les sociétés, à l'exception d'une quote-part de frais et charges de 5 % taxable au taux de droit commun de l'IS.

Le régime d'intégration fiscale pour lequel le Crédit Lyonnais a opté concernait, en 2008, huit de ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 %.

Toutefois, du fait de la détention du Crédit Lyonnais par Crédit Agricole S.A. à plus de 95 % au 31 décembre 2008, le groupe d'intégration fiscale Crédit Lyonnais a cessé à cette date.

7. NOTES ANNEXES

Note 1 : Opérations avec les Établissements de crédit

| Actif (en millions d'euros) | 2007 | 2008 | | |
|--------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | montant net | montant brut | dépréciations | montant net |
| Comptes à vue | 7 558 | 8 119 | -4 | 8 115 |
| Comptes et prêts à terme | 6 431 | 7 245 | 0 | 7 245 |
| Valeurs reçues en pension | 429 | 421 | | 421 |
| Titres reçus en pension livrée | 0 | | | 0 |
| Prêts subordonnés | 320 | 322 | | 322 |
| TOTAL (1) | 14 738 | 16 107 | -4 | 16 103 |

(1) Dont créances rattachées au 31/12/2008 : 31 M€ (vs 33 M€ au 31/12/2007).

| Passif (en millions d'euros) | 2007 | 2008 |
|------------------------------------|--------------|---------------|
| Comptes ordinaires créditeurs | 837 | 801 |
| Comptes et emprunts J/J et à terme | 6 009 | 9 435 |
| Valeurs données en pension | 1 014 | 0 |
| Titres donnés en pension livrée | 31 | 0 |
| TOTAL (1) | 7 891 | 10 236 |

(1) Dont dettes rattachées au 31/12/2008 : 45 M€ (vs 46 M€ au 31/12/2007).

Note 2.1 : Opérations avec la clientèle

| Actif (en millions d'euros) | 2007 | 2008 | | |
|---|---------------|-----------------------------------|---------------|---------------|
| | Montant net | Montant brut après amortissements | Dépréciations | Montant net |
| Créances commerciales | 362 | 338 | | 338 |
| Comptes ordinaires débiteurs | 2 914 | 3 112 | | 3 112 |
| Autres concours à la clientèle | 62 628 | 68 113 | | 68 113 |
| Crédits à l'exportation | 22 | 128 | | 128 |
| Crédits de trésorerie (+ prêts à la clientèle financière) | 7 592 | 9 364 | | 9 364 |
| Crédits à l'équipement | 14 991 | 16 500 | | 16 500 |
| Crédits à l'habitat (2) | 39 465 | 41 663 | | 41 663 |
| Autres crédits | 558 | 458 | | 458 |
| Affecturage | 0 | | | |
| TOTAL des concours à la clientèle | 65 904 | 71 563 | 0 | 71 563 |
| Créances douteuses | 1 078 | 2 278 | -1 140 | 1 138 |
| Valeurs reçues en pension | 0 | | | 0 |
| Titres reçus en pension livrée | 0 | | | 0 |
| Prêts subordonnés | 15 | 12 | 0 | 12 |
| Opérations de crédit-bail et assimilés | 0 | | | 0 |
| Total Opérations avec la clientèle (1) | 66 997 | 73 853 | -1 140 | 72 713 |
| Dont créances rattachées | 253 | 324 | | 324 |

(1) Les créances de la clientèle éligibles au refinancement de la Banque de France s'élèvent au 31/12/2008 à 4 329 M€ (vs 1 964 M€ au 31/12/2007).

Les encours restructurés à des conditions hors marché au sein de l'encours sain s'élèvent à 301 M€ au 31/12/2008 (vs 302 M€ au 31/12/2007). Le montant de la décote crédits restructurés s'élève à 5 M€ au 31/12/2008 (vs 6 M€ au 31/12/2007).

(2) Le montant des créances hypothécaires nanties au profit de la CRH s'élève à 5 768 M€ (vs 6 186 M€ au 31/12/2007).

| Passif (en millions d'euros) | 2007 | 2008 |
|------------------------------------|---------------|---------------|
| Comptes ordinaires créditeurs | 24 490 | 23 811 |
| Comptes créditeurs à terme | 6 727 | 7 089 |
| Comptes d'épargne à régime spécial | 30 533 | 32 700 |
| Titres donnés en pension livrée. | | |
| TOTAL NET (1) | 61 750 | 63 599 |

(1) Dont intérêts courus non échus qui s'élèvent au 31/12/2008 à 728 M€ (vs 559 M€ au 31/12/2007).

Note 2.2 : Opérations avec la clientèle actif : analyse par zone géographique

| <i>(en millions d'Euros)</i> | 2007 | 2008 |
|------------------------------|---------------|---------------|
| France (y compris DOM-TOM) | 66 782 | 72 001 |
| Autres pays | 1 218 | 1 528 |
| Total en principal | 68 000 | 73 529 |
| Créances rattachées | 253 | 324 |
| Provisions | -1 256 | -1 140 |
| Valeur nette au bilan | 66 997 | 72 713 |

L'activité de la Banque étant centrée sur la Banque de Proximité, 97,9 % des opérations avec la clientèle concernent la zone géographique France.

Note 2.3 : Opérations avec la clientèle actif : encours douteux et provisions par zone géographique

| <i>(en millions d'Euros)</i> | Encours sains | Encours douteux | dont Encours douteux compromis | Dépréciations Encours douteux | dont Dépréc. Encours douteux compromis |
|------------------------------|---------------|-----------------|--------------------------------|-------------------------------|--|
| France (y compris DOM-TOM) | 70 086 | 2 240 | 1 177 | -1 114 | -791 |
| Autres pays de l'U.E. | 1 489 | 38 | 20 | -26 | -19 |
| TOTAL | 71 575 | 2 278 | 1 197 | -1 140 | -810 |

Note 2.4 : Opérations avec la clientèle actif : ventilation par agent économique

| <i>(en millions d'Euros)</i> | Encours sains | Encours douteux | dont Encours douteux compromis | Dépréciations Encours douteux | dont Dépréc. Encours douteux compromis |
|--|---------------|-----------------|--------------------------------|-------------------------------|--|
| État, Administrations et collectivités publiques | 416 | | | | |
| Clientèle financière | | | | | |
| Particuliers et professionnels | 47 184 | 1 344 | 706 | -673 | -478 |
| Entreprises (y compris les assurances) | 23 846 | 933 | 490 | -466 | -331 |
| Autres agents économiques | 129 | 1 | 1 | -1 | -1 |
| TOTAL | 71 575 | 2 278 | 1 197 | -1 140 | -810 |

Note 2.5 : Opérations avec la clientèle passif : ventilation par agent économique

| Passif <i>(en millions d'euros)</i> | 2007 | 2008 |
|---|---------------|---------------|
| Particuliers | 49 724 | 51 829 |
| Autres Professionnels | 1 294 | 1 242 |
| Institutions financières | 9 | 8 |
| Entreprises | 9 811 | 9 601 |
| Collectivités publiques | 155 | 161 |
| Autres agents économiques | 757 | 758 |
| TOTAL NET | 61 750 | 63 599 |

Note 2.6 : Opérations avec la clientèle passif : analyse par zone géographique

| Passif <i>(en millions d'euros)</i> | 2007 | 2008 |
|---|---------------|---------------|
| France (y compris DOM-TOM) | 58 761 | 60 608 |
| Autres pays de l'U.E. | 2 989 | 2 991 |
| TOTAL NET | 61 750 | 63 599 |

L'activité de la Banque étant centrée sur la Banque de Proximité, 95,3 % des opérations avec la clientèle concernent la zone géographique France.

Note 3 : Portefeuille titres

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2007 | | 2008 | | | | |
|---|------------------------|------------------|--------------|---------------|------------------------|------------------|-------------------------|
| | valeur nette comptable | valeur de marché | valeur brute | dépréciations | valeur nette comptable | valeur de marché | valeur de remboursement |
| Titres de transaction | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 0 | 0 | | | 0 | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 0 | 0 | | | 0 | | |
| Actions et autres titres à revenu variable | 0 | 0 | | | 0 | | |
| <i>Dont titres cotés</i> | 0 | 0 | | | 0 | | |
| Titres de placement | 1 171 | 1 263 | 1 017 | -41 | 976 | 1 045 | 0 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 175 | 175 | 175 | | 175 | 176 | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 114 | 114 | 199 | -3 | 196 | 187 | |
| Actions et autres titres à revenu variable | 882 | 974 | 643 | -38 | 605 | 682 | |
| Actions propres détenues par le groupe | 0 | 0 | | | 0 | | |
| <i>Dont titres cotés</i> | 229 | 239 | 238 | | 238 | 238 | |
| Titres d'investissement | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 0 | 0 | | | 0 | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 0 | 0 | | | 0 | | |
| <i>Dont titres cotés</i> | 0 | | | | 0 | | |
| Créances douteuses sur titres | 0 | 0 | 6 | -6 | 0 | 0 | 0 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 0 | | | | 0 | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 0 | | 6 | -6 | 0 | | |
| Actions et autres titres à revenu variable | 0 | | | | 0 | | |
| Créances Rattachées | 5 | 0 | 6 | 0 | 6 | 0 | 0 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 5 | | 5 | | 5 | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 0 | | 1 | | 1 | | |
| Actions et autres titres à revenu variable | 0 | | | | 0 | | |
| Titres de l'activité de portefeuille | 0 | 0 | | | 0 | | |
| <i>Dont titres cotés</i> | 0 | | | | 0 | | |
| Total des titres de transaction, de placement, d'investissement et T.A.P (y compris créances douteuses et créances rattachées) | 1 176 | 1 263 | 1 029 | -47 | 982 | 1 045 | 0 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 180 | 175 | 180 | 0 | 180 | 176 | 0 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 114 | 114 | 206 | -9 | 197 | 187 | 0 |
| Actions et autres titres à revenu variable | 882 | 974 | 643 | -38 | 605 | 682 | 0 |
| Actions propres | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Titres de participations | 279 | 349 | 346 | -57 | 289 | 343 | |
| <i>Dont titres cotés</i> | 7 | 24 | 36 | -36 | 0 | 24 | |
| Parts dans les entreprises liées | 1 643 | 1 734 | 1 676 | -24 | 1 652 | 1 654 | |
| <i>Dont titres cotés</i> | 0 | | | | 0 | | |
| Autres titres détenus à long terme | 44 | 44 | 44 | | 44 | 44 | |
| Créances rattachées autres titres détenus à LT | 1 | 0 | 0 | | 0 | | |

Note 4 : Immobilisations

| <i>(en millions d'euros)</i> | Valeur brute 2007 | Acquisitions | Cessions | Autres variations | Valeur brute 2008 |
|---|-------------------|--------------|-------------|-------------------|-------------------|
| Terrains utilisés pour les activités propres du groupe | 236 | 0 | -1 | | 235 |
| Autres terrains | 14 | | | | 14 |
| Immeubles utilisés pour les activités propres du groupe | 1 278 | 62 | -90 | -4 | 1 246 |
| Autres immeubles | 7 | | 0 | | 7 |
| Mobilier, équipement et autres | 156 | 18 | -18 | 4 | 160 |
| Fonds de commerce | 0 | | | | 0 |
| Frais d'établissement | 4 | | | -4 | 0 |
| Autres immobilisations incorporelles | 578 | 32 | -68 | 8 | 550 |
| TOTAL | 2 273 | 112 | -177 | 4 | 2 212 |

| <i>(en millions d'euros)</i> | Amortissements et provisions 2007 | Dotations de l'exercice | Reprises de l'exercice | Autres variations | Amortissements et provisions 2008 |
|---|-----------------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------|-----------------------------------|
| Terrains utilisés pour les activités propres du groupe | 1 | | | | 1 |
| Autres terrains | 9 | | | | 9 |
| Immeubles utilisés pour les activités propres du groupe | 467 | 87 | -86 | 1 | 469 |
| Autres immeubles | 5 | | 0 | 0 | 5 |
| Mobilier, équipement et autres | 69 | 18 | -18 | 0 | 69 |
| Fonds de commerce | 0 | | | | 0 |
| Frais d'établissement | 3 | 0 | | -3 | 0 |
| Autres immobilisations incorporelles | 347 | 65 | -68 | 6 | 350 |
| TOTAL | 901 | 170 | -172 | 4 | 903 |
| TOTAL NET | 1 372 | | | | 1 309 |
| <i>Dont Immobilisations corporelles</i> | <i>1 140</i> | | | | <i>1 109</i> |
| <i>Dont Immobilisations incorporelles</i> | <i>232</i> | | | | <i>200</i> |

Note 5 : Autres actifs - passifs et comptes de régularisation

| <i>(en millions d'euros)</i> | ACTIF | | PASSIF | |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | 2007 | 2008 | 2007 | 2008 |
| Instruments conditionnels achetés/vendus | 43 | 35 | 39 | 27 |
| Comptes d'encaissement | 1 153 | 1 502 | 888 | 1 140 |
| Titres de transaction | | | | |
| - Dont dettes sur titres empruntés. | | | | |
| Comptes de règlement sur opérations sur titres | 155 | 8 | 85 | 2 |
| Dépôts de garantie versés (reçus) s/marché à terme | 0 | | | |
| Stock de matières premières et stock immobilier | 2 | 2 | | |
| Débiteurs et créiteurs divers | 1 219 | 850 | 571 | 446 |
| Versements à effectuer titres non libérés | | | 5 | 8 |
| Autres comptes de régularisation | 1 452 | 1 266 | 2 212 | 2 234 |
| TOTAL | 4 024 | 3 663 | 3 800 | 3 859 |

Note 6 : Dettes subordonnées

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2007 | 2008 |
|------------------------------|--------------|--------------|
| Dettes subordonnées | 1 683 | 1 653 |
| Emprunts subordonnés (1) | 1 132 | 1 132 |
| Titres participatifs | 236 | 206 |
| TSDI | 315 | 315 |
| TSIP | | |

(1) Dont la durée restant à courir au 31 décembre 2008 est détaillée ci-après

Emprunts subordonnés par durée restant à courir

| <i>(en millions d'euros)</i> | Durée restant à courir au 31 décembre 2008 | | | | TOTAL |
|--------------------------------------|--|---------------------|--------------------|------------------|-------|
| | moins de 3 mois | de 3 mois à 1 an | de 1 an à 5 ans | plus de 5 ans | |
| Emprunts subordonnés émis devises IN | | 39 | 198 | 895 | 1 132 |

La fraction des emprunts subordonnés venant à échéance au-delà de 10 ans est de 795 millions d'euros au 31/12/2008.

Cet échéancement des emprunts subordonnés est identique à celui de l'an passé.

Note 7 : Variations des capitaux propres

| <i>(en millions d'euros)</i> | Capital | Primes d'émission et d'apport | Réserves (1) | Report à nouveau | TOTAL |
|---|--------------|-------------------------------------|--------------|---------------------|--------------|
| Capitaux propres au 31 décembre 2007 avant affectation | 1 847 | 26 | 542 | 746 | 3 161 |
| Résultat 2007 | | | 0 | 5 | 5 |
| Affectation du résultat | | | -41 | -5 | -46 |
| Capitaux propres au 31 décembre 2007 après affectation | 1 847 | 26 | 501 | 746 | 3 120 |
| Augmentation de capital | 1 | 4 | | | 5 |
| Capitaux propres au 31 décembre 2008 avant affectation | 1 848 | 30 | 501 | 746 | 3 125 |

(1) Dont, au 31/12/2008, 185 Millions d'euros de Réserves légales et 316 millions d'euros d'autres réserves.

Note 8 : Composition du capital

Le conseil d'administration du 07/01/2009 a constaté que 220 508 actions nouvelles résultant de levées d'options ont été émises entre le 1er janvier et le 31 décembre 2008 portant ainsi le capital à 356 506 537 actions.

Composition du capital au 31 décembre 2008

| Actionnaires du Crédit Lyonnais | Nombre de titres au 31/12/2008 | % de détention du capital au 31/12/2008 | % de détention du capital au 31/12/2007 |
|--|-----------------------------------|--|--|
| - Crédit Agricole S.A. | 338 954 387 | 95,08 % | 94,78 % |
| - SACAM Développement | 17 471 652 | 4,90 % | 5,00 % |
| - Administrateurs | 18 | 0,00 % | 0,00 % |
| - Actionnaires salariés inscrits en PEE | 0 | 0,00 % | 0,14 % |
| - Actionnaires salariés détenant des titres issus des levées d'options et non présentées à l'échange | 80 480 | 0,02 % | 0,08 % |

Évolution du capital social du Crédit Lyonnais au cours des trois derniers exercices

| | Nombre d'actions | Montant (€) |
|-----------|------------------|---------------|
| 31-déc-06 | 355 934 053 | 1 844 890 462 |
| 31-déc-07 | 356 286 029 | 1 846 714 837 |
| 31-déc-08 | 356 506 537 | 1 847 857 783 |

Note 9.1 : Encours de provisions

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2007 | Dotations nettes | Utilisations | Autres (*) | 2008 |
|--|--------------|------------------|--------------|------------|--------------|
| Dépréciations inscrites en déduction des éléments d'actifs suivants : | 1 435 | 147 | -243 | 13 | 1 352 |
| - Opérations interbancaires | 6 | | -2 | | 4 |
| - Opérations clientèle | 1 256 | 109 | -238 | 13 | 1 140 |
| - Portefeuille titres | 90 | 38 | | | 128 |
| - Autres éléments d'actif | 83 | | -3 | | 80 |

(*) Cette colonne correspond principalement à des provisions transférées chez CALYON.

Provisions

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2007 | Augmentation (dotations) | Diminution (reprises) | Reclassements | Autres | 2008 |
|------------------------------------|--------------|--------------------------|-----------------------|---------------|------------|--------------|
| Retraite et congés fin de carrière | 698 | 65 | -136 | | | 627 |
| Risques d'exécution EPS | 122 | 35 | -59 | | -7 | 91 |
| Risques-pays | 4 | | -2 | | | 2 |
| Risques de crédit | 516 | 60 | -36 | | -4 | 536 |
| Provisions pour restructuration | 8 | | -2 | | | 6 |
| Litiges et garanties de passif | 125 | 10 | -6 | | | 129 |
| Risques internes épargne logement | 107 | | -7 | | | 100 |
| Risques opérationnels | 35 | 11 | -18 | | 6 | 34 |
| Autres provisions | 204 | 25 | -75 | | -8 | 147 |
| Valeur au bilan | 1 819 | 206 | -341 | 0 | -13 | 1 672 |

Note 9.2 : Encours collectés et Provisions au titre des comptes et plans d'épargne logement

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2007 | 2008 |
|---|---------------|--------------|
| Encours collectés au titre de l'épargne logement | | |
| Plans d'épargne-logement | 9 110 | 7 888 |
| Ancienneté de moins de 4 ans | | |
| Ancienneté de plus de 4 ans et moins de 10 ans | 4 946 | 4 169 |
| Ancienneté de plus de 10 ans | 4 164 | 3 719 |
| Comptes épargne logement | 1 830 | 1 729 |
| Total encours collectés au titre de l'épargne logement | 10 940 | 9 617 |
| Provisions | | |
| Plans d'épargne-logement | 49 | 45 |
| Ancienneté de moins de 4 ans | | |
| Ancienneté de plus de 4 ans et moins de 10 ans | 8 | 11 |
| Ancienneté de plus de 10 ans | 41 | 34 |
| Comptes épargne logement | 58 | 55 |
| Total provision au titre des contrats épargne logement | 107 | 100 |

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

Note 9.3 : Coût du risque

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2007 | 2008 |
|--|-------------|-------------|
| Dotations aux provisions et aux dépréciations | -504 | -467 |
| - Dépréciations sur créances douteuses | -260 | -342 |
| - Autres provisions | -244 | -125 |
| Reprises de provisions et de dépréciations | 667 | 588 |
| - Dépréciations sur créances douteuses | 544 | 471 |
| - Autres provisions | 123 | 117 |
| Dotation ou reprise nette des dépréciations et provisions | 163 | 121 |
| Pertes sur créances irrécouvrables provisionnées | -279 | -291 |
| Pertes sur créances irrécouvrables non provisionnées | -32 | -70 |
| Récupération sur créances amorties | 19 | 17 |
| Solde net | -129 | -223 |

Note 10 : Eléments du bilan par durée restant à courir au 31/12/2008

| <i>(En millions d'euros)</i> | 0 à 3 mois | 3 mois à 1 an | 1 an à 5 ans | Plus de 5 ans | TOTAL |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| ACTIF | | | | | |
| Opérations de trésorerie et interbancaires et assimilées | 9 181 | 228 | 1 266 | 5 608 | 17 937 |
| Caisse, banque centrale, CCP | | | | | 1 654 |
| Créances sur étbs. de crédit et valeurs reçues en pension | 9 174 | 145 | 854 | 5 608 | 15 781 |
| Titres reçus en pension livrée | | | | | 0 |
| Effets publics et assimilés | 5 | 0 | 175 | 0 | 180 |
| . Effets publics et assimilés-Transaction | | | | | 0 |
| . Effets publics et assimilés-Placement | 5 | | 175 | | 180 |
| . Effets publics et assimilés-Investissement | | | | | 0 |
| Prêts subordonnés | 2 | 83 | 237 | | 322 |
| Opérations avec la clientèle | 4 542 | 6 317 | 25 548 | 33 224 | 72 713 |
| Créances et comptes débiteurs | 4 540 | 6 315 | 25 543 | 33 220 | 72 700 |
| . Comptes ordinaires débiteurs | | | | | 3 082 |
| . Créances sur la clientèle | 4 540 | 6 315 | 25 543 | 33 220 | 69 618 |
| Opérations de crédit bail et assimilés | | | | | 0 |
| Titres reçus en pension livrée | | | | | 0 |
| Prêts subordonnés | 2 | 2 | 5 | 4 | 13 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 14 | 14 | 92 | 77 | 197 |
| Titres de transaction | | | | | 0 |
| Titres de placement | 14 | 14 | 92 | 77 | 197 |
| Titres d'investissement | | | | | 0 |
| PASSIF | | | | | |
| Opérations de trésorerie et interbancaires | 1 657 | 2 035 | 414 | 5 329 | 10 242 |
| Banques centrales, comptes ordinaires créditeurs | | | | | 807 |
| Emprunts et comptes à terme, Valeurs données en pension | 1 657 | 2 035 | 414 | 5 329 | 9 435 |
| Titres donnés en pension livrée | 0 | | | | 0 |
| Opérations avec la clientèle | 57 263 | 856 | 3 273 | 2 207 | 63 599 |
| Comptes créditeurs de la clientèle | 57 263 | 856 | 3 273 | 2 207 | 63 599 |
| Titres donnés en pension livrée | | | | | 0 |
| Dettes représentées par un titre | 7 162 | 2 003 | 1 155 | 3 421 | 13 741 |
| Titres du marché interbancaire | 99 | 0 | 1 100 | 3 250 | 4 449 |
| Titres de créances négociables | 7 060 | 2 003 | 54 | 171 | 9 288 |
| Emprunts obligataires | | | | | 0 |
| Bons de caisse | 3 | 0 | 1 | | 4 |
| Emprunts subordonnés | 39 | | 198 | 895 | 1 132 |

Note 11 : Engagements donnés

| <i>(En millions d'Euros)</i> | 2007 | 2008 |
|--------------------------------------|---------------|---------------|
| Engagements de financement | 11 225 | 10 745 |
| en faveur d'Établissements de crédit | 206 | 305 |
| en faveur de la clientèle | 11 019 | 10 439 |
| Engagements de garantie | 12 006 | 8 410 |
| en faveur d'Établissements de crédit | 4 141 | 1 896 |
| en faveur de la clientèle | 7 865 | 6 514 |
| Autres engagements donnés (1) | 0 | 4 966 |

(1) Effets liés à la mise en place de la réforme Gestion Globale des Garanties (au 31/12/2007, le montant des créances éligibles aux appels d'offre Banque de France soit 1 964 M€ était logé en Engagements de garantie en faveur d'Établissements de Crédit).

Note 12.1 : Engagements sur instruments financiers à terme

| (en millions d'euros) | 2007 | | | 2008 | | |
|---------------------------------------|--------------------------|-----------------------------|----------------|--------------------------|-----------------------------|----------------|
| | Opérations de couverture | Autres opérations de marché | TOTAL | Opérations de couverture | Autres opérations de marché | TOTAL |
| Opérations fermes | | | | | | |
| Opérations sur marché organisé | 10 | 0 | 10 | 0 | 0 | 0 |
| . Contrats de taux | 0 | 0 | 0 | | | 0 |
| . Contrats de change | 0 | 0 | 0 | | | 0 |
| . Autres contrats | 10 | 0 | 10 | 0 | | 0 |
| Opérations de gré à gré | 203 333 | 17 104 | 220 437 | 213 843 | 20 523 | 234 366 |
| . Contrats de taux | 0 | 0 | 0 | | 100 | 100 |
| . Contrats de change | 0 | 4 186 | 4 186 | | 4 391 | 4 391 |
| . Autres contrats | 0 | 0 | 0 | | | 0 |
| . Swaps de taux (1) (2) | 203 333 | 12 918 | 216 251 | 213 843 | 16 032 | 229 875 |
| a) Position ouverte | | 0 | 0 | | | 0 |
| b) Couverture affectée | 5 626 | | 5 626 | 5 531 | | 5 531 |
| c) Couverture globale | 197 707 | | 197 707 | 208 312 | | 208 312 |
| d) Portefeuille de transaction | | 12 918 | 12 918 | | 16 032 | 16 032 |
| . Swaps de devises (1) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| a) Position ouverte | | 0 | 0 | | | 0 |
| b) Couverture affectée | 0 | | 0 | | | 0 |
| c) Couverture globale | 0 | | 0 | | | 0 |
| d) Portefeuille de transaction | | 0 | 0 | | | 0 |
| . Swaps d'indices boursiers et autres | 0 | 0 | 0 | | | 0 |
| Dérivés de crédit | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| a) Position ouverte | | | 0 | | | 0 |
| b) Couverture affectée | | | 0 | | | 0 |
| c) Book trading et arbitrage | | 0 | 0 | | | 0 |
| Opérations conditionnelles | | | | | | |
| Opérations sur marché organisé | 0 | 1 564 | 1 564 | 29 | 2 185 | 2 214 |
| . Options de taux | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - achetées | 0 | 0 | 0 | | | 0 |
| - vendues | 0 | 0 | 0 | | | 0 |
| . Options de change | 0 | 1 172 | 1 172 | 0 | 1 977 | 1 977 |
| - achetées | 0 | 595 | 595 | | 986 | 986 |
| - vendues | 0 | 577 | 577 | | 991 | 991 |
| . Autres options | 0 | 392 | 392 | 29 | 208 | 237 |
| - achetées | 0 | 196 | 196 | 13 | 104 | 117 |
| - vendues | 0 | 196 | 196 | 16 | 104 | 120 |
| Opérations de gré à gré | 93 | 4 262 | 4 355 | 0 | 3 886 | 3 886 |
| . Options de taux | 0 | 4 262 | 4 262 | 0 | 3 886 | 3 886 |
| - achetées | 0 | 2 152 | 2 152 | | 1 941 | 1 941 |
| - vendues | 0 | 2 110 | 2 110 | | 1 945 | 1 945 |
| . Options de change | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - achetées | 0 | 0 | 0 | | | 0 |
| - vendues | 0 | 0 | 0 | | | 0 |
| . Autres options | 93 | 0 | 93 | 0 | 0 | 0 |
| - achetées | 40 | 0 | 40 | 0 | | 0 |
| - vendues | 53 | 0 | 53 | 0 | | 0 |
| TOTAL | 203 436 | 22 930 | 226 366 | 213 872 | 26 594 | 240 466 |

(1) les catégories a, b, c et d correspondent aux rubriques définies à l'article 2.1 du règlement 90-15.

(2) Évolution en 2008 des opérations avec Crédit Agricole S.A. dans le cadre de la gestion Actif-Passif.

Les montants indiqués correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses ou au cumul des achats ou ventes de contrats.

Note 12.2 : Opérations sur instruments financiers à terme : analyse par durée résiduelle

| <i>(En millions d'Euros)</i> | 12/31/2008 | | | | | | Total Encours notionnel |
|---|----------------------------------|-------------------|----------|-------------------------|-------------------|---------------|-------------------------------|
| | Opérations sur Marchés Organisés | | | Opérations de gré à gré | | | |
| | < 1 an | > 1 an < 5 ans | > 5 ans | < 1 an | > 1 an < 5 ans | > 5 ans | |
| Instruments de taux d'intérêt : | 0 | 0 | 0 | 117 154 | 35 322 | 81 385 | 233 861 |
| . Futures | | | | | | | 0 |
| . FRA | | | | 100 | | | 100 |
| . Swaps de taux d'intérêts | | | | 116 143 | 32 886 | 80 846 | 229 875 |
| . Options de taux | | | | | | | 0 |
| . Caps, Floors, Collar | | | | 911 | 2 436 | 539 | 3 886 |
| . Autres instruments conditionnels | | | | | | | 0 |
| Instruments de cours de change | 1 787 | 190 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 977 |
| . Swaps de devises | | | | | | | 0 |
| . Options de change | 1 787 | 190 | | | | | 1 977 |
| Autres instruments : | 192 | 45 | 0 | 0 | 0 | 0 | 237 |
| . Dérivés sur actions & indices boursiers | 192 | 45 | | | | | 237 |
| . Dérivés sur métaux précieux | | | | | | | 0 |
| . Dérivés sur produits de base | | | | | | | 0 |
| . Dérivés de crédits | | | | | | | 0 |
| . Autres | | | | | | | 0 |
| Sous total | 1 979 | 235 | 0 | 117 154 | 35 322 | 81 385 | 236 075 |
| Opérations de change à terme | | | | 4 391 | | | 4 391 |
| Total Général | 1 979 | 235 | 0 | 121 545 | 35 322 | 81 385 | 240 466 |

Les montants indiqués correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses ou au cumul des achats ou ventes de contrats.

NB : Les montants ventilés sont établis à partir des engagements notionnels sur instruments financiers à terme.

Note 12.3 : Opérations sur Instruments financiers à terme : montant des engagements

| <i>(en millions d'euros)</i> | Juste valeur actif 2007 | Juste valeur passif 2007 | Notionnels 2007 | Juste valeur actif 2008 | Juste valeur passif 2008 | Notionnels 2008 |
|---|----------------------------|-----------------------------|--------------------|----------------------------|-----------------------------|--------------------|
| Instruments de taux d'intérêts : | 1 052 | 1 464 | 220 512 | 391 | 1 691 | 233 861 |
| - Futures | | 0 | 0 | | | |
| - FRA | | 0 | 0 | | | 100 |
| - Swaps de taux d'intérêts | 1 046 | 1 458 | 216 251 | 386 | 1 686 | 229 875 |
| - Options de taux | | 0 | 0 | | | |
| - Caps, floors, collars | 6 | 6 | 4 261 | 5 | 5 | 3 886 |
| - Autres instruments conditionnels | | 0 | 0 | | | |
| Instruments de devises et or | 4 | 4 | 1 172 | 4 | 4 | 1 977 |
| - swaps de devises | | 0 | 0 | | | |
| - Options de change | 4 | 4 | 1 172 | 4 | 4 | 1 977 |
| Autres Instruments | 33 | 28 | 496 | 26 | 18 | 237 |
| - Dérivés sur actions & indices boursiers | 33 | 28 | 496 | 26 | 18 | 237 |
| - Dérivés sur métaux précieux | | 0 | 0 | | | |
| - Dérivés sur produits de base | | 0 | 0 | | | |
| - Dérivés de crédit | | 0 | 0 | | | |
| - Autres | | 0 | 0 | | | |
| Sous total | 1 089 | 1 496 | 222 180 | 421 | 1 713 | 236 075 |
| Opération de change à terme | 0 | 0 | 4 186 | | | 4 391 |
| TOTAL | 1 089 | 1 496 | 226 366 | 421 | 1 713 | 240 466 |

Note 13 : Intérêts et produits et charges assimilés

| Charges d'intérêts | | Produits d'intérêts | | <i>(en millions d'euros)</i> | Produits (charges) nets | |
|--------------------|----------------|---------------------|---------------|--|-------------------------|--------------|
| 2007 | 2008 | 2007 | 2008 | | 2007 | 2008 |
| -441 | -518 | 746 | 833 | Opérations interbancaires (note 14) | 305 | 315 |
| -7 720 | -10 241 | 9 496 | 12 393 | Opérations avec la clientèle (note 15) | 1 776 | 2 152 |
| 0 | 0 | 0 | 0 | Opérations de crédit-bail et assimilés | 0 | 0 |
| -576 | -705 | 0 | 0 | Dettes représentées par un titre (note 17) | -576 | -705 |
| 0 | 0 | 54 | 28 | Obligations et autres titres à revenu fixe (note 16) | 54 | 28 |
| -8 737 | -11 464 | 10 296 | 13 254 | TOTAL | 1 559 | 1 790 |

Note 14 : Intérêts et assimilés sur opérations interbancaires

| Charges d'intérêts | | Produits d'intérêts | | <i>(en millions d'euros)</i> | Produits (charges) nets | |
|--------------------|-------------|---------------------|------------|--|-------------------------|------------|
| 2007 | 2008 | 2007 | 2008 | | 2007 | 2008 |
| -435 | -518 | 745 | 833 | Intérêts sur comptes à vue, à terme, prêts et emprunts | 310 | 315 |
| -6 | 0 | 1 | 0 | Intérêts sur opérations de pension | -5 | 0 |
| -441 | -518 | 746 | 833 | TOTAL | 305 | 315 |

Note 15 : Intérêts et assimilés sur opérations clientèle

| Charges d'intérêts | | Produits d'intérêts | | <i>(en millions d'euros)</i> | Produits (charges) nets | |
|--------------------|----------------|---------------------|---------------|---|-------------------------|--------------|
| 2007 | 2008 | 2007 | 2008 | | 2007 | 2008 |
| -7 697 | -10 219 | 9 433 | 12 328 | Produits sur créances et charges sur comptes créditeurs | 1 736 | 2 109 |
| -23 | -22 | 63 | 65 | Commissions assimilées à des intérêts (note 20) | 40 | 43 |
| -7 720 | -10 241 | 9 496 | 12 393 | TOTAL | 1 776 | 2 152 |

Note 16 : Revenus des portefeuilles titres

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2007 | 2008 |
|---|-----------|------------|
| Intérêts et assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe | 54 | 28 |
| - sur titres de placement | 42 | 12 |
| - sur titres d'investissement | 0 | 0 |
| - sur opérations de couverture et divers | 12 | 16 |
| Revenus des titres à revenu variable | 22 | 96 |
| - sur titres de placement | 4 | 60 |
| - sur titres de l'activité de portefeuille | 0 | 0 |
| - sur titres de participation et autres titres détenus à long terme | 18 | 36 |
| TOTAL | 76 | 124 |

Note 17 : Charges sur dettes représentées par un titre

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2007 | 2008 |
|---|-------------|-------------|
| Charges sur certificats de dépôt et autres titres | -448 | -619 |
| Charges sur emprunts obligataires | 0 | 0 |
| Charges sur dettes subordonnées | -128 | -86 |
| TOTAL | -576 | -705 |

Note 18 : Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de négociation

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2007 | 2008 |
|--|-----------|----------|
| Résultats sur titres de transaction | 0 | 1 |
| Résultats sur opérations de change | 6 | 6 |
| Résultats sur instruments financiers à terme | 4 | 0 |
| TOTAL (1) | 10 | 7 |

(1) Ces résultats sont déterminés avant prise en compte du coût de portage des portefeuilles.

Note 19 : Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement et assimilés

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2007 | 2008 |
|--|----------|-----------|
| Résultat net sur titres de placement | 2 | -9 |
| - plus-values de cession | 8 | 51 |
| - moins-value de cession | | -28 |
| - dotations aux dépréciations sur titres de placement | -6 | -37 |
| - reprise de dépréciations sur titres de placement | 0 | 5 |
| Résultat net sur titres de l'activité de portefeuille | 0 | 0 |
| - plus-values de cession | 0 | 0 |
| - moins-value de cession | 0 | 0 |
| - dotations aux dépréciations sur titres de l'activité de portefeuille | 0 | 0 |
| - reprise de dépréciations sur titres de l'activité de portefeuille | 0 | 0 |
| TOTAL | 2 | -9 |

Note 20 : Commissions

| <i>(En millions d'euros)</i> | 2007 | | | 2008 | | |
|--|--------------|-------------|----------------|--------------|-------------|----------------|
| | Produits | Charges | Net | Produits | Charges | Net |
| Commissions assimilées à des intérêts : | 63 | -23 | 40 | 65 | -22 | 43 |
| . Commissions de découvert | 10 | 0 | 10 | 10 | 0 | 10 |
| . Commissions sur engagements de financement | 27 | -3 | 24 | 32 | -1 | 31 |
| . Commissions sur engagements de garantie | 26 | -20 | 6 | 23 | -21 | 2 |
| Commissions nettes : | 1 812 | -206 | 1 606 | 1 708 | -166 | 1 542 |
| . Commissions sur opérations avec la clientèle | 684 | -1 | 683 | 665 | -1 | 664 |
| . Commissions sur prestation de services financiers : | 750 | -46 | 704 | 663 | -20 | 643 |
| . Produits nets sur moyens de paiement | 352 | -144 | 208 | 369 | -130 | 239 |
| . Commissions sur opérations interbancaires et de trésorerie | 20 | -15 | 5 | 6 | -15 | -9 |
| . Commissions sur titres, instruments financiers à terme et change | 6 | 0 | 6 | 5 | 0 | 5 |
| TOTAL DES COMMISSIONS | 1 875 | -229 | 1 646 | 1 773 | -188 | 1 585 |
| Part du total commissions dans le PNB | | | 44,43 % | | | 44,51 % |

Note 21 : Frais de personnel

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2007 | 2008 |
|--|---------------|---------------|
| Rémunérations (1) (2) | -1 529 | -999 |
| Charges sociales et fiscales sur rémunérations (3) | -515 | -487 |
| TOTAL | -2 044 | -1 486 |

(1) Ce montant comprend : 98 M€ au 31 décembre 2008 (vs 94 M€ au 31 décembre 2007) au titre de la rémunération variable collective. Ces montants sont calculés selon les accords de participation et d'intéressement signés le 29 juin 2004, décrits dans la partie « Principes comptables ».

(2) Ce montant comprend au titre des indemnités de départ à la retraite du CL SA en France 64 M€ au 31 décembre 2008 (vs 488 M€ au 31 décembre 2007 dont 452 M€ de provisions pour engagements sociaux liées au plan de compétitivité 2007-2010).

(3) Ce montant comprend au titre des versements de cotisations obligatoires au régime de retraite du CL SA en France, 133 M€ au 31 décembre 2008 (vs 159 M€ au 31 décembre 2007).

Effectifs payés du Crédit Lyonnais SA au 31 décembre (y compris personnel mis à disposition)

| <i>(en Unités de Temps Plein)</i> | 2007 | 2008 |
|-----------------------------------|---------------|---------------|
| Crédit Lyonnais Métropole | 22 823 | 22 123 |
| Agences étrangères | 0 | 0 |
| TOTAL | 22 823 | 22 123 |

Ces effectifs incluent LCL Monaco.

Note 22 : Gains ou pertes sur actifs immobilisés

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2007 | 2008 |
|---|-----------|-----------|
| Résultat net sur titres d'investissement | 0 | 0 |
| - plus-values de cession | 0 | 0 |
| - moins-value de cession | 0 | 0 |
| - dotations aux dépréciations sur titres d'investissement | 0 | 0 |
| - reprises de dépréciations sur titres d'investissement | 0 | 0 |
| Résultat net sur autres titres détenus à long terme et titres de participation | 9 | 8 |
| - plus-values de cession | 7 | 13 |
| - moins-value de cession | -63 | 0 |
| - dotations aux dépréciations sur ATDLT et titres de participation et filiales | -0 | -6 |
| - reprises de dépréciations sur ATDLT et titres de participation et filiales | 65 | 1 |
| Résultat net de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles | 24 | 4 |
| TOTAL | 33 | 12 |

Note 23 : Plans d'Options

Le dernier plan d'options de souscription d'actions mis en place par le Crédit Lyonnais et restant en vie présente les caractéristiques suivantes :

| | |
|--|----------------|
| Année du Plan | 2002 |
| Date de l'Assemblée autorisant le Plan d'Options | 2-mai-01 |
| Date du Conseil fixant les modalités du Plan d'Options | 17-janv-02 |
| Durée du plan | 7 ans |
| Durée d'incessibilité | 4 ans |
| Nombre d'actions susceptibles d'être souscrites | 2 966 550 |
| <i>dont membres du Comité Exécutif (1)</i> | <i>440 000</i> |
| Nombre de bénéficiaires | 1 004 |
| Exercice des Options : | |
| Date de départ | 17-janv-05 |
| Date d'expiration | 17-janv-09 |
| Prix d'exercice | 36,76 € |

(1) Présents au moment de l'attribution des options

Situation du Plan à l'issue de l'Offre du Crédit Agricole sur le Crédit Lyonnais

| | |
|------------------|-------------|
| Année du Plan | 2002 |
| Nombre d'Options | 931 239 |
| Prix d'exercice | 36,76 € |

Situation du Plan au cours de l'année 2005

Au cours des années 2004 et 2005, les opérations de restructuration du Groupe sont venues impacter les paramètres des différents plans. Pour respecter l'équilibre initial des différents plans, les nombres d'options et les prix d'exercice des actions ont été modifiés.

Compte tenu des levées d'options effectuées en 2008, la situation en fin d'année était la suivante :

| | |
|--------------------------|-------------|
| Année du Plan | 2002 |
| Nouveau nombre d'Options | 457 274 |
| Nouveau Prix d'exercice | 23,19 € |

Les actions issues de la levée des options étant obligatoirement échangées contre des actions Crédit Agricole ou leur contre-valeur sur la base de 23,79 actions Crédit Agricole contre 10 actions Crédit Lyonnais.

Note 24 : Résultat exceptionnel

En 2006, il a été décidé de ne plus rien comptabiliser en exceptionnel.

8. RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 La Défense Cedex

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2008

Crédit Lyonnais
18, rue de la République
69002 Lyon

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Crédit Lyonnais, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 6 de l'annexe aux états financiers qui expose les changements de méthode comptable. Ils concernent notamment l'application du règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008 qui ouvre la possibilité de reclasser certains actifs financiers. Sur l'exercice 2008, Crédit Lyonnais n'a pas effectué de reclassement de titres en application de ce règlement.

II - Justification de nos appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une forte volatilité des marchés et d'une crise économique a entraîné de multiples conséquences pour les entreprises en général et pour les établissements de crédit, notamment au plan de leurs activités et de leur financement. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

Estimations comptables

Comme indiqué dans la note « Principes comptables » de l'annexe aux comptes annuels relative aux crédits à la clientèle, votre société constitue des provisions pour couvrir les risques avérés de non-recouvrement de créances, inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif mis en place pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des provisions qu'elle estime nécessaires, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 6.1 de l'annexe aux comptes annuels.

Comme indiqué dans la note « Principes comptables » de l'annexe aux comptes annuels relative aux provisions pour risques, votre société constitue une provision pour couvrir le risque de pertes potentielles inhérentes aux plans et comptes épargne-logement. Les modalités de calcul de cette provision ont été établies en conformité avec les dispositions du règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007. Nous avons examiné le dispositif mis en place pour identifier et évaluer ce risque ainsi que pour déterminer le montant de la provision qu'elle estime nécessaire, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note « Principes comptables » de l'annexe aux comptes annuels.

La note « Principes comptables » de l'annexe aux comptes annuels précise les modalités d'évaluation des engagements de retraites et avantages sociaux futurs. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note 9 de l'annexe aux comptes annuels fournit une information appropriée.

Votre société procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé dans la note « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels, qui portent, notamment, sur la valorisation et les dépréciations du portefeuille titres, les provisions pour risques opérationnels et les provisions pour risques juridiques. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et hypothèses retenues, à apprécier les évaluations qui en résultent et à vérifier qu'une information appropriée est donnée dans les notes 3 et 9 de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

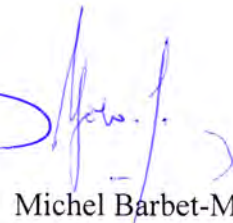
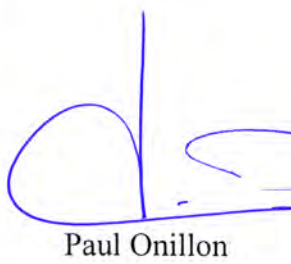
Fait à Neuilly-sur-Seine et La Défense, le 14 avril 2009

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars




Gérard Hautefeuille



Paul Onillon

Michel Barbet-Massin



Max Dongar

INFORMATIONS GÉNÉRALES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

| | | |
|----|--|-----|
| 1. | DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL | 194 |
| 2. | ATTESTATION DU RESPONSABLE | 196 |

1. DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

| Assemblée générale | Délégations de compétence | Objet de la délégation et durée | Utilisation en 2008 |
|--|---|---|---|
| AG mixte du 15 mai 2006 11ème résolution | <p>Autorisation donnée au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois :</p> <p>i) par émission de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription (y compris des bons autonomes) donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital social (à l'exception des actions de priorité, des actions à dividende prioritaire sans droit de vote et des certificats d'investissement) ;</p> <p>ii) ou par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital.</p> <p>Annulée le 7 mai 2008.</p> | <p>Tous pouvoirs, à l'effet notamment de fixer le ou les montants des émissions, les modalités de ces émissions : forme, caractéristiques, prix d'émission des valeurs mobilières à émettre ;</p> <p>dans les limites suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le plafond nominal global des augmentations de capital visées aux i) et ii) est fixé à 3 milliards d'euros ; - à l'intérieur de ce plafond, le montant nominal des augmentations de capital par incorporation visées au ii) est fixé à 2 milliards d'euros. - en outre, le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital ne pourra excéder 2 milliards d'euros ; - dans un délai de 26 mois (soit jusqu'au 15/7/2008). | <p>Par le conseil du 22 janvier 2008 pour arrondir le montant du capital lors de la constatation des levées d'options : augmentation de € 0,07 par prélèvement d'un montant de € 0,07 sur le poste prime d'émission</p> |
| AG mixte du 7 mai 2008 14ème résolution | <p>Autorisation donnée au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois :</p> <p>i) par émission de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription (y compris des bons autonomes) donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital social (à l'exception des actions de priorité, des actions à dividende prioritaire sans droit de vote et des certificats d'investissement) ;</p> <p>ii) ou par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital.</p> | <p>Tous pouvoirs, à l'effet notamment de fixer le ou les montants des émissions, les modalités de ces émissions : forme, caractéristiques, prix d'émission des valeurs mobilières à émettre ;</p> <p>dans les limites suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le plafond nominal global des augmentations de capital visées aux i) et ii) est fixé à 500 millions d'euros ; - à l'intérieur de ce plafond, le montant nominal des augmentations de capital par incorporation visées au ii) est fixé à 250 millions d'euros. - en outre, le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital ne pourra excéder 250 millions d'euros ; - dans un délai de 26 mois (soit jusqu'au 7/7/2010). | <p>Par le conseil du 7 janvier 2009 pour arrondir le montant du capital lors de la constatation des levées d'options : augmentation de € 0,84 par prélèvement d'un montant de € 0,84 sur le poste prime d'émission</p> |

Délégations en matière d'augmentation de capital (suite)

| Assemblée générale | Délégations de compétence | Objet de la délégation et durée | Utilisation en 2008 |
|---|--|---|---------------------|
| AG mixte du 7 mai 2008 15ème résolution | Autorisation donnée au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions à libérer en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur du Crédit Agricole SA. | Tous pouvoirs, à l'effet notamment : d'arrêter la ou les dates d'émission, les modalités de l'émission : fixer le nombre des actions à émettre, la date de jouissance, le prix d'émission ; dans les limites suivantes : - le plafond nominal maximum de cette ou ces augmentations de capital est fixé à 400 millions d'euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 500 millions d'euros ; - dans un délai de 18 mois (soit jusqu'au 7/11/2009). | néant |
| AG mixte du 7 mai 2008 16ème résolution | Autorisation donnée au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois par émission d'actions libérer en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur de SACAM Développement. | Tous pouvoirs, à l'effet notamment : d'arrêter la ou les dates d'émission, les modalités de l'émission : fixer le nombre d'actions à émettre, la date de jouissance, le prix d'émission ; dans les limites suivantes : - le plafond nominal maximum de cette ou ces augmentations de capital est fixé à 100 millions d'euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 500 millions d'euros ; - dans un délai de 18 mois (soit jusqu'au 7/11/2009). | néant |

2. ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Paris le 23 avril 2009



Agnès De Clermont Tonnerre

Directeur Pôle Finances & Affaires générales



Siège social :

18, rue de la République
69002 LYON

Siège central :

19, boulevard des Italiens
75002 PARIS

Tél. : +33 (0)1 42 95 70 00

GRUPE CRÉDIT AGRICOLE